

917.14

235 p

LES

OUVRIERS

DES DEUX MONDES

ÉTUDES

SUR LES TRAVAUX, LA VIE DOMESTIQUE ET LA CONDITION MORALE
DES POPULATIONS OUVRIÈRES DES DIVERSES CONTRÉES
ET SUR LES RAPPORTS QUI LES UNISSENT AUX AUTRES CLASSES

PUBLIÉES

PAR LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE

TOME CINQUIÈME

4^{re} PARTIE

N° 38. — **Fermiers à communauté
taissable du Nivernais** (Saône-et
Loire, France); par M. V. DE CHEVERRY,
avocat.

N° 39. — **Paysan de Saint-Irénée**
(Bas-Canada, Amérique du Nord); par
M. GAULDRÉE-BOILLEAU, consul général de
France à New-York.

N° 40. — **L'ouvrier éventailiste de Sainte-Geneviève**
(Oise, France)

par M. DUVELLEROY, fabricant d'éventails à Paris.

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RUE PERRAULT, 2, AU COIN DE LA PLACE DU LOUVRE

1875

917.14
G 235 p

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
DES ÉTUDES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

POUR LA SESSION DE 1874-75

Président.

MM. CHEVALIER (Michel), G. O. ✱, ancien sénateur, membre de l'Institut.

Vice-Présidents.

BATBIE, ✱, député à l'Assemblée nationale, professeur d'économie politique à la Faculté de droit de Paris.

BENOIST D'AZY (le comte D.), ✱, député à l'Assemblée nationale.

CORNUDET (Léon), C. ✱, ancien président au Conseil d'État.

DARU (le comte N.), O. ✱, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut.

DUMAS (J.), G. C. ✱, ancien sénateur, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences.

FAVÉ (J.), C. ✱, général d'artillerie.

KERGORLAY (le comte L. de), O. ✱, député à l'Assemblée nationale.

MELUN (le vicomte de), O. ✱, président de la Société d'économie charitable.

MONNIER (F.), ✱, ancien maître des requêtes au Conseil d'État.

MORIANA (comte de), O. ✱, marquis de Cilleruello, propriétaire foncier en Biscaye.

SAINT-LÉGER (A. de), O. ✱, membre du conseil général de la Nièvre.

WOŁOWSKI (L.), O. ✱, député à l'Assemblée nationale, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Secrétaire général.

LE PLAY (F.), G. O. ✱, ancien sénateur.

Secrétaire.

DELAPORTE (Aug.), chef du secrétariat général de la Société de secours aux blessés militaires.

Secrétaires honoraires.

FOCILLON (A.), O. ✱, directeur de l'École municipale Colbert.

DONNAT (Léon), O. ✱, ingénieur civil des mines.

CHEVALIER (Alexis), ✱, chef de bureau au ministère de l'Intérieur.

Trésorier.

MORÉNO-HENRIQUÈS, O. ✱, directeur du service de la Manutention du commerce, à la Douane de Paris.

S 917. 14
H 235 7

LES
OUVRIERS

DES DEUX MONDES

ÉTUDES

SUR

LES TRAVAUX, LA VIE DOMESTIQUE ET LA CONDITION MORALE

DES POPULATIONS OUVRIÈRES DES DIVERSES CONTRÉES

ET SUR

LES RAPPORTS QUI LES UNISSENT AUX AUTRES CLASSES

publiées sous forme de monographies

PAR LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE

DES ÉTUDES PRATIQUES D'ÉCONOMIE SOCIALE.

TOME CINQUIÈME

1^{re} PARTIE

BIBLIOTHÈQUE
SANT-POL POIN

PARIS

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE SOCIALE

RUE PERRAULT, N° 2, AU COIN DE LA PLACE DU LOUVRE

4875

EXPLICATION

DES SIGNES DE RENVOI ET DES ABRÉVIATIONS

EMPLOYÉS DANS LE COURS DE CET OUVRAGE

SIGNES DE RENVOI

[N° 40].....	Monographie N° 40 des <i>Ouvriers des deux mondes.</i>
[<i>Les Ouv. europ.</i> , XIX].....	Monographie XIX de l'ouvrage intitulé <i>les Ouvriers européens.</i>
(§ 44).....	Paragraphe 44 des Observations préliminaires.
(R. 3 ^e S ^{on} .).....	3 ^e section du Budget des Recettes.
(D. 5 ^e S ^{on} .).....	5 ^e section du Budget des Dépenses.
(4).....	Compte (4) annexé aux Budgets.
(C).....	Note (C).

ABRÉVIATIONS

f.....	francs	mq.....	mètres carrés
k.....	kilogrammes	mt.....	mètres
h.....	hectares	mc.....	mètres cubes
l.....	litres	km.....	kilomètres

AVERTISSEMENT

Les personnes qui ont coopéré à la rédaction des Monographies de familles, selon la méthode fixée par l'auteur des *Ouvriers européens*, connaissent seules les difficultés de ce genre de travaux. Parmi les auteurs qui ont répondu à l'appel de la Société d'économie sociale, il en est beaucoup qui ont réuni avec sagacité les éléments essentiels d'une Monographie; mais il en est peu qui les aient exactement groupés dans le cadre où ils peuvent seulement acquérir toute leur valeur. Il a donc fallu, dès la fondation de la Société, écarter cet obstacle au moyen d'une organisation spéciale.

Un membre du Conseil d'administration a pris charge de ce service. Il a donné aux auteurs les instructions qui lui ont été demandées depuis la conception d'une Monographie jusqu'à l'exécution complète du plan adopté. Il a choisi et formé des hommes capables de l'aider dans cette tâche difficile et de diriger l'impression des documents soigneusement revisés dans leurs moindres détails. C'est au mérite et au travail de ces collaborateurs qu'est due surtout la faveur accordée par le public aux quatre premiers volumes du recueil intitulé : *les Ouvriers des deux mondes*.

La nature même de la fonction remplie par ces utiles auxiliaires a cultivé en eux des facultés éminentes et en a commu-

niqué la connaissance à beaucoup d'hommes occupant une situation élevée dans les arts usuels ou dans les arts libéraux. Le Conseil d'administration a pu bientôt leur procurer des situations avantageuses; mais, par cela même, il a été soumis à l'obligation de recommencer sans cesse de nouvelles éducations au prix de pénibles efforts. C'est ainsi que les quatre premiers volumes ont exigé, de 1858 à 1864, le concours successif de cinq collaborateurs. Le Conseil, éclairé par cette longue expérience, a décidé qu'il ne publierait le cinquième volume que s'il réussissait à s'attacher en permanence un homme capable de remplir tous les détails de la fonction. Quatre essais successifs faits de 1864 à 1870 ont amené l'impression des trois premières Monographies publiées ci-après; mais ils n'ont point conduit au principal résultat qu'on en attendait.

Ne pouvant conserver l'espoir d'une solution prochaine, le Conseil a introduit dès 1865, dans les travaux de la Société, une modification dont tous les événements postérieurs ont démontré la convenance. Au lieu de viser surtout à augmenter le nombre des soixante-seize Monographies déjà publiées pour toutes les contrées du globe, il s'applique maintenant à mettre à profit les matériaux qu'il a réunis. Sur son initiative, la Société consacre chaque hiver huit séances à rechercher les moyens de guérir les maux et d'apaiser les discordes qui désolent aujourd'hui l'Occident. Les comptes rendus de ces recherches sont d'abord publiés en bulletins mensuels, puis réunis en volumes, qui contiennent chacun les travaux de vingt-quatre séances. Trois volumes ont déjà paru; le quatrième paraîtra en juin 1875.

Paris, 28 février 1875.

N° 38.

FERMIERS A COMMUNAUTÉ TAISIBLE¹

DU NIVERNAIS

(SAONE-ET-LOIRE — FRANCE)

(Ouvriers-tenanciers dans le système des engagements volontaires permanents)

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN OCTOBRE 1860

PAR

M. VICTOR DE CHEVERRY, AVOCAT.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

DÉFINISSANT LA CONDITION DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE.

I.

Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille.

§ 1^{er}. — ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION.

Le domaine de Pervy (commune de Cuzy) qu'exploite la famille, contient, d'après le cadastre, 114 hectares 70 ares; il se compose de bâtiments d'habitation et d'exploitation, de prés, pacages et terres labourables, d'une petite vigne de 75 ares, et d'un jardin de 15 ares. Le tout est d'un seul tenant; le fermage annuel est de 2,400 fr.

La commune de Cuzy est située aux confins sud du Morvan et

1. Communauté fondée, non sur un contrat écrit, mais sur une ancienne coutume.
[Voir note (A)]

appartient aux formations granitiques; elle est distante d'Issy-l'Evêque, son chef-lieu de canton, de 10 kilomètres, et de Luzuy (Nièvre) de 5 kilomètres. Toute la contrée est mamelonnée, et c'est dans les plis formés par ces nombreux mamelons que semblent s'être cachées des communautés agricoles qui, par leur constitution, leurs mœurs, leurs idées, représentent d'intéressantes épaves du temps passé (A).

C'est là que finissent les montagnes du Morvan et que le Charolais commence.

La température, quoique peu élevée, comporte la culture de la vigne; mais les gelées de printemps, plus sensibles qu'ailleurs, ne permettent pas de la cultiver en grand. Chaque communauté se restreint à sa propre consommation.

Les productions principales sont les bestiaux et les céréales; le seigle, surtout celui de qualité supérieure, est exporté en Bourgogne.

La population de la commune est de 389 habitants groupés en 32 ménages distincts, indiqués dans le tableau suivant :

	Ménages.	Personnes.
1° 14 domaines.....	14	316
2° Un grand propriétaire résidant, sa femme, deux enfants, sept domestiques.....	1	11
3° Le curé et sa servante.....	1	2
4° Le maire, qui est meunier, sa femme, trois enfants et trois domestiques.....	1	8
5° Un vieil instituteur et sa femme (il n'a que sept ou huit élèves pendant l'été et point pendant l'hiver).....	1	2
6° L'adjoint au maire, sa femme, deux enfants (il est tailleur d'habits, cabaretier, fossoyeur, marguillier et buraliste).....	1	4
7° Le garde champêtre, sa femme, un enfant.....	1	3
8° Sept manœuvres, leurs femmes et leurs enfants.....	7	29
9° Trois indigents infirmes.....	3	3
10° Le maréchal-taillandier-serrurier, sa femme, deux enfants.....	1	4
11° Un propriétaire faisant valoir son domaine par <i>métayers</i> , sa femme et cinq enfants.....	1	7
(Les autres grands propriétaires ne résident pas.)		
Totaux.....	32	389

La localité n'offre aucune ressource industrielle; les forges de Gueugnon sont à 18 kilomètres et les usines du Creusot à 28; le travail des champs est la seule et constante occupation des habitants de la commune; rien n'y attire les étrangers, et c'est ce qui explique, peut-être, combien les idées nouvelles et même la loi civile actuelle ont exercé peu d'influence sur les mœurs traditionnelles de ces communautés (A).

Une route départementale, établie depuis une vingtaine d'années, passe sur une des limites de la commune et n'effleure qu'un domaine, celui cultivé par métayage qui est désigné ci-dessus sous le n° 11.

Le pays est salubre; on y compte beaucoup de vieillards; les maladies les plus fréquentes sont occasionnées par des refroidissements; on n'y meurt guère que de fluxions de poitrine.

La commune ne possède pas de biens communaux.

§ 2. — ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE.

Depuis plus de trois siècles, la famille occupe le même domaine (§ 12); elle a été la souche de plusieurs communautés, etc'est en raison de son ancienneté qu'on l'a prise pour type de la présente monographie.

En 1830, une révolution se fit dans son sein : quatre *branches*, ayant chacune à sa tête un *fils* du maître défunt, se séparèrent; la cinquième, sous la maîtrise d'un gendre, resta; elle n'était alors composée que du maître, de sa femme et de 7 enfants. Le maître mourut en 1847, son fils aîné lui succéda, et mourut lui-même en 1856.

A cette époque, le personnel s'élevait à 23 individus, mais ne formait que 4 *têtes* (§ 12) ou parties copartageantes. Le frère puîné, quoique plus jeune, et peut-être moins intelligent que les beaux-frères, fut élu maître (A). Voici quelle est aujourd'hui la composition de la communauté :

1. LÉONARD C***, <i>maître de communauté</i>	42 ans
2. CLAUDINE B***, femme du maître.....	36
3. Jacques C***, 1 ^{er} fils du maître.....	18
4. Jean-Marie C***, 2 ^e fils du maître.....	9
5. Claude C***, 3 ^e fils du maître.....	4
6. ANTOINETTE R***, <i>maîtresse de communauté</i> , veuve d'Antoine C***, maître précédent, et belle-sœur du maître actuel.....	44
7. Claudine C***, femme d'Emiland R*** et 1 ^{re} fille de la maîtresse.....	24
8. Françoise C***, 2 ^e fille de la maîtresse.....	20
9. Claude C***, fils de la maîtresse.....	9
10. Emiland R***, époux de Claudine C*** et gendre de la maîtresse....	30
11. Léonie R***, fille d'Emiland R***.....	8
12. Antoine R***, fils d'Emiland R***.....	2
13. Bernard S***, beau-frère du maître.....	53
14. Louise C***, femme de Bernard S*** et sœur du maître.....	44
15. Jean D***, veuf d'une sœur du maître et époux, en secondes noces, de Marie P***, également veuve.....	47
16. Marie P***, épouse du précédent.....	39
17. Jacques D***, 1 ^{er} fils de Jean D***.....	20
18. Françoise D***, 1 ^{re} fille de Jean D***.....	17

19. Jean D ^{***} , 2 ^e fils de Jean D ^{***}	9
20. Jeanne D ^{***} , 2 ^e fille de Jean D ^{***}	7
21. Françoise B ^{***} , veuve, mère de la femme du maître (elle est <i>reposante</i>) (A)	65
22. Jean P ^{***} , fils du premier lit de Marie P ^{***}	20

En ajoutant deux domestiques mâles et une servante, on a tout le personnel de la communauté, qui s'élève à 25 individus.

Les domestiques exceptés, les membres sont tous parents entre eux; l'association ne forme que 4 têtes, y compris la tête dormeuse (§ 13).

Le maître et la maîtresse ne sont pas mari et femme (A).

§ 3. — RELIGION ET HABITUDES MORALES.

La communauté professe la religion catholique romaine; la ferveur religieuse est aussi grande chez les hommes que chez les femmes. Chaque dimanche la moitié de la communauté assiste à la messe et l'autre moitié à vêpres; le dimanche suivant, la moitié qui était à vêpres le dimanche précédent assiste à la messe et l'autre à vêpres, et ainsi de suite pour toute l'année; dans les cas exceptionnels, le maître désigne. Les communions sont fréquentes; la communauté n'exige de chaque parsonnier que quatre communions par année, mais ils peuvent remplir leurs devoirs religieux aussi souvent qu'ils le veulent.

Les mœurs sont d'une pureté remarquable; il n'existe pas d'exemple qu'une fille ou une femme ait manqué à ses devoirs; la susceptibilité, à cet égard, est même très-grande. Il y a quelques années, deux jeunes filles de la communauté devaient se marier; l'une d'elles n'avait pas l'âge légal, et le maître, par économie, voulait que le double mariage fût célébré le même jour, afin de n'avoir à faire que les frais d'une seule noce. Comme le prétendu de la plus âgée était un excellent sujet, qu'on tenait à lui, et que, de son côté, il redoutait des compétiteurs, on transigea. Il fut convenu qu'on le marierait sans bruit, *devant le maire seulement*, et qu'aussitôt après la cérémonie il quitterait la localité pour ne reparaitre que lorsque la plus jeune fille aurait quinze ans révolus. Trois mois après il revint et la bénédiction nuptiale fut donnée le même jour aux deux couples. Pour les membres de cette communauté, le véritable mariage se contracte devant le prêtre.

L'été, la prière se fait isolément, à l'intérieur de la maison, dans les cours, dans le jardin, dans les champs, là où chacun se

trouve lorsque la journée est finie. Mais l'hiver, elle se fait en commun : c'est le maître qui la récite ; à son défaut, c'est un ancien. Voici d'ailleurs comment se passe la veillée d'hiver.

Les membres de la communauté ne sont jamais oisifs : les uns sont occupés à tiller le chanvre, les autres à casser des noix pour faire de l'huile ; d'autres à fabriquer des paniers et des corbeilles ; d'autres encore, les femmes, à préparer les pailles servant à confectionner les chapeaux de la famille. Plusieurs maisons ont la cheminée placée au milieu de la chambre principale, *le chauffoir*, de telle sorte que trente-deux personnes se chauffent aisément devant un énorme feu, alimenté par des genêts dont la flamme s'élève à la hauteur du plafond. Les enfants et les vieillards sont assis en avant, les enfants sur de petits bancs et les vieillards dans de grands fauteuils en bois mal raboté, semblables à des chaises curules ; on dirait les dieux propices de ce foyer rustique. Soit par déférence des autres membres de la famille, soit que l'âge les rende plus causeurs, les anciens ont le monopole de la parole ; ils racontent les légendes, les grandes actions et les grands crimes qu'ils savent par tradition ; ils disent, avec fierté, depuis combien de siècles ils *appartiennent à telle famille*, et exposent en détail, comme modèle à suivre, l'histoire de leurs ancêtres, toujours intimement liée à celle des divers propriétaires de leur *ténement*. Cela dure jusqu'à neuf heures. A ce moment, le plus silencieux de tous se lève et dit : « *Enfants, la prière!...* » C'est le maître qui a parlé... Gens de la tribu et mendiants-vagabonds se mettent à genoux par terre, les coudes appuyés sur les bancs et la tête dans les mains ; le maître, recueilli, récite lentement les oraisons ; puis, la *jeunesse* se retire. Toutes les filles vont coucher d'un côté, dans une même chambre ; tous les garçons d'un autre côté, dans la pièce qui leur est destinée ; les gens mariés et les enfants en bas âge restent dans le chauffoir. Chaque pièce contient cinq à six lits, disposés en cercle de telle sorte que, enfermés dans d'épais rideaux de serge jaune, la tête de l'un touche les pieds de l'autre.

Le matin, la prière se fait isolément, en raison des heures différentes du lever.

Nous avons, tout à l'heure, signalé la présence de mendiants-vagabonds dans la communauté ; c'est le cas de dire comment ils sont traités et aussi comment sont traités les pauvres résidant dans la commune.

Les mendiants-vagabonds ont leur place au foyer et à la table commune ; ils restent le temps qu'ils veulent ; la communauté pour eux est l'*hospitium* du moyen âge, c'est-à-dire le lieu où le voyageur reçoit l'hospitalité. La treizième tourte d'une journée de

pain est dite *tourte des pauvres*; c'est la dîme de Dieu. Non pas qu'on les réduise à cette quantité, on leur donne davantage; mais c'est que la pensée du pauvre doit planer sur tous les bienfaits que Dieu envoie à la communauté. Les mendiants-vagabonds sont traités comme les membres de la famille, à une seule différence près : ils ne couchent pas dans la maison, mais dans l'étable à bœufs, où un compartiment leur est réservé. Ils sont très-nombreux, surtout depuis que la mendicité a été interdite dans la Nièvre; aujourd'hui les mendiants de ce département refluent sur les territoires voisins. Cuzy (Saône-et-Loire), qui est limitrophe, en est inondé, si bien que la communauté dont nous nous occupons qui, en temps ordinaire, faisait une cuisson de pain tous les douze jours, en fait une maintenant tous les huit à neuf jours; soit par esprit de charité, soit par crainte de vengeance, la communauté ne refuse jamais.

Nous avons vu (§ 1^{er}) qu'il n'y avait à Cuzy que trois indigents infirmes. Deux sont abondamment pourvus : les communautés de la commune se concertent, et leur portent à domicile tout ce qui leur est nécessaire. Quant au troisième, qui est une vieille fille aveugle, méchante, couverte d'ulcères et d'infirmités, résultat d'une vie de désordre à Châlons-sur-Saône, elle refuse ces secours et préfère se fixer, pour le temps qui lui plaît, dans une communauté; là, elle commande, elle exige, se fait bien servir jusqu'à ce que, fatiguée de ce séjour, elle demande qu'on la conduise ailleurs; alors, tant elle est répugnante, un enfant saisit un bâton par une extrémité, l'aveugle s'empare de l'autre, et l'enfant la conduit au domaine qu'elle a désigné. Lorsqu'elle a fait le tour de la commune, elle revient au point de départ, et il en sera ainsi jusqu'à sa mort.

On a proposé à la maîtresse de Pervy de faire entrer cette fille à l'hospice de Mâcon et d'en débarrasser la commune : « Non, » a-t-elle répondu, si elle venait à mourir loin d'ici, nous en serions peut-être la cause; et puis, le bon Dieu qui nous l'envoie veut montrer à nos enfants jusqu'où peut mener la mauvaise conduite, et nous-mêmes, si nous ne la voyions plus, nous oublierions vite qu'il y a sur cette terre des gens bien *affligés*. »

Ces communautés ne refusent jamais un charroi de bœufs à qui le demande, et, entre elles, elles se prêtent un mutuel appui. Ainsi, par exemple, les propriétaires sont dans l'usage de faire insérer dans les baux une clause ainsi conçue : *Le preneur (maître de communauté) fera tous les charrois nécessaires aux réparations des bâtiments et même les constructions et reconstructions que le bailleur jugera convenables, et ce sans rétribution.*

Assurément, une clause de ce genre dans certains cas et à cer-

taines époques de l'année serait fort onéreuse pour le preneur; mais le maître de communauté s'en soucie peu; il fait avertir les communautés voisines, et, à jour dit, 80 à 100 bœufs et plus, s'il le faut, sont avec voitures et bouviers à sa disposition. Une telle force a vite amené les matériaux nécessaires; cela ne coûte au maître que la nourriture des bouviers.

Tels sont les exemples que les enfants ont sous les yeux, tel est le milieu presque exclusif dans lequel ils s'élèvent, et là, assurément, est une des causes de la vitalité de ces communautés.

§ 4. — HYGIÈNE, SERVICE DE SANTÉ.

La famille se nourrit relativement bien, mais il n'en est pas de même de toutes les communautés, surtout de celles qui commencent à s'organiser et qui sont nécessairement gênées.

Les hommes sont de taille moyenne (1^m 65 environ), trapus et robustes; leur développement corporel est lent: souvent la conscription arrive avant qu'ils aient atteint la taille voulue (B).

Les indispositions et les maladies proviennent presque toutes de la suppression rapide de la transpiration; la fièvre et la fluxion de poitrine sont à peu près les seules maladies qu'ils connaissent. Ils portent en toute saison un large chapeau de paille fabriqué par les femmes, qui leur sert tout à la fois d'ombrelle et de parapluie; seulement, quand il pleut, ils mettent dessous un bonnet de coton bleu. Ils conservent presque toute l'année leurs vêtements de laine de fabrication domestique. Dans les grandes chaleurs, ils portent des habits de fil fabriqués à la maison, et par-dessus la vesteils ont toujours la blouse bleue.

Les femmes, de taille ordinaire, sont aussi très-robustes; mais elles sont sujettes à un genre de maladie qui est le résultat de leur imprudence. Elles sont généralement très-fécondes et à peine sont-elles accouchées qu'elles se lèvent pour vaquer à leurs travaux.

Elles sont simplement et proprement vêtues; leurs vêtements sont, suivant les saisons, de laine ou de toile. Elles proscrivent, comme objets de luxe, les rubans à leurs bonnets. Pendant l'hiver, elles portent un manteau de drap de couleur sombre.

C'est la maîtresse de communauté qui soigne les malades; elle emploie toujours comme sudorifiques le sureau et le tilleul, et, pour les rhumes, des infusions de fleurs de guimauve. Pour l'usage externe, elle emploie des cataplasmes de mie de pain détrempée dans du *lait de chèvre*.

Rarement on appelle le médecin; les communautés ont plus de confiance dans les petits soins de la famille, dans une neuvaine, dans un pèlerinage, que dans la science médicale, et, si quelqu'un les presse de demander l'homme de l'art, elles font cette réponse fataliste : *Quand la mort y est, elle y est*. Toutefois, lorsque la maladie est sans espoir, on fait, pour l'acquit de sa conscience, venir le médecin; aussi, quand on dit que l'on *est allé au médecin*, cela signifie que le malade est perdu.

Les enfants sortent, quelque temps qu'il fasse, pieds et tête nus, ce qui ne les empêche pas de se bien porter.

§ 5. — RANG DE LA FAMILLE.

L'ancienneté de la famille (§ 12), sa fortune, sa probité et sa moralité irréprochables, tant dans les générations passées que dans la génération actuelle, attirent sur la communauté, non pas seulement dans la localité, mais même dans les pays voisins, un grand crédit et une grande considération. Les membres le savent et ils en sont fiers. On a toujours vu le maître faire partie du conseil municipal de la commune, et un parsonnier du conseil de fabrique. La communauté n'a jamais plaidé; aucun des membres n'a jamais su lire ni écrire, et pourtant, avant 1830, le maître était *maire* de la commune; le curé faisait les écritures, et le maire apposait quelques signes hiéroglyphiques que l'on appelait sa signature et qu'on lui avait mécaniquement appris pour l'exercice de ses fonctions (§ 12).

II.

Moyens d'existence de la famille.

§ 6. — PROPRIÉTÉS.

(Mobilier et vêtements non compris.)

IMMEUBLES. — La famille, en tant que communauté, n'a pas de propriétés immobilières; seulement, elle est fermière d'un domaine valant 80,000^f et dont la valeur peut se décomposer ainsi :

	Étendue.	Valeur.
1 ^o Maison d'habitation (§ 10).....	»	1,800 ^f
2 ^o Bâtiments d'exploitation.....	»	2,500
3 ^o Prairies.....	13 ^h ,80	16,560
4 ^o Terres arables.....	100, 00	57,840
5 ^o Vigne.....	0, 75	1,000
6 ^o Jardin potager.....	0, 15	300
Totaux.....	114,70	80,000

Mais la famille possède des valeurs mobilières qui forment trois catégories de biens :

1^o Les capitaux occultes, accumulés et grossis par leurs intérêts légaux et les épargnes annuelles; ils sont placés au nom du maître seul.

2^o Les biens de communauté, possédés *ut universi*, qui sont apparents et qui constituent le matériel d'exploitation.

3^o Les biens propres, non-seulement aux parsonniers, mais encore à chacun des membres de l'association, et qui sont possédés *ut singuli* : c'est le *pécule* (c).

Nous ne nous occuperons, quant à présent, que des deux premières catégories de biens qui appartiennent à la communauté.

ARGENT..... 10,000^f 00

Les fonds anciens ou capitaux latents ayant été partagés en 1856 (§ 12) et étant devenus *pécule* (c), la communauté s'est trouvée réduite à son matériel d'exploitation et à son fonds de roulement.

Mais, depuis cinq ans, de nouvelles économies ont été réalisées; à combien s'élèvent-elles? c'est ce qu'il est impossible de préciser d'une manière certaine; le maître seul le sait, c'est un secret qui ne se révèle jamais (c et d).

Toutefois, en admettant une épargne, même sans intérêts composés, de 2,000^f par année, — et elle est plus élevée, — le capital latent serait aujourd'hui de la somme fixée ci-dessus (10,000^f).

FONDS DE ROULEMENT 600^f 00

ANIMAUX DOMESTIQUES ENTRETENUS TOUTE L'ANNÉE. 10,921^f 25

1° *Bêtes à cornes.* — 18 bœufs de trait, à 600^f la paire, 5,400^f; — 8 vaches garnies et non garnies, à 150^f chaque, 1,200^f; — 6 chatrons, à 150^f, 900^f; — 2 génisses, à 120^f, 240^f; — 6 veaux sevrés, à 100^f, 600^f. — Total, 8,340^f.

2° *Bêtes à laine.* — 140 moutons, brebis, agneaux, en moyenne à 6^f 00, 840^f 00.

3° *Animaux divers.* — 60 porcs de tout âge, à 15^f 00 l'un, 900^f 00; — 2 chèvres, à 25^f 00, 50^f 00; — 2 ânesses (pour conduire les femmes aux marchés), 140^f 00; — 2 chiens de garde, à 25^f 00 chaque, 50^f 00. — Total, 1,140^f 00.

4° *Basse-cour.* — Poules, poulets, chapons, 70 pièces, 105^f 00; — canes et canards, 12 pièces, 18^f 00; — oies, 15 pièces, 56^f 25; — 4 porcs à l'engrais (1 pour saler), 350^f 00. — Total, 529^f 25.

5° *Rucher.* — 6 ruches en paille, à 12^f 00, 72^f 00.

Tous ces animaux sont entretenus toute l'année, car, lorsqu'il y a vente ou consommation, ils sont naturellement remplacés par les reproductions.

MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries. 1,397^f 75

1° *Exploitation des champs, des prairies et de la vigne.* — 3 charrues, dont une en fer, 75^f 00; — 3 chars, 240^f 00; — 2 tombereaux, 90^f 00; — 2 charrettes, 80^f 00; — 9 jougs, 36^f 00; — 9 lanières en cuir pour attacher les bœufs sous le joug, avec leurs cordes, 21^f 50; — 2 herses, dont une à dents de fer, 30^f 00; — 2 brouettes, 10^f 00; — 5 tridents en fer, 6^f 00; — 8 pioches, 18^f 00; — 6 pelles, 9^f 00; — 20 rateaux, 10^f 00; — 6 serpes (*vouges, goyards*) pour tailler les haies, 13^f 50; — 15 fourches, 5^f 00; — 7 faux pour foin et regain, avec la pierre à aiguiser, le marteau et la petite enclume, 49^f 00; — 15 faucilles pour moissonner, 60^f 00; — 6 vans en osier, avec peau de mouton, pour vanter les grains, 24^f 00; — 5 cognées, 30^f 00; — 6 fléaux pour battre, 12^f 00; — un grand crible, 20^f 00; — 10 sacs de grosse toile, 15^f 00; — 20 paniers d'osier pour ramasser les pommes de terre, 12 tonneaux et 6 feuillettes, 84^f 00 (la cuve appartient au propriétaire); — 4 serpes de vigneron, 6^f 00; — 6 hottes de vendange, 15^f 00; — 1 blutoir, 4 petits tamis, 12^f 00. — Total, 971^f 00.

2° *Exploitation des bêtes à cornes et à laine et des ânesses.* — 4 attaches en fer et en corde pour le gros bétail, 60^f 00; — 4 échelles de différentes grandeurs, 15^f 00; — 4 pots en fer battu pour traire les vaches, 4^f 00; — 8 pots de grès pour laitage, 8^f 00; — 15 égouttoirs pour fromages, 2^f 25; — 1 séchoir à fromages, 2^f 50; — 1 baratte à beurre, 3^f 00; — 2 voitures d'ânesses avec les harnais, 80^f 00. — Total 174^f 75.

3° *Exploitation du jardin potager.* — 4 bèches, 2^f 00; — 2 pelles, 3 rateaux en fer, boîtes à graines, cordeaux, 7^f 00; — 2 arrosoirs, 4^f 00. — Total, 13^f 00.

4° *Exploitation de la basse-cour.* — 2 grandes auges en pierre pour les porcs, 30^f 00; — 2 marmites n° 60, à 0^f 25 le numéro, pour la cuisson des pommes de terre destinées aux cochons, 30^f 00; — juchoirs et nids pour le service du poulailleur, 5^f 00. — Total, 65^f 00.

5° *Exploitation des abeilles.* — 3 ruches de rechange, 2^f 00; — tamis pour le miel, 2^f 00; — vases et ustensiles pour la conservation des produits, 1^f 00. — Total, 5^f 00.

6° *Fabrication des étoffes de fil et de laine.* — Quenouilles, fuseaux, bobines, grande roue, 6^f 00; — métier à tisser, 50^f 00. — Total, 56^f 00.

7° *Fabrication diverses.* — [Un membre de la famille est tonnelier, charron, menuisier et tisserand; il a, en conséquence, tous les outils nécessaires à ces divers états (§ 8)]. — Un établi, 20^f 00; — 4 scies, 16^f 00; — 4 varlopes et rabots, 12^f 00; —

3 haches, 8 ciseaux, 2 outils à planer, 6 tarières, 1 vilebrequin et 4 mèches, 25^f 00; — 1 grande scie dite *passe-partout*, 10^f 00; — 1 grande pince à tonneau, des maillets, 3 esseaux et autres ustensiles, 30^f 00. — Total, 113^f 00.

VALEUR TOTALE des propriétés.....	22,919 ^f 00
-----------------------------------	------------------------

§ 7. — SUBVENTIONS.

La famille ne jouit d'aucune subvention. Fermière d'un domaine aggloméré qui n'est pas traversé par des chemins publics, les produits des 114 hectares 70 ares lui appartiennent, même l'herbe des chemins de service, les fougères et les genêts qui poussent spontanément. Elle trouve, sur la propriété, le bois de chauffage nécessaire à sa consommation; ce bois provient des haies sèches remplacées, des haies vives trop fournies, de l'élagage des vieux pieds d'arbres conservés comme *têtards* et de l'extirpation des genêts, qui abondent dans les champs non cultivés pendant trois ou quatre ans. Ces objets sont à elle par représentation partielle du prix de ferme.

§ 8. — TRAVAUX ET INDUSTRIES.

Au frontispice de ce paragraphe, on doit inscrire ceci :

Tout argent entré dans la communauté n'en doit plus sortir.

Conséquemment, l'association fabrique, autant que possible, tout ce qui lui est nécessaire. A cet effet, elle a un de ses membres qui est spécial pour divers états; il est tout à la fois vigneron, tonnelier, charron, menuisier, perruquier, boucher, tisserand, dentiste, voire même chirurgien; avec son rasoir, il fait l'ablation des tumeurs et perce les abcès; il est assisté d'un jeune garçon, à qui il enseigne la pratique de ces divers états, de telle sorte que, au besoin, l'apprenti puisse remplacer le maître. C'est lui aussi qui greffe les arbres, chauffe le four au degré voulu, enfourne et retire le pain, et, en cas d'empêchement des femmes, c'est lui qui le fabrique. Lorsqu'il n'est pas retenu à la maison, il travaille dans les champs avec les autres hommes.

Et, si la communauté n'a pas d'ouvrier assez habile, elle s'abonne et paye en denrées : ainsi, le taillandier, le sabotier, l'*af-franchisseur*, et même le marguillier reçoivent, par année, qu'ils aient peu ou beaucoup de besogne, un nombre fixe de doubles décalitres de blé, mais jamais d'argent.

De cette façon, les prévisions des budgets, surtout de celui des

fonds latents (c), ne sont, quant aux dépenses, jamais dépassées. On connaît exactement ces dépenses au commencement de l'année; il ne s'agit plus, pour les parsonniers, que de les couvrir par leur travail, et tout le surplus est bénéfice.

TRAVAUX SPÉCIAUX AUX HOMMES. — Les hommes s'occupent spécialement du labourage des champs et de l'*emblavaison*, du fauchage des foin, de l'irrigation des prés, de la culture de la vigne, de la construction des clôtures, du battage des grains, de la conduite des fumiers et de la nourriture du gros bétail. Le maître de communauté, soumis aux mêmes travaux que les autres membres de l'association, doit s'occuper, en outre, des achats et des ventes : il va aux foires et aux marchés, il fait les affaires de l'extérieur, maintient la discipline dans l'intérieur, ordonne les travaux; c'est sur sa tête que reposent toutes les valeurs de la communauté, et c'est lui qui, par honneur, conduit les bœufs.

TRAVAUX SPÉCIAUX AUX FEMMES. — Les femmes s'occupent spécialement du jardin potager, des troupeaux de moutons, de brebis et de porcs, aussi bien pour la nourriture que pour la garde dans les champs; elles écartent, à la main, le fumier dans les labou-rages. Les lessives, la fabrication des étoffes et des vêtements, la fabrication du pain sont, sous la direction de la maîtresse de communauté, leurs occupations principales. La maîtresse, indépendamment de cette direction générale, a dans ses attributions le soin des malades, la préparation des repas, la laiterie, la basse-cour, le ménage et tous les approvisionnements de l'intérieur; mais, comme elle ne peut suffire à des travaux aussi multiples, elle se fait assister d'une femme qu'elle désigne et qu'elle prend ordinairement à tour de rôle parmi les femmes de la communauté. C'est elle qui a soin de *tous les enfants* de la communauté, car les mères sont occupées au dehors. Aussi a-t-on pour elle autant d'affection que de respect. Une bonne maîtresse est un des grands éléments de prospérité; elle tient tout à la fois de la sœur de charité et de la mère de famille. Les enfants n'appartiennent point à telle ou telle mère, ils appartiennent à la communauté et la maîtresse est la mère de tous (c).

TRAVAUX COMMUNS AUX HOMMES ET AUX FEMMES. — Les femmes, armées de faucilles, moissonnent les blés aussi vite et aussi bien que les hommes; avec eux, elles fanent les foin, tillent le chanvre, vendangent, récoltent les fruits, ramassent les pommes de terre.

TRAVAUX DES ENFANTS. — Tant que les enfants n'ont pas fait leur première communion (de 12 à 14 ans), on ne leur demande qu'un travail très-modéré et volontaire; ce sera, par exemple, d'aller, le matin, ramasser sous les arbres les fruits tombés pendant la nuit, d'apporter une brassée d'herbe fauchée la veille, de conduire les veaux dans un pré ou de les ramener à la maison. Leur occupation est d'apprendre le catéchisme, ce qui leur est d'autant plus difficile qu'on ne leur a pas enseigné à lire. La communauté n'alloue rien pour l'instruction primaire, mais elle n'empêche pas qu'un parsonnier, sur *son pécule*, envoie son fils à l'école.

Les enfants vont au catéchisme pendant deux ans, et, précisément parce qu'ils ont eu beaucoup de peine à l'apprendre, ils l'inculquent si bien dans leur mémoire qu'ils pourraient, de longues années après, en réciter des pages entières. Oublier son catéchisme et manquer à ses devoirs est le dernier échelon de la dégradation et attire sur le coupable l'épithète de *huguenot*.

INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE. — Tous les travaux, sans exception, sont entrepris au compte particulier de l'association.

A partir du mois d'octobre jusqu'à Noël, les hommes se lèvent à 2 heures du matin pour les battages, qui s'opèrent au fléau; à 7 heures, le battage cesse et le travail ordinaire commence.

De Noël à la fauchaison (mois de juin), ils se lèvent à 4 heures $1/2$; du mois de juin au mois d'octobre, ils se lèvent à 3 heures $1/2$.

Les femmes ne se lèvent, en tout temps, qu'entre 5 et 6 heures.

Tant est grand l'esprit d'ordre et d'économie, que personne ne rentre à la maison sans apporter quelque chose! Un brin de bois sec trouvé le long d'une haie, une poignée de foin accrochée aux branches d'un arbre, un fruit tombé, un flocon de laine retenu dans un buisson, même les cendres du feu que fait la bergère dans les champs pendant les jours froids, tout est rapporté par cet essaim d'abeilles à la ruche commune.

III.

Mode d'existence de la famille.

§ 9. — ALIMENTS ET REPAS.

La nourriture est bonne et substantielle; le pain seul laisse à désirer : il est de seigle pur, et même, pendant la moisson, en raison du plus grand nombre d'ouvriers, la farine n'est pas tamisée (B).

La famille fait ordinairement trois repas; à l'époque des *œuvres* (la moisson), elle en fait quatre.

Déjeuner, à 7 heures : soupe composée de pain, de légumes, de sel, au lard ou au lait; après, un morceau de pain avec des pommes de terres cuites à l'eau, sans assaisonnement, ou bien des fruits, ou encore du fromage.

Dîner, à midi : c'est le principal repas; il est composé de 2 plats : pommes de terre et choux-raves, au lard ou au lait; ou bien haricots et crêpes (*tourtiaux*) à la farine de froment; ou bien encore légumes au gras et salade, tantôt à l'huile de noix, tantôt au lard; pour dessert, du fromage sec de chèvre (le laitage des chèvres est réservé aux petits enfants et l'excédant est converti en fromages, qui sont fort recherchés); pour boisson, du cidre, et, tous les dimanches, du vin.

Souper, à 7 heures : composé comme le *déjeuner*.

Pendant la moisson, on fait un repas supplémentaire, le *goûter*, qui a lieu à 4 heures; mais alors, toutes les heures de repas sont changées : *déjeuner* à 6 heures du matin; *dîner* à 11 heures; *goûter* à 4 heures, et *souper* à 9 heures.

A cette époque, bien que le pain ne soit pas tamisé, la nourriture est plus fortifiante; on tue des veaux et des moutons et on boit du vin, mais à deux repas seulement.

Les jours de cuisson de pain et lorsqu'il est retiré, la maîtresse profite de la chaleur du four pour faire cuire des *tartes* de toutes sortes, aux pommes de terre, aux pruneaux, aux cerises, aux poireaux, etc., et, à dîner, chaque convive a sa *tarte*.

Ils ne boivent jamais de liqueurs fortes, qu'ils considèrent comme nuisibles à la santé.

Autrefois, l'usage était que le *maître* et la *maîtresse de communauté*, bien que n'étant pas mari et femme, mangeassent ensemble sur une table distincte; depuis une quinzaine d'années, cet usage

est tombé en désuétude, et, aujourd'hui, ils mangent à la table commune. Tous les hommes prennent leurs repas ensemble, et, quand ils sont partis, les femmes leur succèdent.

§ 10. — HABITATION, MOBILIER ET VÊTEMENTS.

La maison et les bâtiments d'exploitation peuvent être considérés comme le type des constructions agricoles du xv^e siècle. L'habitation est exposée au midi, construite sur caves et couverte, partie en tuiles, partie en *bardeaux* (pièces de bois). La chambre principale, ou *chauffoir*, est au centre; à droite et à gauche, sont deux autres chambres; plus loin, sous la même toiture, se trouvent une chambre de domestique, le fournil, et, en appentis, l'atelier de charronnage et de menuiserie. Le chauffoir n'est pas carrelé; le sol est en terre glaise corroyée; cette pièce ne reçoit la lumière que par deux petites fenêtres carrées de 0^m66 et 0^m35 de côté, l'une au midi, l'autre au nord; elle est très-spacieuse; il n'y ferait pas clair en plein midi, si l'on ne laissait la porte ouverte.

Au-dessous, formant d'un côté rez-de-chaussée, en raison de la déclivité du sol, se trouvent trois caves; dans l'une on emmagasine le vin, dans l'autre, les légumes pour l'hiver; la troisième contient le métier de tisserand.

Au delà des cours et faisant face à la maison, s'étend le long bâtiment d'exploitation; du seuil du chauffoir, on surveille les cours, la grange et les écuries; le bâtiment est couvert en chaume. La toiture descend très-bas et dépasse tellement le nu du mur qu'elle sert à abriter des harnais, et qu'en temps de pluie plusieurs personnes de front peuvent faire le tour des bâtiments sans se mouiller.

Derrière les écuries sont les dépôts de fumier; le grand bâtiment en cache la vue à la maison et la préserve des émanations.

Des cinq pièces qui composent l'habitation, c'est le *chauffoir* qui donne aux communautés une physionomie particulière; c'est là qu'on fait la cuisine, qu'on mange, qu'on reçoit, que se concluent les marchés, que se passe la veillée, que l'on prie; c'est, en un mot, la salle de communauté, mais c'est aussi la chambre du maître, c'est là qu'il couche avec les anciens et les petits enfants. Nous avons dit que la pièce était spacieuse, elle contient : 1° 4 lits enfermés dans d'épais rideaux de serge jaune, la tête d'un lit touchant les pieds de l'autre; 2° 4 armoires rangées sur une seule file; la communauté a les siennes, les *branchées* ont les leurs, où elles placent ce qu'elles possèdent à titre individuel; 3° la grande table

de communauté, avec bancs des deux côtés, où trente personnes peuvent s'asseoir. Cette table est creuse et à compartiments; en tirant des coulisses à chaque extrémité, on trouve dans l'intérieur des aliments, du dessert, des restes du repas précédent; 4° une armoire à vaisselle, une horloge, un pétrin, une grande auge en pierre pour broyer avec un pilon les pommes de terre cuites. Au plancher, qui est bas et enfumé, sont suspendus : la huche à pain (porte-pain), les fleurs de tilleul et de sureau, les graines de jardinage, des bouquets de fruits, et, dans la vaste cheminée, des jambons, du lard et de longues brochettes de *pièces de salé*.

Tout cela est agencé avec tant d'ordre et de symétrie, que vingt-cinq à trente personnes circulent sans encombrement.

Les autres pièces ne contiennent que des lits et des armoires placés comme nous l'avons dit plus haut.

Maintenant, quelle est la valeur du mobilier de la communauté?

Ici, il y a nécessité de faire deux catégories; car la communauté ne possède qu'en petite quantité des meubles et du linge, la plus grande partie appartient, à titre individuel, aux divers membres de l'association.

La première catégorie comprendra donc le mobilier de la communauté.

La deuxième catégorie comprendra le mobilier possédé *ut singuli*. On y joindra les vêtements qui sont toujours possédés à titre individuel.

Mobilier de la communauté.

MEUBLES..... 771^f 75

1° *Lits*. — 3 lits de domestiques et 1 lit à donner, comprenant chacun 1 bois de lit, en chêne ou cerisier, 1 pailasse, 1 *couette* (lit de plume), 2 couvertures en laine, rideaux de serge jaune, 1 couvre-pied et 1 traversin rempli de plumes de poules. — Total pour un lit, 100^f 00; pour les quatre lits, 400^f 00.

2° *Mobilier des chambres à coucher*. — 2 armoires en cerisier, 120^f 00; 1 coffre, 5^f 00; 12 chaises, 18^f 00. — Total, 143^f 00.

3° *Mobilier du chauffoir*. — Grande table de communauté, en chêne, avec bancs, 60^f 00; — vaisselier, 40^f 00; — 1 horloge, 50^f 00; — 1 pétrin, 30^f 00; — 1 grande auge pour pétrir les pommes de terre, 25^f 00; — 2 vieux fauteuils de bois, 8^f 00; — 5 petites chaises d'enfants et 4 grandes, 7^f 00; — la huche à pain, 3^f 00; — 1 coffre à sel, 4^f 00; — 1 lampe, 0^f 75; — 2 chandeliers, 1^f 00. — Total, 228^f 75.

USTENSILES..... 246^f 75

1° *Dépendant du foyer du chauffoir*. — 1 forte crémaillère en fer, 10^f 00; — 2 gros chenets de fer forgé, dont l'un a 1 mètre de haut; il forme cuvette dans sa partie supérieure et est destiné à tenir chaud un vase quelconque, 25^f 00; — 1 pelle, 1 pincette et 1 grande pince de fer, 10^f 00; — 1 soufflet de cuir et bois, 3^f 00. — Total, 48^f 00.

2° *Dépendant du fournil.* — 1 pétrin, 20^f 00; — 4 pelles, 1 chaudière à braise, 5^f 00. — 12 corbeilles en paille, 6^f 00. — Total, 31^f 00.

3° *Employés pour la cuisson et la consommation des aliments.* — 5 marmites de fonte avec couvercles, dont 2 du numéro 60, et 3 du numéro 25, à 0^f 25 le numéro, 48^f 75; — 3 tourtières, 2 marmites à queue, 4 poêlons, 30^f 00; — 2 grils en fer, 1 poêle à frire, 5^f 00; — 4 timbales, 4^f 00; — 30 écuelles en terre de poterie, 8 plats, 4 douzaines d'assiettes en faïence et 2 douzaines en porcelaine, 18^f 00; — 1 petit fût pour l'huile et 2 cruches (*toules*), 6^f 00; — 3 seaux, 1 bassin en cuivre, 7^f 00; — 30 verres, 160 bouteilles, 9^f 00; — 2 égrugeoirs en bois et grès, un saloir, 3^f 00. — Total, 130^f 75.

4° *Servant à l'éclairage.* — 2 lampes à huile et 1 lanterne, 5^f 00; — 2 chandeliers, 1 burette à huile, 2^f 00. — Total, 7^f 00.

5° *Servant au blanchissage du linge.* — 2 cuiviers, 1 grand et 1 petit, pour lessive, 1 baquet de sapin, 7 bancs, dont 3 rayés pour le gros linge, 7 battoirs à linge, 2 grosses toiles (*charrié*) pour recevoir les cendres, 1 trépied en bois pour placer le cuvier à lessive, 6 fers à repasser, 30^f 00.

LINGE DE MÉNAGE..... 227^f 00

12 paires de draps pour lits de domestiques, 120^f 00; — 12 serviettes, 6 nappes en toile, 72^f 00; — 20 torchons et 12 tabliers de cuisine en grosse toile, 35^f 00. — Total, 227^f 00.

VALEUR TOTALE du mobilier de la communauté..... 1,245^f 50

Mobilier et vêtements possédés à titre individuel.

Il serait superflu de donner l'énumération du mobilier et des vêtements appartenant à *tous* les membres de l'association; il suffira de l'énumération, avec état estimatif, du mobilier et des vêtements d'un *homme marié*, d'une *femme* et d'un enfant. Cela connu, il sera facile d'obtenir la valeur totale du mobilier et des vêtements pour l'ensemble de l'association. Prenons le maître pour exemple; sa position ne diffère en rien de celle des autres.

MEUBLES..... 160^f 00

1 lit, comprenant le bois fait de cerisier, 1 paillasse, 1 *couette* (matelas rempli de plume de poule), 1 traversin à étui de toile, rempli de plume, 2 couvertures en laine, 1 couvre-pied d'étoffe à couleurs vives, des rideaux de serge, 100^f 00; — 1 armoire de noyer, 60^f 00. — Total, 160^f 00.

LINGE D'UN MÉNAGE..... 58^f 00

4 paires de draps en toile de fil, 6 serviettes (ils ne s'en servent que pour les convives ou pour porter des cadeaux), 58^f 00.

VÊTEMENTS D'UN HOMME..... 138^f 00

1° *Vêtements du dimanche.* — 1 veste de laine, teinte en bleu, de fabrication domestique, 1 pantalon et 1 gilet de même étoffe, 45^f 00; — 1 chemise de toile, 3^f 00; — 1 cravate de coton, 0^f 60; — 1 chapeau de feutre noir à larges bords, 8^f 00; — 1 paire de bas de coton ou fil, 1^f 50; — 1 paire de souliers, 10^f 00; — 1 mouchoir de poche, 1^f 00; — 1 blouse bleue, 3^f 00. — Total, 72^f 10.

2° *Vêtements de travail.* — Les vêtements du dimanche, après de longues années de service, passent aux jours de travail; mais, indépendamment de ces objets, il faut

ajouter 1 habillement complet : veste, pantalon et gilet, 15^f 00; — 1 bonnet bleu, 1 chapeau de paille, 1 paire de sabots, 1 paire de chaussons de laine, 3^f 00. — Total, 18^f 00.

3° *Vêtements de rechange.* — 9 chemises, 27^f 00; — 4 paires de bas, 6^f 00; — 5 mouchoirs de poche, 5^f 00; — 2 cravates, 1^f 20; — 1 brosse à habits, 1 brosse à chaussures, 1 rasoir, 4^f 50; — 6 paires de sabots ferrés, à 0^f 70 la paire, 4^f 20. — Total, 47^f 90.

VÊTEMENTS D'UNE FEMME..... 261^f 15

1° *Vêtements du dimanche.* — 2 robes de laine, 40^f 00; — 2 jupons de laine rayés, 12^f 00; — 1 tablier de soie noire, 6^f 00; — 1 mouchoir de cou de laine, 6^f 00; — 1 coiffe de mousseline brodée, sans rubans, 3^f 00; — 1 paire de bas blancs de coton, 1^f 20; — 1 chemise de toile, 3^f 00; — 1 mouchoir de poche blanc de fil, 1^f 00; — 1 paire de souliers, 6^f 00; — 1 manteau de drap, donné en cadeau de nocces, 60^f 00. — Total, 138^f 20.

2° *Vêtements de travail.* — Les vêtements du dimanche défraîchis passent aux jours de travail, et il faut ajouter : 2 robes d'indienne, 15^f 00; — 2 jupons provenant de vieilles robes, 3^f 00; — 1 paire de bas de laine, 1^f 20; — 1 tablier d'indienne, 2^f 00; — 1 mouchoir de cou en laine, 2^f 00; — 1 paire de sabots non ferrés, 0^f 50; — 1 coiffe en mousseline unie, sans rubans, 2^f 00; — 1 grand chapeau de paille (fabrication domestique), 1^f 50; — 1 drap en grosse toile (*charrié*), plié en deux, qu'on met sur le dos en guise de manteau, les jours de pluie ou de froid, 3^f 00; — 1 paire de chaussons, 0^f 75. — Total, 30 95.

3° *Vêtements de rechange.* — 10 coiffes de mousseline, 20^f 00; — 10 chemises de toile fine, 30^f 00; — 6 mouchoirs de cou, 12^f 00; — 12 paires de sabots non ferrés, 6^f 00; — 6 mouchoirs de poche, 6^f 00; — 4 paires de chaussons de laine, 3^f 00; — 1 petite glace, 1^f 00; — 1 petite croix d'or, qu'on porte suspendue au cou par une ganse de soie, 7^f 00; — 1 bague d'alliance en or, 7^f 00. — Total, 92^f 00.

MEUBLES ET VÊTEMENTS D'UN ENFANT..... 79^f 00

1° *Lit.* — 1 lit sert pour 2 garçons ou pour 2 filles; il comprend, comme celui des grandes personnes, 1 bois de lit, 1 paillasse, 1 couette en plume, 1 traversin, 2 couvertures de laine, 1 couvre-pied et des rideaux de serge; valeur totale, 100^f 00, dont moitié pour un enfant, 50^f 00.

2° *Vêtements de travail.* — Pour fille ou garçon, ces vêtements se composent des vieux vêtements des père et mère, ajustés à leur taille; leur valeur n'excède pas 12^f 00.

Vêtements d'un garçon pour le dimanche. — 1 veste de laine, teinte en bleu, 1 pantalon, 1 gilet de même étoffe de fabrication domestique, 10^f 00; — 1 casquette de drap, 1^f 50; — 1 petite cravate de laine, teinte en rouge, 1^f 00; — 1 paire de bas, 1^f 00; — 1 paire de sabots, 0^f 40 (les enfants ne portent des souliers que lorsqu'ils sont assez grands pour aller aux foires et marchés); — 1 chemise, 1^f 50; — par provision, 4 paires de sabots, à 0^f 40, 1^f 60. — Total, 17^f 00.

Vêtements d'une fille pour le dimanche. — 1 robe de laine, 1 jupon rayé de laine, 10^f 00; — 1 petit tablier de coton, 0^f 50; — 1 mouchoir de cou, 1^f 00; — 1 coiffe de mousseline, 1^f 00; — 1 paire de bas de laine, 1^f 00; — 1 paire de sabots, 0^f 40; — 1 chemise, 1^f 50; — par provision, 4 paires de sabots, à 0^f 40 la paire, 1^f 60. — Total, 17^f 00.

Calcul pour tous les individus de la communauté.

D'après ce qui précède, on voit que le mobilier et les vêtements d'un homme marié ont une valeur de 356^f, dont 218^f de mobilier et 138^f de vêtements.

Les vêtements d'une femme valent 261^f 15 et ceux d'un enfant 29^f.

Il est donc facile de connaître, pour l'ensemble de l'association, la valeur totale du mobilier et des vêtements possédés à titre individuel. Il y a à Pervy (§ 2) :

1° 4 hommes mariés, dont le mobilier et les vêtements valent 4 fois 356 ^f 00 ou.....	1,424 ^f 00
2° 6 femmes (4 mariées, 2 veuves), dont les vêtements valent 6 fois 261 ^f 15 ou.....	1,566 90
3° 7 enfants (filles ou garçons), dont les vêtements valent 7 fois 29 ^f 00 ou.....	203 00
4° 3 garçons âgés de plus de 16 ans, dont les vêtements valent ceux d'un homme marié ou 3 fois 138 ^f 00.....	414 00
5° 2 filles âgées de plus de 16 ans, dont les vêtements valent ceux d'une femme mariée (déduction faite de la croix d'or, de la bague d'alliance et du manteau, 74 ^f 00), ou 2 fois 187 ^f 15.....	374 30
A quoi il faut ajouter : 3 lits pour 2 veuves et 4 filles, couchant deux à deux, et 4 lits pour 8 garçons, couchant également deux à deux, à 100 ^f 00 par lit.....	700 00
Total.....	<u>4,682 20</u>

Valeur totale du mobilier de la communauté.....	1,245 ^f 50
Valeur totale du mobilier et des vêtements possédés à titre individuel.....	<u>4,682 20</u>

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements... 5,927^f 70

§ 11. — RÉCRÉATIONS.

Les dimanches et fêtes, entre les offices, les hommes jouent aux *quilles* ou à la *pièce piquée*. L'enjeu est une bouteille de vin que le perdant devra payer au premier jour de foire ou de marché où les partners se trouveront ensemble.

Pendant ce temps, les femmes rendent visite à leurs parents des communautés voisines.

Aux fêtes de l'Ascension, de Pâques, de la Pentecôte et de Noël, la communauté donne un grand repas à tous ses membres.

Mais, c'est surtout pour la *fête patronale*, pour la *poëlée* (achèvement des moissons) et pour les vendanges que la communauté se met en frais; elle traite non-seulement ses membres, mais encore ses parents et ses amis. Le curé est toujours convié. On n'y consomme que des productions du domaine. Il y a une telle profusion de mets et de pâtisseries que, huit jours après, il y a encore des restes. Le mets dont ils sont particulièrement friands est un rôti de veau, *saupoudré de sucre*. A ces réunions, on ne danse jamais.

Indépendamment de ces distractions, qui sont invariables, il y a les foires, les marchés, les noces des parents et les fêtes patro-

nales des communes voisines; le maître désigne les hommes et la maîtresse les femmes qui doivent s'y rendre. Jamais plus de quatre personnes ne s'éloignent à la fois de la communauté.

Le tabac à fumer est prohibé, mais le tabac à priser est toléré.

Les récits des veillées d'hiver (§ 3) sont une récréation très-appréciée; ils ont pour thème habituel l'histoire des ancêtres, les légendes, les campagnes militaires et les merveilles d'un Paris fantastique.

IV.

Histoire de la famille.

§ 12. — PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE.

Il y a, d'après la tradition et les registres ecclésiastiques, environ *trois cent quarante ans* que, de génération en génération, la communauté de Pervy occupe le même domaine.

Elle a *essaimé* bien des fois; on trouve dans les communes voisines plusieurs communautés, déjà anciennes, qui en sont sorties et qui, elles-mêmes, ont produit d'autres essaims.

Aucun de ses membres n'a appris à lire et à écrire, si ce n'est le fils aîné du maître actuel, jeune garçon de 17 ans, que le père, sur son pécule, a envoyé trois ans chez l'instituteur du village; car la communauté n'alloue rien pour l'instruction primaire (§ 5).

Tous les baux, avec les propriétaires successifs du domaine, sont sous signatures privées, écrits par le propriétaire; le maître de communauté y figure comme *seul* preneur et y appose une *croix*: c'est sa signature.

La communauté a rendu, à diverses époques, des services signalés à ses propriétaires, notamment en 1789. On conserve encore à Pervy, sous un plancher, la cachette, en forme de croix grecque où, pendant longtemps, elle donna refuge au curé de la paroisse, qui put ainsi échapper aux poursuites dont il était l'objet.

En 1830, il y eut un partage volontaire des valeurs de l'association, s'élevant à environ *cinquante mille francs*. Le partage s'opéra en cinq portions (§ 2). Sur les cinq branches, deux allèrent, en communauté, se fixer à Forsse, commune d'Issy-l'Évêque. Elles ont réussi, sont devenues riches et leur personnel s'élève à plus de 40 individus.

Deux autres, cédant à un aveugle besoin d'indépendance, achetèrent du bien, le cultivèrent séparément, firent des dettes et devinrent malheureuses : hommes, femmes, enfants, moururent dans la misère sans laisser de postérité [*Les Ouv. europ.* (B)].

La cinquième branche, ayant à sa tête un gendre du maître défunt, demeura à Pervy. Elle n'était composée que du maître, de sa femme et de sept enfants; mais, par des mariages, la famille augmenta. Les affaires fructifièrent et elles étaient en grande prospérité lorsque le maître mourut en 1847. Son fils aîné fut élu à sa place; initié par le père aux affaires de la communauté et aux secrets de la situation pécuniaire, il administra sagement et fructueusement jusqu'à sa mort (1856). Vers cette époque, sentant sa fin prochaine, il réunit tous ses parsonniers et leur révéla ce qu'ils ignoraient... le chiffre de leur fortune.

La communauté se composait alors de 23 individus, ne formant que 4 têtes ou parties copartageantes.

Le frère puîné du maître défunt fut élu maître.

Soit par l'initiative du maître nouveau, soit sur la demande des intéressés, il fut décidé qu'on partagerait le capital ancien ou *fonds latent*, dont l'existence et le *quantum* avaient été révélés par le maître défunt.

Aucun acte ne constata ce partage, nul étranger ne fut admis au secret des arrangements de famille, mais voici ce que tout le monde put remarquer :

Cette même année 1856, il fut acquis :

1° Par le maître nouvellement élu, un petit bien situé à Soumette, commune de Toulon-sur-Arroux, moyennant 22,000 ^f 00, ci....	22,000 ^f 00
2° Par la veuve de l'ancien maître, maîtresse actuelle, pour ses enfants mineurs, un bien à Senesy, commune de Montmort, moyennant 17,000 ^f 00, ci.....	17,000 00
3° Par un beau-frère, un bien sis à Grury, moyennant 16,000 ^f 00, ci	16,000 00
4° Par un autre beau-frère, un bien sis à la Vlette, commune d'Issy-l'Évêque, moyennant 22,000 ^f 00, ci.....	22,000 00
Total.....	77,000 00

C'est donc un capital de près de 80,000^f qui a été gagné de 1830 à 1856, c'est-à-dire pendant vingt-six ans, le matériel d'exploitation restant intact (§ 10).

Devenus propriétaires d'immeubles, les quatre copartageants ne se quittèrent pas; ils affermèrent, chacun de son côté et à son gré, les biens acquis à titre privé, soit par bail à ferme, soit par bail à métairie, à des communautés naissantes ou à de petits propriétaires et restèrent à Pervy.

Leurs revenus annuels, soigneusement placés, appartiennent aux pécules respectifs et sont étrangers à la communauté, qui est, elle, la source la plus féconde de fortune.

§ 13. — MOEURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE
PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE.

Les dispositions du Code civil, et notamment le titre IX, sur le contrat de société, ne reçoivent aucune application dans la communauté. Ainsi, la mort naturelle, la mort civile, la volonté d'un ou de plusieurs ne dissolvent pas l'association; un ou plusieurs membres peuvent disparaître, le corps subsiste toujours. Si un parsonnier désire quitter, il est libre; la communauté lui paye ses droits dans les deux catégories de biens sociaux (c) et tout est dit; s'il meurt laissant des enfants, rien n'est changé, mais il y a une *tête dormeuse*; s'il meurt sans enfants, il ne *transmet rien à personne*, la communauté a une *tête* de moins. Elle conserve le tout par droit de *non-décroissement*, *jure non decrescendi* (D).

A Pervy, bien que le personnel soit de 25 individus, dont 3 domestiques gagés, le fonds social n'appartient en réalité qu'à 4 *têtes*, dont une *dormeuse* et trois *vives de mâles*, car les femmes ne font jamais *tête*; et *tête* (*caput*) signifie *part*.

C'est ici le cas d'expliquer ce que l'on entend par *tête vive* et *tête dormeuse*.

La *tête vive* est la part d'un parsonnier effectif, vivant dans la communauté. Ce parsonnier est-il malade? ses intérêts n'en souffrent pas, on travaille pour lui; de plus, la communauté paye le médecin et les médicaments. Meurt-il? elle paye les obsèques, deux services et un nombre limité de messes; mais, si les plus proches parents veulent commander plus de prières, ils payent sur leur pécule.

La *tête dormeuse* est la part d'un parsonnier effectif décédé, laissant des enfants dans la communauté.

La *tête dort* tant que les enfants restent dans la communauté; par fiction, le défunt n'est pas mort, il est seulement endormi, et sa part dans les bénéfices est égale à celle des communs qui vivent et qui travaillent (A).

Mais la *tête meurt* du moment que les enfants quittent la communauté, c'est-à-dire que la part devient improductive et, si les enfants quittent à des époques différentes, la *tête* est endormie pour les uns et morte pour les autres.

D'après ce qui précède, on voit combien la communauté tient à

éviter les partages, et combien aussi elle est tutélaire et protectrice à l'égard des orphelins. La même organisation se retrouve dans les mariages.

Lorsqu'une fille est devenue *furieuse*, c'est-à-dire nubile, on la marie; si les deux conjoints font partie de la même communauté, ils y restent, et leurs droits sont fixés comme nous le verrons plus loin (c); si l'époux est étranger et fait partie d'une autre communauté, la fille quitte et la communauté la dote en argent; elle n'a plus rien à espérer, — et c'est là une stipulation sur succession future contraire à l'article 791 du Code Napoléon, — dans l'hoirie de ses père et mère restés parsonniers, si ce n'est un simple droit dans les grains récoltés l'année de leur décès. Si l'épouse est étrangère, pour ameubler dans la communauté où elle vient, elle doit verser une somme variable de 60 à 200^f, qui lui est rendue si elle quitte.

Les noces se font sans faste, elles ne durent qu'un jour. Le soir, la jeune mariée est accompagnée par son père ou sa mère, ou le maître de la communauté, jusqu'à moitié chemin de sa future demeure; là, on se quitte, et la nouvelle Pénélope n'a pas besoin de se couvrir de son voile pour montrer que son cœur lui dit de suivre son époux. Des deux côtés on connaît le devoir, mais elle sait de plus que, pendant quinze jours, elle ne doit plus revoir les parents qu'elle abandonne, — c'est le temps voulu pour greffer l'affection nouvelle; — elle sait, en outre, que la communauté lui est à jamais fermée comme *femme mariée*, et qu'elle ne peut se rouvrir pour elle que devant la veuve et ses orphelins (A).

Quinze jours après, un dimanche, des délégués de la communauté délaissée vont visiter la jeune mariée; on festoie, on célèbre le *beau dimanche*; de ce jour commence, entre les deux communautés, un traité d'alliance moins éphémère qu'une alliance politique.

Autant qu'elles peuvent, ces communautés font des mariages entre elles (B), et, ce qu'elles désirent le plus, des mariages par *échange*, c'est-à-dire que, par une double union, elles donnent une fille, on leur rend un garçon, et réciproquement; il y a substitution de personnes et de droits.

Ainsi, éviter les partages, assurer le bien-être de la famille, donner la sécurité dans les positions acquises et dans toutes les circonstances de la vie, depuis l'orphelin jusqu'au vieillard (A), telles sont les mœurs et les institutions traditionnelles de ces communautés.

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.		ÉVALUATION approximative de la source de recette
SECTION I ^{re} .		VALEUR de propriétés
Propriétés possédées par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
(La communauté n'est pas propriétaire, mais fermière).....		
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.		
(Appartenant, en propre, à la communauté.)		
ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année		
40 bêtes à cornes, 140 bêtes à laine, 2 ânesses, 2 chèvres, 60 porcs, 2 chiens de garde..		10,320
Basse-cour : Poules, poulets, chapons, 70 pièces; canes, canards, 12 pièces; oies,		520
15 pièces; 4 porcs à l'engrais.....		70
6 ruches d'abeilles.....		
MATÉRIEL spécial des travaux et industries :		
Pour l'exploitation des champs, prairies, vignes, arbres et haies.....		970
— des bêtes à cornes et à laine, des porcs, ânesses et chèvres.....		170
— du jardin potager.....		130
— de la basse-cour.....		60
— des abeilles.....		50
Pour la fabrication des étoffes de fil et de laine.....		560
Pour les fabrications diverses.....		1130
ARGENT :		
Fonds anciens (capitaux latents § 6 et 12).....		10,000
Fonds de roulement.....		600
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
(La communauté n'a droit à aucune allocation de ce genre).....		
VALEUR TOTALE des propriétés.....		22,910
SECTION II.		ÉVALUATION du capital des subventions
Subventions reçues par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....		0
ART. 2. — DROITS D'USAGE SUR LES PROPRIÉTÉS DE LA COMMUNE.		
(La famille ne jouit d'aucun droit d'usage).....		0
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
(La famille ne reçoit aucune allocation de ce genre).....		0
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des subventions.....		0

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION Ire.		
Revenus des propriétés.		
ART. 1er. — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
communauté est fermière de ces immeubles).....	"	"
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
(Appartenant à la communauté.)		
érêt (5 pour 100) de la valeur de ces animaux.....	"	516 ^f 00
— — — — —	26 ^f 46	"
— — — — —	3 60	"
érêt (5 pour 100) de la valeur de ce matériel.....	"	48 55
— — — — —	"	8 73
— — — — —	0 65	"
— — — — —	3 25	"
— — — — —	0 25	"
— — — — —	2 80	"
— — — — —	5 65	"
érêt (5 pour 100) de cette somme.....	"	500 00
cette somme, conservée pour les besoins imprévus, ne rapporte pas d'intérêt.....	"	"
ART. 3. — ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
communauté ne reçoit aucune allocation de ce genre).....	"	"
TOTAUX des revenus des propriétés.....	42 66	1,073 28
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1er. — PRODUITS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
la famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	"	"
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
la famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	"	"
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
la famille ne jouit d'aucune recette de ce genre).....	"	"
TOTAUX des produits des subventions.....	"	"

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).					ÉVALUATION approximative des sources de recettes.
DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DE L'EMPLOI DU TEMPS.	QUANTITÉ DU TRAVAIL EFFECTUÉ.				ÉVALUATION du capital des salaires.
	9 hommes journées.	5 femmes. journées.	3 filles adultes. journées.	7 enfants. et 1 vieillard. journées.	
SECTION III.					
Travaux exécutés par la famille.					
Exploitation des champs, prairies, vignes, arbres, haies....	1,720	470	220	565	
— des bêtes à cornes et à laine, des porcs, chèvres et ânesses.....	675	674	503	710	
— du jardin potager.....	"	12	12	10	
— de la basse-cour.....	4	20	20	30	
— des abeilles.....	2	3	"	6	
Fabrication des étoffes de fil et de laine...	150	240	70	"	
— diverses.....	184	46	40	"	
Confection des vêtements et du linge de ménage.....	10	60	50	"	
Prestations en nature pour chemins.....	30	"	"	"	
Totaux des journées de tous les membres de la communauté.	2,775	1,525	915	1,321	
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des salaires (15 fois l'épargne annuelle).....					44,500
SECTION IV.					
Industries entreprises par la famille.					
INDUSTRIES entreprises au compte de la famille :					
Exploitation des champs, prairies, vignes, arbres, haies.....					26,136
— des bêtes à cornes et à laine, des porcs, chèvres, ânesses.....					26,199
— du jardin potager.....					230
— de la basse-cour.....					1,692
— des abeilles.....					50
Fabrication des étoffes de fil et de laine.....					737
Fabrication des sabots.....					"
Fabrications diverses.....					398
Confection des vêtements et du linge de ménage.....					241
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des bénéfices d'industrie.....					56,684
TOTAL DES CAPITAUX évalués dans les 4 sections du budget des recettes (pour servir à l'estimation des ressources de la famille)					123,103

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).				MONTANT DES RECETTES.	
				VALEURS des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
TITRE I. — PRINCIPALES RECETTES.					
CHAPITRE I. — SALAIRES.					
SECTION III.					
Salaires.					
TITRE II. — BÉNÉFICES DES INDUSTRIES.					
SECTION IV.					
Bénéfices des industries.					
TITRE III. — RECETTES DIVERSES.					
SECTION V.					
TOTAUX DES RECETTES DE L'ANNÉE (BALANÇANT LES DÉPENSES).					
TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'ANNÉE.					

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES		MONTANT DES DÉPENSES	
		VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSE en argent.
SECTION Ire.			
Dépenses concernant la nourriture.			
ART. 1er. — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE (par les 22 membres de la communauté, plus trois domestiques (§ 2), pendant 365 jours.			
CÉRÉALES :			
Froment pour crêpes et bouillies, 5 hectolitres pesant 350 ^k , dont il faut déduire : 25 ^k pour le meunier; 40 ^k de son; 8 ^k de déchet, il reste : farine, 277 ^k (1) (11)	277 ^k 0	0 ^f 287	79 ^f 50
Seigle : 75 hectolitres pesant 5,025 ^k , à déduire : 440 ^k pour le meunier; 572 ^k de son; 120 ^k de déchet, il reste : farine, 3,893 ^k (1) (11)	3,893 0	0 211	823 10
Orge mondée à la maison, pour la pilée (à l'instar du riz au lait), 20 doubles décalitres pesant 240 ^k ; déchet de pellicule, 16 ^k ; reste : orge mondée, 224 ^k (1) (11)	224 0	0 179	40 00
Poids total et prix moyen.....	4,394 0	0 214	
CORPS GRAS :			
Lard et graisse intérieure provenant de l'abatage de 4 cochons. (4)	144 0	2 ^f 000	238 00
Graisse associée aux viandes (évaluée ci-dessous avec celles-ci). (4)	"	"	"
Beurre provenant de l'exploitation agricole..... (2)	50 0	1 900	95 00
Huile de noix, 50 litres pesant 50 ^k (1)	50 0	1 800	90 00
Poids total et prix moyen.....	244 0	1 938	
LAITAGES ET OEUFS :			
Lait écrémé de l'exploitation agricole..... (2)	1,440 0	0 120	172 80
Lait non écrémé..... (2)	1,005 0	0 200	201 00
Fromages de vaches..... (2)	70 0	0 600	42 00
Fromages de chèvres..... (2)	60 0	1 200	72 00
OEUFS de poules et de canes, 88 douzaines pesant 35 ^k 2..... (4)	35 2	1 250	44 00
OEUFS d'oies, 12 ^k (4)	12 0	1 000	12 00
Poids total et prix moyen.....	2,622 2	0 207	
VIANDES ET POISSONS :			
1 veau..... (2)	20 0	1 300	26 00
4 moutons..... (2)	26 0	1 200	31 20
4 cabris (petits chevreux)..... (2)	28 0	0 500	14 00
4 poules, 15 poulets et chapons, 3 canes, 6 oies, 37 ^k (4)	37 0	1 500	55 50
Viande de porc et produits de l'abatage des cochons, boudins, saucisses..... (4)	186 0	1 460	271 56
(La famille ne consomme pas de poisson).....	"	"	"
Poids total et prix moyen.....	297 0	1 341	
LÉGUMES ET FRUITS :			
Tubercules : Pommes de terre, 75 hectolitres..... (1)	5,625 0	0 033	187 50
Légumes farineux : Haricots, 30 doubles décalitres..... (1)	360 0	0 250	90 00
— Pois, 22 doubles décalitres..... (1)	220 0	0 200	44 00
Légumes verts à cuire : Choux..... (3)	500 0	0 080	40 00
Légumes racines : Choux-raves..... (3)	200 0	0 050	10 00
— Carottes..... (3)	30 0	0 080	2 40
Légumes épices : ail, échalotte, oignon..... (3)	20 0	0 250	5 00
— oseille, persil..... (3)	5 0	0 150	0 75
Salades..... (3)	50 0	0 100	5 00
Citrouilles..... (3)	300 0	0 030	9 00
Noix..... (1)	40 0	0 300	12 00
Châtaignes..... (1)	600 0	0 083	50 00
Fruits à pépin et à noyau : Pommes (reinettes de Cuzy)..... (4)	400 0	0 200	80 00
— — — — — Poires..... (1)	500 0	0 120	60 00
— — — — — Prunes, 40 ^k ; cerises, 40 ^k (1)	80 0	0 100	8 00
Fruits baies : Fraises, framboises et groseilles..... (1)	8 0	0 700	5 60
Poids total et prix moyen.....	8,938 0	0 068	

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).			MONTANT DES DÉPENSES	
			VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
SECTION Ire.				
Dépenses concernant la nourriture (suite).				
CONDIMENTS ET STIMULANTS :				
Sel, 150 ^k	150 ^k 0	0 ^f 200	"	30 00
Épices : Poivre, 0 ^k 8, 2 ^f 10; cannelle, 0 ^k 2, 1 ^f 01.....	1 0	3 110	"	3 11
Vinaigre provenant de fruits acides..... (1)	100 0	0 150	15 ^f 00	"
Matières sucrées : Miel..... (5)	9 0	1 000	9 00	"
— Sucre, 10 ^k (non compris 2 ^k consommés comme médicament).....	10 0	1 500	"	15 00
Poids total et prix moyen.....	270 0	0 267		
BOISSONS FERMENTÉES :				
Vin récolté, 10 hectolitres..... (1)	1,000 0	0 300	300 00	"
Cidre fait avec des fruits récoltés et des grappes de raisin, 6 hec- tolitres..... (1)	600 0	0 100	60 00	"
Poids total et prix moyen.....	1,600	0,225		
ART. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS EN DEHORS DU MÉNAGE.				
On peut évaluer à 30 ^f par année la somme dépensée, en foire, par le maître, à l'occasion de la conclusion des marchés; ordinairement, quand les membres de la famille s'absentent, ils emportent dans leurs poches la nourriture de la journée.....			"	30 00
TOTAUX des dépenses concernant la nourriture.....			3,350 91	78 11
SECTION II.				
Dépenses concernant l'habitation.				
LOGEMENT :				
Loyer de l'habitation représenté par l'intérêt de la valeur de la maison (1,800 ^f à 3 pour 100).			"	54 00
MOBILIER :				
Achat d'objets neufs, 10 ^f 00; linge de ménage, draps et serviettes, 180 ^f 00; bois pour l'en- retien du mobilier, 2 ^f 00..... (1) (9)			182 00	10 00
CHAUFFAGE :				
Bois de chauffage provenant des haies, des genêts et de l'élagage des arbres..... (1)			178 00	"
ÉCLAIRAGE :				
Chandelle, 6 ^k à 1 ^f 70, 10 ^f 20; 0 ^k 9 à 4 ^f 50, 4 ^f 05; huile, 16 ^k , 22 ^f 40; mèches, 1 ^f 00.....			4 05	33 60
TOTAUX des dépenses concernant l'habitation.....			364 05	97 60
SECTION III.				
Dépenses concernant les vêtements.				
VÊTEMENTS D'HOMMES :				
Vêtements de tridaine et de tricot..... (9)			121 00	5 00
— de toile de fil..... (9)			56 00	"
Sabots, 29 ^f 40; bonnets, 3 ^f 50; chapeaux de paille, 14 ^f 00; cravates, 4 ^f 20; blouses, 21 ^f 00; souliers, 70 ^f 00 (portés seulement aux jours de foires et de fêtes, ils durent 3 ans), le tiers en dépense par année, 23 ^f 33.....			39 20	56 23
VÊTEMENTS DE FEMMES :				
Vêtements de laine et de tricot..... (9)			159 60	5 00
— de toile de fil..... (9)			56 00	"
Sabots, 48 ^f 00; coiffes, 16 ^f 00; robes d'indienne, 60 ^f 00; chapeaux de paille ornés, 24 ^f 00; souliers, 48 ^f 00 (portés rarement, ils durent 2 années), moitié de cette somme en dépense, 24 ^f 00.....			72 00	100 00
VÊTEMENTS D'ENFANTS :				
Vêtements de laine et de tricot..... (9)			77 00	7 00
— de toile de fil..... (9)			14 00	"
Sabots, 11 ^f 20; chapeaux de paille, 10 ^f 50.....			21 70	"
BLANCHISSAGE DU LINGE ET DES VÊTEMENTS :				
Savon, 10 ^k , 12 ^f 00; alcali des cendres du bois de chauffage, 76 ^k , 42 ^f 05.....			42 05	12 00
TOTAUX des dépenses concernant les vêtements.....			658 55	185 23

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DESIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT DES DÉPENSES	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSE en argent
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.		
CULTE :		
Abonnement à la <i>Propagation de la foi</i> , 2 ^f 60 (ils ne savent pas lire, § 5); lecture spéciale des évangiles, faite par le curé, en circonstances particulières, 2 ^f 00; inhumations, messes, anniversaires, 30 ^f 00; banc et chaises à l'église, frais divers du culte, 12 ^f 00; salaire du marguillier (abonnement), 3 doubles-décalitres de seigle à 2 ^f 50 (§ 8), 7 ^f 50.	7 ^f 50	46 f.
INSTRUCTION DES ENFANTS :		
La communauté n'alloue rien pour l'instruction (§§ 5 et 12).....	"	"
SECOURS ET AUMÔNES :		
Indépendamment des aliments donnés au foyer et comptés dans la consommation de la famille, la communauté envoie des secours en blé, 15 ^f 00; elle distribue du linge et fait gratuitement des charrois; mais elle ne donne jamais d'argent.....	15 00	"
RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS :		
Les dépenses de cette nature sont comptées dans la consommation annuelle; on ne peut qu'évaluer les bouteilles de vin perdues au <i>jeu de quilles</i> et à la <i>pièce piquée</i> (§ 11) et payées par les perdants sur leur pécule, environ 12 ^f 00 par an.....	"	12 00
SERVICE DE SANTÉ :		
Le médecin est rarement appelé, en moyenne 2 visites par année, 20 ^f 00; sucre, 2 ^k 00, 3 ^f 00; violette, guimauve, tilleul, sureau, 2 ^f 50..... (1) (3)	2 50	23 00
TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.....	25 00	81 60
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
<i>Nota.</i> — Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à..... 16,431 ^f 66		
Elles sont remboursées par les recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Argent et objets employés pour les consommations du ménage et portés à ce titre dans le présent budget..... 4,092 ^f 84		
Argent et objets appliqués de nouveau aux industries (R. 4 ^e Son), comme emploi momentané du fonds de roulement et qui ne peuvent conséquemment figurer parmi les dépenses du ménage (10)..... 12,338 82		
		16,431 66
INTÉRÊTS DES DETTES :		
(La communauté n'a pas d'autre dette que le fermage annuel du domaine).....	"	2,346 00
IMPÔTS :		
Mobilier des portes et fenêtres, 7 ^f 50; prestations et journées sur les chemins vicinaux, 37 ^f 50.....	37 50	7 50
ASSURANCES CONCOURANT A GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE :		
La seule assurance de la famille se trouve dans le régime de la communauté.....	"	"
TOTAUX des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.....	37 50	2,353 50
ÉPARGNE DE L'ANNÉE :		
Destinée à augmenter les fonds latents pour 2/3, placés au nom du maître; l'autre tiers devant être distribué aux pécules (c).....	146 40	2,820 31
TOTAUX DES DÉPENSES et de l'épargne de l'année (balançant les recettes)...	4,582 ^f 41	5,616 35
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses et de l'épargne de l'année.....		10,198 ^f 76

COMPTES ANNEXÉS AUX BUDGETS.

I. COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille (à son propre compte).

(1) EXPLOITATION des champs, prairies, vignes, arbres et haies.

RECETTES.

				VALEURS	
				en nature	en argent
Grains récoltés : Froment.	90 doubles-décalitres à 3 ^f 50,	315 ^f 00 (35 vendus).		155 ^f 00	160 ^f 00
Seigle...	900 — 2 50	2,250 00 (336 vendus).		1,410 00	840 00
Orge....	100 — 2 00	200 00 (46 vendus).		108 00	92 00
Sarrasin.	75 — 1 25	93 75.....		93 75	"
	1,165 doubles-décalitres.	2,858 ^f 75			
Grenailles provenant des vannages : 10 doubles-décalitres à 1 ^f 00				10 00	"
Chanvre récolté : 100 kil. à 1 ^f 00.....				100 00	"
Légumes récoltés : Pommes de terre, 519 hectolitres à 2 ^f 50.....				1,297 50	"
— Haricots blancs et rouges, 50 doubles-décalitres à 3 ^f 00 (16 vendus).....				102 00	48 00
— Pois verts et secs, 40 doubles-décalitres à 2 ^f 00 (16 vendus)...				48 00	32 00
Paille de céréales et fougères pour litière et couvertures, 20,500 ^k à 24 ^f 00 les 1,000 ^k				492 00	"
Fougère et plantes diverses récoltées principalement pour les moutons, équivalent à paille 10,000 ^k à 24 ^f 00 les 1,000 ^k				240 00	"
Foins et regains, 35,000 ^k à 40 ^f 00 les 1,000 ^k				1,400 00	"
Pailles employées comme fourrage, équivalent à foin comme quantité et non comme qualité nutritive, 30,000 ^k à 24 ^f 00 les 1,000 ^k				720 00	"
Herbes broutées dans les champs, les prairies, par les animaux, 80,000 ^k à 10 ^f 00 les 1,000 ^k				800 00	"
Herbes récoltées sur la propriété pour les cochons, 15,000 ^k à 20 ^f 00 les 1,000 ^k ...				300 00	"
Glands et châtaignes récoltés pour la nourriture des cochons, 80 doubles-décalitres à 1 ^f 25				100 00	"
Bois de chauffage provenant d'élague d'arbres, de haies, et de l'extirpation des genêts, 17,800 ^k à 1 ^f 00 les 100 ^k				178 00	"
Valeur de l'alcali des cendres, 76 ^k valant.....				42 05	"
Valeur de l'engrais minéral des cendres, 184 ^k				3 72	"
Bois et paille pour la confection et l'entretien des ruches, paille pour les chapeaux.				2 30	"
Bois d'œuvre pour l'entretien des harnais, 38 ^f 00, et du mobilier agricole, 2 ^f 00.				40 00	"
Bois d'œuvre pour la confection des sabots.....				39 40	"
12 hectolitres de vin rouge (2 vendus) à 30 ^f 00				300 00	60 00
6 hectolitres de cidre provenant de fruits et de grappes de raisin à 10 ^f 00....				60 00	"
1 hectolitre de vinaigre fait avec des fruits acides.....				15 00	"
50 litres d'huile de noix récoltée à 1 ^f 80.....				90 00	"
Châtaignes récoltées pour la consommation de la famille, 40 doubles-décalitres à 1 ^f 25.....				50 00	"
Noix conservées pour la consommation domestique, 40 ^k à 0 ^f 30.....				12 00	"
Pommes (reinettes de Guzy), 800 ^k à 0 ^f 20 (400 vendus).....				80 00	80 00
Poires 500 ^k à 0 ^f 12, 60 ^f 00; prunes, 40 ^k à 0 ^f 10, 4 ^f 00; cerises, 40 ^k à 0 ^f 10, 4 ^f 00.				68 00	"
Fleurs de tilleul et de sureau, 1 ^k				1 50	"
Fruits baies; fraises, framboises et groseilles récoltées dans la vigne, 8 ^k à 0 ^f 70.				5 60	"
Totaux.....				8,363 82	1,312 00

(1) EXPLOITATION des champs, prairies, vignes, arbres, haies (suite).

				VALEURS	
				en nature	en argent
DÉPENSES.					
Semences :					
Froment (dans les <i>ouches</i>)..	15 doubles-décalitres à	3 ^f 50	52 ^f 50		
Seigle.....	130 —	2 50	325 00		
Orge.....	15 —	2 00	30 00		
Sarrasin sauvage.....	5 —	1 25	6 25		
			413 75 ci....	413 ^f 75	"
Chènevis.....				5 00	"
Pommes de terre.....	80 hectolitres à	2 ^f 50	200 ^f 00		
Haricots blancs et rouges.....	4 d.-décal.	3 00	12 00		
Pois.....	2 —	2 00	4 00		
			216 00	216 00	"
Main-d'œuvre de la famille :					
Journées : de 9 hommes, à 0 ^f 75; de 5 femmes, à 0 ^f 50; de 3 filles adultes, à 0 ^f 50; de 7 enfants et de 1 vieillard dont le travail peut être assimilé à celui d'un enfant, à 0 ^f 15.....					
Culture des champs : Hommes, 1,105 j.; femmes, 240 j.; filles adultes, 115 j.; enfants, 240 j.....					
Culture des prairies : Hommes, 400 j.; femmes 150 j.; filles adultes, 80 j.; enfants, 115 j.....					
Récolte et transport du bois provenant d'élagage d'arbres, de haies et d'extirpation de genêts : Hommes, 110 j.; femmes 10 j.....					
Récolte et transport de glands, de châtaignes, abatage de fruits divers : Hommes, 20 j.; femmes, 50 j.; jeunes filles, 10 j.; enfants, 50 j.....					
Récolte et transport des herbes pour la nourriture des cochons ; Hommes, 5 j.; femmes, 20 j.; filles adultes, 15 j.; enfants, 160 j.....					
Entretien du mobilier agricole : Hommes, 80 j.....					
Totaux des journées : Hommes, 1,720 j.; femmes, 470 j.; filles adultes, 220 j.; enfants, 565 j.....					
Salaires totaux : 9 hommes, 1,290 ^f 00; 5 femmes, 235 ^f 00; 3 filles adultes, 110 ^f ; 7 enfants, plus le vieillard, 84 ^f 75.....				1,719 75	"
Main-d'œuvre fournie par le taillandier, qui reçoit à l'année, par abonnement, 10 doubles-décalitres de seigle à 2 ^f 50.....				25 00	"
Travail des animaux : Bœufs, 1,525 j. à 2 ^f 00, 3,050 ^f 00; ânesses, 27 j. à 1 ^f 50, 40 ^f 50.....				3,090 50	"
Engrais minéral : Cendres lessivées, 184 ^k valant.....				3 72	"
Fumier : 300 mètres cubes à 5 ^f 00 le mètre.....				1,500 00	"
Intérêt (5 p. 100) du matériel agricole (971 ^f 00).....				"	4 ^f 55
Matériaux employés pour l'entretien du mobilier agricole, harnais.....				38 00	1 95
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....				1,352 10	1,261 50
Total comme ci-dessus.....				8,363 82	1,312 00

(2) EXPLOITATION des bêtes à cornes, à laine, porcines, des 2 chèvres et des 2 ânesses.

				RECETTES.	
Animaux vendus :					
4 bœufs de travail mis en état, mais non engraisés pour la boucherie.....				"	1,500 00
2 vaches mises en état.....				"	400 00
2 chatrons.....				"	420 00
3 veaux (ordinairement des génisses) pour boucherie, un consommé, peau vendue.....				26 00	64 00
30 porcs mis en état, mais non engraisés, en moyenne 40 ^f 00 (4 passés à la basse-cour).....				160 00	1,040 00
70 moutons, brebis, agneaux mis en état (4 consommés, peaux vendues).....				31 20	668 80
2 ânon.....				"	40 00
4 cabris (petits chevreaux), (consommés, peaux vendues).....				14 00	10 00
Travail des animaux : Bœufs, 1,525 journées à 2 ^f 00.....				3,050 00	"
— Anesses, 122 journées à 1 ^f 50.....				183 00	"
Produit de la laiterie :					
Lait non écrémé, pour la consommation domestique.....	1,005 ^k	à 0 ^f 20		201 00	"
Lait écrémé.....	1,440	0 12		172 80	"
Fromages de vache.....	70	0 60		42 00	"
Fromages de chèvre (très-recherchés).....	60	1 20		72 00	"
Beurre.....	50	1 90		95 00	"
Petit-lait de la fabrication du beurre, lait aigri pour la basse-cour.....	500	0 04		20 00	"
Laines pour les fabrications domestiques, 80 ^k à 1 ^f 60.....				128 00	"
Fumier, 300 mètres cubes à 5 ^f 00 le mètre.....				1,500 00	"
Paille des vieilles couvertures reprise pour litière, 2,000 ^k à 24 ^f 00 les 1,000 ^k				48 00	"
Totaux.....				5,743 00	4,142 80

(2) EXPLOITATION des bêtes à cornes, à laine, porcines, des 2 chèvres et des 2 ânesses (suite).

DÉPENSES.				VALEURS	
				en nature	en argent
Fourrages :					
Foins et regains.....	35,000 ^k	à 40 ^f 00 les 1,000 ^k .		1,400 ^f 00	"
Pailles à manger.....	30,000	24 00 —		720 00	"
Fougères et plantes diverses, récoltées principalement pour les moutons.....	10,000	24 00 —		240 00	"
Herbes et feuilles pour les porcs (troupeau)...	14,000	20 00 — (4)		280 00	"
Herbes broutées par les animaux sur la propriété	79,000	10 00 — (4)		790 00	"
Litières :					
Pailles placées dans les écuries, pour fumier...	14,000	24 00 —		336 00	"
Pailles des vieilles couvertures jetées dans les cours pour <i>terrée</i>	2,000	24 00 —		48 00	"
Fougères.....	3,000	24 00 —		72 00	"
Donné aux porcs du troupeau, Seigle, 15 doubles-décalitres à 2 ^f 50.....				37 50	"
— — — Orge, 15 doubles-décalitres à 2 ^f 00.....				30 00	"
— — — Pommes de terre, 300 hectolitres à 2 ^f 50.....				750 00	"
— — — Sarrasin sauvage, 40 doubles-décalitres à 1 ^f 25 (4)				50 00	"
— — — Châtaignes et glands, 60 doubles-décal. à 1 ^f 25 (4)				75 00	"
Main-d'œuvre de la famille (journées de 9 hommes à 0 ^f 75; de 5 femmes, à 0 ^f 50; de 3 filles adultes, à 0 ^f 50, et de 7 enfants, plus d'un vieillard, dont le travail peut équivaloir à celui d'un enfant, à 0 ^f 15) :					
Soins aux bêtes à cornes : Hommes, 480 j.; femmes, 150 j.; filles adultes, 25 j.; enfants, 20 j.					
Soins aux bêtes à laine et aux 2 chèvres : Hommes, 30 j.; femmes, 290 j.; filles adultes, 40 j.; enfants, 410 j.					
Soins aux porcs : Hommes, 30 j.; femmes, 94 j.; filles adultes, 394 j.; enfants, 225 j.					
Soins aux ânesses : Femmes, 25 j.; filles adultes, 25 j.; enfants, 25 j.					
Entretien des étables et écuries : Hommes, 75 j.; femmes, 20 j.; filles adultes, 19 j.					
Ventes et achats : Hommes, 60 j.; femmes, 95 j.					
Totaux des journées : Hommes, 675 j.; femmes, 674 j.; filles adultes, 503 j.; enfants, 710 j.					
Salaires totaux : Hommes, 506 ^f 25; femmes, 337 ^f 00; filles adultes, 251 ^f 50; enfants, 106 ^f 50.....				613 10	588 ^f 15
Gages de trois domestiques.....				"	360 00
Matériaux d'entretien : pailles neuves pour couvertures, 3,000 ^k , à 24 ^f 00 les 1,000 ^k .				72 00	"
Travail des 2 ânesses : conduite des femmes aux foires et marchés, 95 j. à 1 ^f 50.				142 50	"
Son pour les jeunes animaux, 312 ^k à 20 ^f 00 les 100 ^k , et petit lait, 300 ^k à 0 ^f 04..				74 40	"
Abonnement de l'affranchisseur : 5 doubles-décalitres de seigle à 2 ^f 50.....				12 50	"
Intérêt (5 p. 100) de la valeur des animaux (10,320 ^f 00).....				"	516 00
— (5 p. 100) du matériel (174 ^f 75).....				"	8 73
Matériaux d'entretien achetés, pertes d'animaux.....				"	50 00
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....				"	92
Totaux comme ci-dessus.....				5,743 00	142 80

(3) EXPLOITATION du jardin potager.

RECETTES.					
Aliments :					
Choux-cabus.....	500 ^k	à 0 ^f 08		40 00	"
Choux-raves.....	200	0 05		10 00	"
Oignons.....	15	0 25		3 75	"
Carottes.....	30	0 08		2 40	"
Ail, échalottes.....	5	0 25		1 25	"
Salades.....	50	0 10		5 00	"
Citrouilles.....	300	0 03		9 00	"
Oseille, persil, thym.....	5	0 15		0 75	"
Plantes médicinales : Guimauve (fleurs et racines); violette (fleur).....				1 00	"
Total.....				73 15	"

(3) EXPLOITATION du jardin potager (suite).

	VALEURS	
	en nature	en argent
DÉPENSES.		
Main-d'œuvre : Femmes, 12 j. à 0 ^f 50; filles adultes, 12 j. à 0 ^f 50; enfants, 10 j. à 0 ^f 15.....	13 ^f 50	"
Fumier : 6 mètres cubes à 6 ^f 00 le mètre (provenant de la basse-cour, qualité supérieure).....	36 00	"
Intérêt (5 p. 100 du mobilier (13 ^f 00).....	0 65	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	23 00	"
Total comme ci-dessus.....	73 15	"

(4) EXPLOITATION de la basse-cour.

	VALEURS	
	en nature	en argent
RECETTES.		
Produit de l'abatage de 3 porcs engraisés et d'un plus petit pour saler :		
Viande salée et fumée, boudins, saucisses, andouilles, 186 ^k consommés dans le ménage.....	271 56	"
Lard et graisse intérieure, 144 ^k consommés dans le ménage.....	288 00	"
Produit de 20 poules :		
Œufs : 68 douzaines à 0 ^f 50 consommées dans le ménage.....	34 00	
8 vieilles poules, 4 consommées et 4 vendues, pesant 8 ^k	6 00	6 ^f 00
15 poulets et chapons consommés, et 15 vendus, 30 ^k	22 50	22 50
Produit des canes :		
Œufs : 20 douzaines à 0 ^f 50, consommées dans le ménage.....	10 00	"
Plumes, 1/2 kil. à 6 ^f 00 le kil., vendues.....	"	3 00
3 canes consommées et 3 vendues, 6 ^k	4 50	4 50
Produit des oies :		
Œufs : 12 douzaines à 1 ^f 00, consommés dans le ménage.....	12 00	"
Plumes, 2 ^k 1/2 à 6 ^f 00 le kil., vendues.....	"	15 00
6 oies vendues et 6 consommées, 30 ^k	22 50	22 50
Fumier : 6 mètres cubes à 6 ^f 00 le mètre (qualité supérieure) :.....	36 00	"
Totaux.....	707 06	73 50
DÉPENSES.		
4 porcs non achetés, mais retirés du troupeau, pour les besoins de la maison, valant, lors de leur entrée à la basse-cour, en moyenne, 40 ^f 00 pièce.....	160 00	"
Poules, poulets, canes et oies, 56 pièces non achetées, mais venues de reproduction; les mères conservées, en moyenne, 0 ^f 60 pièce.....	33 60	"
Son de la mouture des céréales, 300 ^k à 20 ^f 00 les 100 ^k	60 00	"
Pommes de terre, 64 hectolitres à 2 ^f 50.....	160 00	"
Orge, 4 doubles-décalitres à 2 ^f 00.....	8 00	"
Seigle, 4 doubles-décalitres à 2 ^f 50.....	10 00	"
Sarrasin sauvage, 30 doubles-décalitres à 1 ^f 25.....	37 50	"
Glands et châtaignes, 20 doubles-décalitres à 1 ^f 25.....	25 00	"
Petit lait pour les pâtées, 200 ^k à 0 ^f 04.....	8 00	"
Herbes récoltées, 1,000 ^k à 20 ^f 00 les 1,000 ^k	20 00	"
Herbes broutées, 1,000 ^k à 10 ^f 00 les 1,000 ^k	10 00	"
Grenailles (provenant des vannages), 10 doubles-décalitres à 1 ^f 00.....	10 00	"
Pailles pour litières, 500 ^k à 24 ^f 00 les 1,000 ^k	12 00	"
Intérêt (5 p. 100) de la valeur des animaux (529 ^f 25).....	26 46	"
— — — du mobilier (65 ^f 00).....	3 25	"
A reporter.....	583 81	"

(4) EXPLOITATION de la basse-cour (suite).

<i>Report</i>				583 ^f 81	"
Travail de la famille : Journées.					
Hommes.....	4 j.	à 0 ^f 75	3 ^f 00		
Femmes.....	20	0 50	10 00		
Filles adultes.....	20	0 50	10 00		
Enfants.....	30	0 15	4 50		
				27 ^f 50	
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....				95 75	73 ^f 50
Total comme ci-dessus.....				707 06	73 50

(5) EXPLOITATION des abeilles.

RECETTES.

Produits : Miel consommé dans le ménage ou donné à des malades, 9 ^k à 1 ^f 00.....	9 00	"
— Cire employée dans le ménage, 0 ^k 900 à 4 ^f 50 les 1,000 ^g	4 05	"
Total.....	13 05	"

DÉPENSES.

Matériaux pour l'entretien des ruches.....	0 30	"
Travail de la famille : Journées.		
Hommes.....	2 j. à 0 ^f 75	1 ^f 50
Femmes.....	3 0 50	1 50
Enfants.....	6 0 15	0 90
Intérêt (5 pour 100) de la valeur des ruches (72 ^f 00).....	3 90	"
— du mobilier (5 ^f 00).....	3 60	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	0 25	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	5 00	"
Total comme ci-dessus.....	13 05	"

(6) FABRICATION des étoffes de fil et de laine.

RECETTES.

Fil : 170 mètres de toile de fil de 1 mètre de large, à 2 ^f 00 le mètre.....	340 00	"
Laine : 12 mètres de drap brun pour vêtements d'hommes; largeur 1 mètre, à 5 ^f 00.....	60 ^f 00	
— 22 mètres de drap bleu ou noir pour femmes; largeur 1 mètre, à 4 ^f 00.....	88 00	
— 9 mètres de drap pour enfants; largeur 1 mètre, à 4 ^f 00.....	36 00	
— 10 ^k de laine filée pour tricot, à 5 ^f 00.....	184 ^f 00	
	177 00	7 00
	50 00	"
Total.....	567 00	7 00

DÉPENSES.

Fil : 95 ^k de chanvre récolté dans la propriété, à 1 ^f 00.....	95 00	"
Laine : 80 ^k de laine provenant des moutons du domaine, à 1 ^f 60.....	128 00	"
Travail de la famille : Journées (comprenant la culture, le tissage, le rouissage, le tillage, le sarauçage du chanvre, ainsi que le filage du chanvre et de la laine; les tissages opérés par un homme de la communauté):		
Hommes.....	150 j. à 0 ^f 75	112 ^f 50
Femmes.....	240 0 50	120 00
Filles adultes.....	70 0 50	35 00
Teinture.....	267 ^f 50	267 50
Intérêt (5 pour 100) de la valeur du mobilier industriel (56 ^f 00).....	"	7 00
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	2 80	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	73 70	"
Total comme ci-dessus.....	567 00	7 00

(7) FABRICATION des sabots.

			VALEURS	
			en nature	en argent
RECETTES.				
Produits : Sabots d'hommes (7).....	42 paires à	0 ^f 70	25 ^f 20	4 ^f 20
— — de femmes et filles adultes (8).....	96 — à	0 50	48 00	"
— — d'enfants (7).....	28 — à	0 40	11 20	"
Total.....			84 40	4 20
DÉPENSES.				
Bois employé.....			39 40	"
Clous et brides en fer pour les sabots d'hommes.....			"	4 20
Dans l'usage, on calcule le prix de revient d'une paire de sabots de la manière suivante : sabots d'hommes, bois, 0 ^f 30 ; main-d'œuvre, 0 ^f 30 ; clous et brides, 0 ^f 10 ; — sabots de femmes, découverts, sans cuir : bois, 0 ^f 20 ; main-d'œuvre, 0 ^f 30 ; — sabots d'enfants : bois, 0 ^f 20 ; main-d'œuvre, 0 ^f 20.				
Mais la communauté s'abonne; elle paie au sabotier par année 18 doubles-décalitres de seigle à 2 ^f 50.....				
Pas de mobilier industriel.....			45 00	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....			"	"
Total comme ci-dessus.....			84 40	4 20

(8) FABRICATIONS diverses et domestiques.

RECETTES.				
Nous avons dit (§ 8) qu'un membre de la communauté était spécial pour divers états; il y a lieu de porter en recettes les fabrications et les réparations de menuiserie, de charonnage, de tonnellerie effectuées par lui et qui peuvent être évaluées à.....				
Chapeaux de paille fabriqués par les femmes pour toute la communauté : 14 chapeaux d'hommes à 1 ^f 00, 14 ^f 00 ; — 16 chapeaux de femmes plus ornés à 4 ^f 50, 24 ^f 00 ; — 14 chapeaux d'enfants à 0 ^f 75, 10 ^f 50.....			180 ^f 00	"
Total.....			48 50	"
			228 50	"
DÉPENSES.				
Travail : Hommes.....	184 j. à	0 ^f 75 —	138 ^f 00	
Femmes.....	46	0 50 —	23 00	
Filles adultes.....	40	0 50 —	20 00	
			181 ^f 00	
Paille pour les chapeaux.....			2 00	"
Intérêt (5 pour 100) de la valeur du mobilier industriel (113 ^f 00).....			5 65	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....			39 85	"
Total comme ci-dessus.....			228 50	"

(9) CONFECTION des vêtements de la famille et du linge de ménage.

RECETTES.				
Vêtements d'hommes :				
— de tridaine (drap de fabrication domestique) : 7 habits complets (veste, pantalon, gilet).....			100 00	5 00
— de tricot : 14 paires de bas.....			21 00	"
— de toile de fil : 14 chemises, 7 pantalons.....			56 00	"
Vêtements de 8 femmes (y compris les 2 filles adultes) :				
— 8 habits de laine complets (corsage, jupe et jupon).....			115 00	5 00
— de tricot : 16 paires de bas, 16 paires de chaussons.....			28 60	"
— de toile de fil : 16 chemises, 8 mouchoirs de poche.....			56 00	"
— 8 mouchoirs de cou en laine.....			16 00	"
Vêtements de 7 enfants, garçons ou filles :				
— de tridaine : 7 habits complets (veste, pantalon et gilet ou corsage, jupe et jupon).....			65 00	5 00
— 7 cravates en laine teinte en rouge ou mouchoirs de cou.....			5 00	2 00
— tricot : 7 paires de bas de laine.....			7 00	"
— toile de fil : 7 chemises de fil.....			44 00	"
Linge de ménage : draps, serviettes, torchons et tablier de cuisine pour la communauté et pour les branchées (à partager entre elles).....			180 00	"
Total.....			663 60	17 00

(9) CONFECTION des vêtements de la famille et du linge de ménage
(suite).

	VALEURS	
	en nature	en argent ^t
DÉPENSES		
Etoffes de fil fabriquées dans le ménage.....	340 ^f 00	"
— de laine —	177 00	7 ^f 00
Fil de laine pour tricot	50 00	"
Fournitures diverses achetées (fil, aiguilles, doublures, passementerie, boutons).	"	10 00
Travail de la famille : Journées.		
Hommes..... 10 j. à 0 ^f 75 — 7 ^f 50		
Femmes..... 60 0 50 — 30 00	62 50	"
Filles adultes..... 50 0 50 — 25 00		
Travail d'un tailleur appelé dans le ménage principalement pour couper; il reçoit par abonnement et par année 4 doubles-décalitres de seigle à 2 ^f 50.	10 00	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	24 40	"
Totaux comme ci-dessus.....	663 60	17 00

(10) Résumé des comptes des bénéfices résultant des industries
(1 à 9).

RECETTES TOTALES.		
Produits employés pour la nourriture de la famille.....	3,350 91	"
— pour l'habitation.....	364 05	"
— pour les vêtements.....	658 55	21 20
— pour les besoins moraux.....	25 00	"
Produits en nature et recettes en argent appliqués aux dépenses de la famille ou convertis en épargne.....	146 40	5,095 15
Produits en nature et recettes en argent à employer de nouveau pour les industries elles-mêmes (12, 338 ^f 82).....	11,898 67	440 15
Totaux.....	16,443 58	5,556 50
DÉPENSES TOTALES.		
Intérêts des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries.....	42 66	573 28
Salaires afférents aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....	2,888 75	588 15
Produits des industries employés en nature et dépenses en argent, qui devront être remboursés par des recettes provenant des industries (12,338 ^f 82).....	11,898 67	440 15
Totaux des dépenses (16,431 ^f 66).....	14,830 08	1,601 58
Bénéfices totaux résultant des industries (5,568 ^f 42).....	1,613 50	3,954 92
Totaux comme ci-dessus.....	16,443 58	5,556 50

II. COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

(La communauté ne reçoit de subventions d'aucune sorte.)

III. COMPTES DIVERS.

(11) EMPLOI et conversion des céréales en farines consommées par le ménage.

NATURE DES GRAINS.	GRAINS EMPLOYÉS.		PRODUITS OBTENUS.				PERTE A LA mouture.	PRÉLÈ- VEMENT DU meunier.
	POIDS.	VALEUR.	FARINE.		SON.			
			POIDS.	VALEUR.	POIDS.	VALEUR.		
Froment.....	350 ^k	87 ^f 50	277 ^k	79 ^f 50	40 ^k	8 ^f 00	8 ^k	25 ^k
Seigle.....	5,025	937 50	3,893	823 10	572	114 40	120	440
Orge.....	240	40 00	224 (Non moulue, mais mondée; déchet de pellicules).				16	•
Totaux.....	5,615	1,065 00	4,394	942 60	612	122 40	144	465

NOTES.

FAITS IMPORTANTS D'ORGANISATION SOCIALE; PARTICULARITÉS REMARQUABLES;
APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES; CONCLUSIONS.

(A) HISTORIQUE DES COMMUNAUTÉS TAISIBLES.

M. Dupin aîné, a publié, il y a quelques années, un livre intitulé le *Morvan*, dans lequel on lit une lettre adressée, par lui, à M. Etienne, de l'Académie française, sur la communauté des Jault, *dernier vestige*, dit M. Dupin, *des anciennes communautés nivernaises, introduites par la coutume et maintenues par les mœurs de la province jusqu'à l'époque actuelle*.

En tant que cultivant son propre fonds, la communauté des Jault peut bien être le dernier vestige, mais en tant que communauté régie par la coutume, avec une constitution *sui generis*, et ayant des mœurs dissemblables aux mœurs agricoles contemporaines, l'association des Jault n'est pas la dernière.

Il en existe un grand nombre sur les confins *sud* du Morvan; le canton de Luzy (Nièvre) en possède une vingtaine; elles sont beaucoup plus nombreuses dans les cantons d'Issy-l'Évêque, Mesvres, Goulon-sur-Arroux et autres limitrophes (Saône-et-Loire); la seule petite commune de Cuzy, canton d'Issy-l'Évêque, dont 14 domaines composent le territoire, en compte *cinq* fonctionnant régulièrement, sans autre *vinculum juris* que la charte traditionnelle de la coutume.

Il est important de connaître l'origine et la constitution ancienne des communautés taisibles pour apprécier sainement l'étendue de leur fidélité à la coutume, la cause et la puissance de leur vitalité, et aussi pour en retirer des enseignements profitables à l'époque actuelle.

Leur origine se trouve dans les *Bordelages*, particulièrement usités dans le *Nivernais*. La coutume de la contrée, quoique de *franc-allevé*, admettait néanmoins des *mainmortes*; et, lorsqu'un seigneur concédait des terres à des laboureurs, quelques améliorations qu'ils y fissent, elles retournaient au seigneur, en cas de mort du concessionnaire, s'il ne laissait pas *d'hoirs vivant en com-*

munauté, et cela aux termes de l'art. 7, chapitre VIII, *des servitudes personnelles*, qui disposent que : « Les hommes et les femmes serfs, taillables à volonté, abosmés, questables ou corvéables, sont mainmortables, et, au moyen du droit de mainmorte, s'ils décèdent *sans hoirs communs*, leur succession compète à leur seigneur. »

De cet état de choses il résultait que le seigneur, désireux de s'attacher des serfs, acceptait, de grand cœur, la condition des *hoirs vivant en commun*, et que ceux-ci avaient intérêt à vivre en communauté bordelière pour se préserver de la réversibilité au seigneur.

Ces communautés, nommées aussi *taisibles*, parce qu'elles n'avaient pas besoin d'être contractées par écrit, s'établissaient par le seul fait de la cohabitation en commun, pendant *un an et un jour*, des membres d'une même famille, vivant *au même pot, sel et chateau de pain*.

Guy Coquille, dans les 52^e et 58^e questions sur les coutumes, les décrit ainsi :

« *Bordelage* est dit de *borde* qui, en ancien langage français, signifie un domaine ou tènement ès champs, que les Latins disent « *fundus*; et le mot *borde*, originairement en diction tudesque et « *germaine*, signifie une terre ou domaine chargé de revenu de « *fruits*. Ainsi, d'ancienneté, *bordelage* se disait quand aucun seigneur avait un domaine ès champs, et le baillait à un laboureur « pour luy et les siens, à la charge d'en payer tous les ans une certaine prestation de redevance qui, à cette raison, a été appelée « *bordelage*; aussi, nous voyons que dans la coutume, au chapitre « des *bordelages*, art. 3, il est dit que cette redevance consiste en « trois choses : deniers, grain et plume, c'est-à-dire, poule ou oie, « ou des trois les deux; qui montre que cette redevance se paye à « cause du mesnage, qui se fait ès champs, à labourer et à « semer terres et à nourriture de volailles.

« Selon l'ancien établissement du mesnage des champs dans « ce pays de Nivernais, lequel mesnage des champs est le vrai siège « et origine des *bordelages*, plusieurs personnes doivent être assemblées en une famille, pour démener ce mesnage, qui est fort laborieux et consiste en plusieurs fonctions en ce pays, qui de soy est « de culture malaisée; les uns servent pour labourer et pour tacher les bœufs, animaux tardifs, et communément faut que les « charrues soient tirées de six bœufs; les autres, pour mener les vaches, les iuments en champ; les autres, pour mener les brebis « et les moutons; les autres, pour conduire les porcs. Ces familles, « ainsi composées de plusieurs personnes, qui toutes sont employées « chacune selon son âge, sexe et moyens, sont régies par un seul

« qui se nomme maistre de communauté, esleu (élu) à cette charge
« par les autres, lequel commande à tous les autres, va aux affaires
« qui se présentent ès villes, ou ès foyres (foires) et ailleurs, a
« pouvoir d'obliger ses personnes en choses mobilières, qui con-
« cernent le fait de la communauté, et lui seul est nommé ès roolles
« des tailles et autres subsides. — Par ces arguments se peut con-
« noistre que ces communautéz sont vrayes familles et colleges qui,
« par considération de l'intellect, sont comme un corps composé
« de plusieurs membres; combien que les membres soient séparéz
« l'un de l'autre, mais par fraternité, amitié et liaison œconomique,
« sont un seul corps. »

Et plus loin, sur l'art. 18 des bordelages, Guy Coquille ajoute :
« Il m'a toujours semblé que mal à propos on applique les règles
« du droit romain (titre *pro socio*) aux communautéz des villages
« de ce païs. — Car les sociétés dont est parlé au droit romain sont
« de négociation en laquelle la foy, l'industrie et les moyens de
« chacun sont considérez essentiellement, pourquoi lesdites sociétés
« sont très-personnelles; mais les communautéz dont parle cet
« article sont vrayes familles qui font corps et université, et s'en-
« tretiennent par subrogation de personnes qui naissent en icelles,
« ou y sont appelées d'ailleurs, et, comme le dit ès troupeaux de
« brebis, moutons, iuments, bœufs et vaches, qu'ils l'entretiennent
« par de nouveau croist, ou par bestes qu'on y adioute d'ailleurs, et
« se disent estre toujours les mêmes troupeaux, ainsi, en ces fa-
« milles et communautéz, les enfants qui y naissent pour l'espérance
« de l'advenir et ceux qui sont en aage de vigueur, pour ce qu'ils
« s'emploient aux affaires de la famille présentement, et les vieux
« pour la souvenance et récompense du passé, tous sont censez
« estre utiles, voire nécessaires pour la manutention de ces commu-
« nautéz et pour estre membres des corps d'icelles, et pour succé-
« der en hérédité les uns aux autres, comme communs, tant qu'ils
« demeurent dans une même famille, qui de soy-même s'entretient
« et conserve jusques à ce qu'il y ait partage par effet ou dissolution
« expresse; j'entends partage par effet, quand ils tiennent chacun
« mesnage à part, et ont leur pain et leur sel à part par an et jour. »

Et en ce qui touche la dévolution des successions, l'auteur que nous citons conclut ainsi :

« Si donc le détenteur bordelier décède sans enfants, ayant son
« frère qui soit séparé, et demeure en autre communauté, et ayant
« son cousin germain qui soit son commun, ledit cousin sera héri-
« tier du bordelage, pour ce qu'il est le plus prochain habile à
« succéder en bordelage. »

L'origine, le but, la constitution et sommairement l'administra-

tion de ces communautés, dans les temps passés, sont maintenant connus; que sont-elles aujourd'hui?

Elles ont peu varié; leur existence si vivace, leurs mœurs si patriarcales, qui font un contraste étrange avec la vie agricole qui les entoure, sont dignes de fixer l'attention du jurisconsulte, autant que celle du moraliste, de l'économiste et même de l'homme politique.

Le personnel de toute communauté est variable suivant l'importance du domaine exploité; dans un domaine de 100 à 140 hectares, le personnel est de vingt à trente individus des deux sexes et de tout âge.

A chaque vacance du *maître* et de la *maîtresse*, le remplacement se fait à l'élection.

La maîtrise ne confère aucun avantage pécuniaire.

Le *maître* et la *maîtresse* ne peuvent jamais être *mari* et *femme*, c'est la règle; cette prohibition ne résulte pas du droit coutumier, mais d'un usage traditionnel; toutefois, lorsqu'une communauté est devenue trop nombreuse et qu'elle *essaime*, un père et une mère ayant des enfants forts se détachent de la communauté principale et ils deviennent, dans ce cas, *maître* et *maîtresse* de droit du nouvel essaim qu'ils conduisent dans un autre *endroit*, où ils forment souche à leur tour.

Une fois l'élection faite, le nouvel élu demande l'investiture au propriétaire du domaine (jadis seigneur bordelier) qui a son *veto*; s'il le prononce, l'élection recommence; s'il ratifie, ce qui a lieu toujours, il donne l'accolade, c'est l'acceptation.

A moins d'incapacité notoire ou de minorité, les suffrages appellent à la maîtrise, par ordre de primogéniture, les fils du maître décédé, et même, tant est grand le respect pour l'aînesse, la minorité n'est pas toujours un obstacle à la maîtrise! Ainsi, il y a quelques années, un jeune garçon de 18 ans fut, dans la commune de Millay (canton de Luzy), élu chef de la communauté; il la gouverna et la gouverne encore avec tant d'intelligence que les affaires, mauvaises lors de son entrée en fonctions, sont aujourd'hui dans un état prospère. — La maîtrise ainsi dévolue a la double consécration de la primogéniture et de l'élection; la primogéniture ne donne pas un droit absolu, elle n'est qu'une désignation traditionnelle et spéciale qui peut être ou ne pas être ratifiée par l'élection.

Le maître élu commande à tous, lui seul est connu à l'extérieur, c'est avec lui qu'on traite, et il oblige ses communs; dans les cas graves, il demande leur avis; il est entouré d'un grand respect, nul ne le contredit et, pourtant, ils sont tous égaux, tous soumis aux mêmes travaux, au même costume, au même régime et ont

même bénéfice. — Un étranger vient-il à la communauté traiter d'une affaire? nul ne parle que le maître, et, lors même qu'il ferait une opération onéreuse, aucune observation ne lui serait adressée... il est le maître!... Une soumission pareille semble d'autant plus étrange — de nos jours — que le maître, pour faire respecter son autorité, n'a, comme sanction, aucune pénalité à imposer.

Cette classe de paysans est infiniment stable, laborieuse, morale et humble, quoique généralement aisée; on peut considérer, dans un domaine, comme *immeuble par destination*, la famille réunie en communauté *taisible*.

La vie de cette classe est intimement liée à la constitution du sol et aux conditions primordiales de la vie matérielle; défiante à l'endroit des idées nouvelles, elle a conservé fidèlement les traditions nationales, religieuses et de famille; la communauté a sa racine dans le droit coutumier, elle a traversé trois révolutions qui ont profondément modifié l'état social; par ces commotions ont été emportées presque partout les communautés agricoles, mais, dans ce coin de la France, elles n'ont presque pas été effleurées; à quoi tient une telle longévité?

A notre avis, elle tient à trois causes.

La première, à leur situation topographique; placées au milieu des montagnes, loin des routes et des centres industriels, elles ont été fort peu en contact avec les idées nouvelles.

La seconde, à l'excellence de l'association pour les travaux agricoles.

La troisième, à la sagesse et à la moralité de certains usages coutumiers parfaitement appropriés à la vie des champs.

En effet, tant au point de vue matériel qu'au point de vue moral, la communauté offre, par le travail, à ses membres, dans les divers âges et les diverses circonstances de la vie, toutes les garanties de bonheur et de sécurité désirables ici-bas, ainsi :

L'homme valide y trouve, en tout temps, un travail approprié à ses forces; s'il est malade, on lui prodigue des soins affectueux et désintéressés, et, de plus, on travaille pour lui : sa part dans les bénéfices prospère avec celle des autres travailleurs (§ 13). Et s'il meurt, il meurt sans inquiétude sur l'avenir de sa femme et de ses enfants; sa veuve a le choix, ou de rentrer dans la communauté qu'elle a quittée, c'est-à-dire, chez ses propres parents — ce qui ne lui serait pas permis comme femme mariée (§ 13) — ou de rester dans la communauté dont son mari était parsonnier; et là, elle est partagée et respectée; elle y forme, en travaillant, son pécule personnel (c); et, lorsque l'âge et les infirmités la rendent impropre

au travail, elle devient *reposante* ; elle est nourrie, soignée gratuitement, mais elle n'a plus droit au pécule.

Les orphelins, eux, sont les enfants de la communauté, leur père n'est pas mort, il est, par une bienveillante fiction, simplement endormi (§ 13), ils continuent la *tête* de leur père ; leur carrière est toute tracée, ils s'initient au travail, ils ont sous les yeux — parlant à leur esprit, plus vivement que par parole — des exemples pratiques d'ordre, d'économie, d'honnêteté, de bienfaisance et d'amour de Dieu.

Le vieillard y rencontre le repos qu'il a gagné, et les vieilles années sont entourées de déférence et de respect (§ 3). — De cette façon, en temps prospère, la communauté est une source de bonheur et, dans l'adversité, elle devient un asile.

Toutes ces communautés sont très-jalouses de transmettre intacte à la génération qui vient la réputation de probité qu'elles ont reçue de leurs ancêtres ; les membres s'en tiennent tous solidaires, et leur *moi* individuel s'efface devant le *moi* collectif de la communauté.

Lorsqu'on considère l'existence si calme, si bien abritée, si heureuse, et pourtant si laborieuse, de ces utiles associations, on regrette qu'elles ne soient pas plus nombreuses. Cependant des hommes éminents pensent que le régime de communauté comprime l'essor des supériorités naturelles et gêne le libre développement des aptitudes personnelles ; que, de là, découle une iniquité en ce que les fruits du travail et de l'intelligence sont inégalement répartis.

Théoriquement, cela est vrai, mais, dans la pratique des communautés agricoles, il n'en est pas ainsi :

D'abord, un Newton ne naît pas tous les jours dans une ferme ; y naîtrait-il, que son génie saurait bien sortir de l'enveloppe de la communauté.

Et puis, la communauté n'a rien de coercitif à l'égard de ses membres ; chacun est libre de rester ou de quitter ; les jeunes gens qui quittent forment deux catégories : les uns apprennent un état, font leur tour de France, et, après mille déceptions, découragés, finissent par revenir au chef-lieu de canton voisin, où ils ouvrent boutique ou magasin.

Les autres se livrent au commerce des comestibles (*rocatier*) pour l'approvisionnement du Creusot ; lorsqu'ils ont amassé une somme suffisante, ils se font *blatiers*, mais le commerce des blés est soumis à une grande fluctuation, et souvent, après deux ans de travail, le blatier est ruiné.

Alors, il sollicite l'ouverture d'un cabaret au chef-lieu de canton.

C'est là que se retrouvent, après des vicissitudes diverses, mais aigris et envieux, le *fruit sec* de l'industrie et le *fruit sec* du commerce.

Tous deux, comme deux braconniers, tiennent en joue les communautés d'où ils sont sortis; aussitôt qu'un membre, dont ils sont présomptifs héritiers, vient à mourir, le coup part, et la balle atteint au cœur la communauté; car la demande en liquidation et partage est le signal de la dispersion (D).

Conséquemment, le régime de la communauté ne comprime pas les membres; au contraire, la liberté qu'elle leur laisse amène fréquemment sa ruine.

Mais elles ont un autre défaut que ne peut leur pardonner l'esprit progressif de notre époque; leur fidélité aux traditions anciennes les rend *routinières*, et même rétives aux nouvelles méthodes de culture; satisfaites des bénéfices qu'elles réalisent, elles ne veulent rien exposer aux risques de l'expérimentation; elles fuient les comices agricoles; comme leurs mœurs et leurs idées, leur mode de culture est resté stationnaire.

Néanmoins, si l'*absentéisme* n'était pas, dans cette contrée, aussi considérable, le propriétaire, qui a toujours une fort grande influence sur leur esprit, pourrait les amener insensiblement à entrer dans la voie du progrès.

(B) SUR LE DÉVELOPPEMENT CORPOREL DE LA POPULATION.

Lorsque, il y a quelques années, le gouvernement appelait sous les drapeaux 140,000 hommes, les cantons dont nous avons parlé ne pouvaient compléter leur contingent, en raison des nombreuses réformes par défaut de taille ou par faiblesse de constitution.

Des médecins militaires ont prétendu qu'il fallait en chercher la cause dans la mauvaise alimentation; l'un d'eux disait : *Quand on veut donner de la taille à un cheval, on lui fait manger de l'avoine; quand on veut donner de la taille à un homme, on lui fait manger du froment et boire du vin* (§ 9).

D'autres ont pensé que les mariages entre parents en étaient la seule cause (§ 13).

D'autres, enfin, l'ont attribuée aux mariages trop précoces;

selon eux, une fille à peine nubile et un jeune homme de 21 à 22 ans, réformé, ne peuvent donner de bons produits.

En désaccord sur la cause, les médecins s'entendaient parfaitement sur un point, à savoir : c'est que leurs conscrits réformés *ne feraient jamais des hommes*.

En présence d'opinions différentes, émanées d'hommes compétents, il ne nous appartient pas de décider quelle est la véritable cause ; seulement, nous constaterons un fait qui met en défaut leur prophétie.

C'est que les conscrits réformés par défaut de taille la dépassaient dans l'année, et que les réformés par faiblesse de constitution devenaient, en peu de temps, des hommes vigoureux et forts ; en outre, l'ensemble de la population est de stature moyenne : généralement les hommes sont trapus, nerveux et robustes, il y a beaucoup de vieillards ; de là, on doit inférer, ce semble, que les réformes ne viennent pas de vices natifs de conformation ou d'organisation, mais ne sont dues uniquement qu'à de tardifs développements.

(C) SUR L'EMPLOI DES BIENS DE LA COMMUNAUTÉ.

Afin de nous conformer au cadre prescrit pour la rédaction des monographies, nous avons dû — sans rien changer aux chiffres définitifs de recettes et de dépenses — modifier la forme des budgets de la communauté ; mais nous pouvons la rétablir ici :

Il y a trois sortes de budgets, tous trois très-rudimentaires :

1° Budget des *fonds latents*.

2° Budget de la *communauté*.

3° Budget des *pécules*.

1° Budget des *fonds latents*.

Ce budget-là est spécialement confié à la sollicitude du maître seul, il ne doit jamais être en déficit. — Il se forme, en recettes : 1° de l'épargne, capital ancien ; 2° des intérêts de ce capital ; 3° des ventes de gros bétail ; 4° d'un prélèvement sur les récoltes en blé, variable suivant l'abondance de l'année ; il peut être évalué, en moyenne, au tiers de la récolte.

En dépenses, il ne peut être grevé que du prix de ferme dû au propriétaire et des gages des domestiques.

Le reliquat, qui est toujours un bénéfice, devient un capital sacré qui va rejoindre les fonds anciens, placés au nom du maître et à son gré; c'est ce que, de nos jours, nous appelons : *fonds de réserve*; il y a plus de trois siècles que les communautés agricoles pratiquent, par intuition, ce système qui a donné, non-seulement de beaux dividendes, mais encore de grands avantages de moralité à leurs sociétaires.

Une fois le prélèvement opéré au profit des fonds latents, fasse la communauté ce qu'elle pourra; avec le surplus de ses ressources (voir ci-après 2^e budget), elle doit subvenir à ses besoins, et, si elle n'a pas assez, elle se privera, elle se fera pauvre; ainsi :

Toute l'année la farine ne sera pas tamisée.

Au lieu de boire le vin récolté on vendra le tout.

Au lieu de tuer quatre porcs on n'en tuera que deux; on vendra toute la volaille et on mangera davantage de pommes de terre, etc.

Ce mode d'opérer est primitif, sans doute, mais il faut avouer qu'il a l'incontestable mérite de forcer à l'économie et de tenir le maître et la maîtresse en constante observation sur les dépenses journalières; et ils s'y tiennent si bien que non-seulement le personnel est bien nourri, mais encore qu'il reçoit des *pécules*.

2^o Budget dit de la communauté.

En recettes, il se forme des $\frac{2}{3}$, environ, de la récolte en blé que veut bien lui laisser le budget des fonds latents; et, en outre, pommes de terre, laitage, basse-cour, fruits, vin, toile, laine, en un mot, tous les produits que ne prennent pas les fonds latents, lui appartiennent, en valeur de 6,500^f environ.

Mais, en revanche, il doit faire face à toutes les charges de la communauté — les fermages dus au propriétaire et les gages de domestiques exceptés. — Semence, nourriture et habillement du personnel, achats divers, ouvriers, bienfaisance, distribution aux *pécules*, etc., forment son passif. En retranchant de 6,500^f la dépense de nourriture 3,350^f 91^c (D. 1^{re} S^{on}), soit 134^f 04^c par personne, reste la somme de 3,149^f 09^c pour les autres dépenses; ce budget est tellement bien combiné et surveillé par le maître et

la maîtresse de communauté que ses excédants sont toujours en recettes. C'est là le *boni* des pécules, variable dans son *quantum* annuel.

3° Budget dit des pécules.

Admettons que la communauté ait économisé, en fin d'année, des produits en valeur de 1,200 ^f, elle les réalise en argent, mais comment diviser cette somme? le voici; c'est encore la coutume qui fait loi :

A 21 ans révolus, fille, femme ou homme retire un droit entier.

A 18 ans, moitié.

A 15 ans, un tiers.

A 12 ans, un quart.

Au-dessous de 12 ans, les enfants ne reçoivent rien, car ils ne sont pas susceptibles d'un travail utile; seulement, comme ils ne sont pas les enfants de tel père ou de telle mère, mais bien les enfants de la communauté, ils sont logés, nourris, vêtus et soignés, tant en santé que maladie, *pour l'espérance de l'avenir*, comme dit Guy Coquille.

Or, la communauté de Pervy se compose de 25 individus, dont trois domestiques gagés, un vieillard *reposant* et 7 enfants âgés de moins de 12 ans, total 11 individus qui ne retirent rien.

Les parties prenantes sont :

1° 9 hommes et femmes âgés de plus de 21 ans, chacun un droit ou 105 ^f 88; pour les 9.....	952 ^f 92
2° 3 garçons et une fille âgés de plus de 18 ans, chacun demi- droit, ou 52 ^f 94; pour les 4.....	211 76
3° Une fille âgée de plus de 16 ans, un tiers de droit, ou 33 ^f 32..	33 32
Total.....	1,200 00

Le pécule, dont chacun a la libre disposition, s'accroît des dots des femmes, des dons, des legs, enfin de toute cause étrangère à la communauté.

En résumé, le 1^{er} budget, dit des *fonds latents*, s'applique au fonds social, à la réserve; il appartient à 4 *têtes* de mâles dont une *dormeuse*; le maître seul en a l'administration.

Le 2^e budget, dit de *communauté*, est concerté entre le maître et la maîtresse; il s'applique plus spécialement à la consommation et aux besoins divers de l'association; ses excédants appartiennent au budget ci-après.

cendent l'échelle de la misère; lorsque l'un d'eux, péniblement, après une longue vie, est arrivé — et il n'y arrive pas toujours — à reconstituer un patrimoine pareil à celui de son père, il meurt, et ses trois ou quatre enfants divisent l'héritage, et chacun, isolément, passe sa vie à remonter le rocher de Sisyphe qui retombera après lui...

N° 39.

PAYSAN DE SAINT-IRÉNÉE

(BAS-CANADA — AMÉRIQUE DU NORD)

(Ouvrier chef de métier dans le système du travail sans engagement)

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN 1861 ET 1862

PAR

M. GAULDRÉE-BOILLEAU, CONSUL GÉNÉRAL DE FRANCE A NEW-YORK

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

DÉFINISSANT LA CONDITION DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE.

I.

Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille.

§ 1^{er}. — ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION

La famille qui fait l'objet de cette étude habite la commune de Saint-Irénée, comté de Charlevoix, dans le district du Saguenay, Bas-Canada, Amérique du Nord. Situé sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, à cent trente-deux kilomètres au-dessous de la ville de Québec, Saint-Irénée comprend une étendue de territoire d'environ sept kilomètres de front sur une profondeur variant de six à sept kilomètres. Peuplée par l'émigration de quelques cultivateurs partis des environs de Québec et de l'Ile-aux-Coudres, la colonie de Saint-Irénée a été d'abord érigée en paroisse catholique par décision de l'autorité ecclésiastique en 1832; Sir Charles Bagot, gouverneur général du Canada, l'a ensuite élevée au rang de commune par une proclamation datée du 8 mars 1843.

Saint-Irénée est bâti, de même que la plupart des centres canadiens, sur trois lignes appelées *concessions* du premier, du second

et du troisième rang. Ces concessions se développent, dans la direction du sud au nord, sur une longueur de deux kilomètres et demi; elles ont en général, parallèlement au Saint-Laurent, une largeur de 110 mètres. Quand le Canada commença à être habité (H), il y avait nécessité pour les colons de se tenir toujours à peu de distance les uns des autres, afin de pouvoir se porter secours en cas d'attaque par les sauvages. C'est un des motifs pour lesquels les concessions, qui s'étendaient indéfiniment en profondeur, avaient au contraire un front très-étroit.

Chaque concession appartient d'ailleurs à un chef de famille, qui est désigné, dans le Bas-Canada, sous le nom d'*habitant*, et qui réside au centre de ses terres. Il construit sa demeure sur le chemin public, qu'aux termes de la loi municipale (E) il est tenu d'entretenir en bon état, hiver comme été, à ses propres frais. Sa maison est bâtie en bois de cèdre ou de mélèze; elle est blanchie à la chaux et couverte de bardeaux qui de loin imitent les briques par la couleur rouge dont on les revêt. L'édifice principal est entouré par les magasins, les granges et les étables. L'ensemble de ces établissements annonce l'aisance, et souvent ne manque pas d'une certaine coquetterie.

Au point qui a semblé le plus convenable, sur une colline dont les pentes descendent vers le Saint-Laurent, s'élèvent l'église paroissiale et le presbytère, la mairie et la principale école de l'arrondissement scolaire, que l'on appelle École-Modèle.

La contrée elle-même est extrêmement pittoresque; elle offre, pour la grâce et la fraîcheur, des analogies avec quelques parties des montagnes du Jura. La vue dont on jouit de la plate-forme de l'église est particulièrement belle. Ce qui en fait le grand charme, c'est le Saint-Laurent qui se déploie devant Saint-Irénée sur une largeur de vingt-neuf kilomètres. Rien n'égale la majesté de ce fleuve au coucher du soleil, qui lui communique des teintes incomparables. Le pays est sillonné de torrents qui vont mourir dans le Saint-Laurent; leurs eaux entretiennent la verdure des prairies, et le bruit qu'ils produisent, dans leur lutte contre les rochers qui entravent à chaque instant leur cours, anime et semble égayer des forêts dont le silence paraîtrait trop solennel. De grands massifs boisés couronnent la crête des collines dont les flancs sont couverts de moissons. Au nord, le paysage est encadré par la chaîne des Laurentides, qui suit le Saint-Laurent et dont les ramifications s'étendent jusqu'au Labrador. De ce côté le tableau est imposant, mais froid et sévère; on ne peut songer, sans un léger sentiment d'effroi, aux solitudes immenses dont les Laurentides forment en quelque sorte le rempart. Ces montagnes sont les colonnes d'Her-

cule de l'Amérique du Nord ; derrière elles il n'y a plus rien que des forêts, des lacs, — et plus loin des mers glacées.

Le sol de Saint-Irénée est sablonneux, peu compacte (A). Loin de souffrir de l'humidité, il réclame au contraire des pluies fréquentes (F). Dans les années de sécheresse, les fourrages ne poussent point et les récoltes de céréales laissent beaucoup à désirer. Les travaux du labourage sont faciles en automne aussi bien qu'au printemps : un seul cheval suffit à la plupart des habitants.

Les champs sont moyennement fertiles. Quand la terre reçoit la semence pour la première fois et qu'elle est enrichie des cendres provenant de la combustion des taillis et des broussailles, elle rend des récoltes fort abondantes. En dehors de ces conditions exceptionnelles, elle donne en général six grains de froment pour un. Les Canadiens du comté de Charlevoix ne se servent pour ainsi dire pas d'engrais ; ils ne sont pas au fait non plus des méthodes perfectionnées appliquées aujourd'hui à l'agriculture : les procédés qu'ils suivent ne diffèrent point de ceux que leurs pères employaient il y a deux siècles : comme ils ont en leur possession de vastes étendues de terre, ils se contentent de laisser chaque année la moitié de leurs biens en jachère et cultivent l'autre moitié.

Les principales cultures sont celles du froment, des pommes de terre, de l'orge, du seigle, de l'avoine et des pois ; le froment constitue surtout la richesse du pays. On ne connaît d'autre culture industrielle que celle du lin ; la fibre est employée dans le ménage pour la confection du linge, et la graine est transportée à Québec, où elle se vend à un prix assez élevé. Depuis que le gouvernement a établi une société d'agriculture au village de la Malbaie, qui est le chef-lieu du comté et se trouve à 45 kilomètres seulement de Saint-Irénée, quelques habitants de cette paroisse ont commencé à semer des carottes et des navets pour la nourriture des bestiaux. La paroisse ne possède d'ailleurs pas de prairie artificielle.

Les statistiques agricoles dressées en 1861 par le maire de Saint-Irénée ont présenté les résultats suivants :

Froment.....	9,233 doubles-décalitres.
Orge	2,400 —
Seigle.....	1,148 —
Avoine	4,571 —
Pois.....	1,307 —
Pommes de terre.....	14,296 —

La plupart de ces produits sont consommés dans la paroisse. Cependant on vend chaque année, pour l'exportation, environ trois mille doubles-décalitres de froment première qualité.

La population de Saint-Irénée est de mille soixante âmes qui composent cent familles (B). Plusieurs ménages comptent douze à quinze enfants. En 1860, les registres de l'état civil ont constaté cinq mariages, soixante naissances et huit décès, deux d'adultes et six d'enfants au-dessous de sept ans. Tous ces actes ont été dressés en duplicata par le curé de la paroisse, qui est chargé de la garde des registres, comme c'était l'usage en France avant 1789.

Chaque chef de famille habite sa propre maison et cultive ses propres champs. Il y a cependant dans la paroisse une douzaine de journaliers dont les services sont assez bien rémunérés. Les hommes reçoivent 3 francs par jour, quand on ne les nourrit point, et 2 francs lorsqu'on leur fournit le logement et la table.

En général l'argent est rare à Saint-Irénée; les campagnes du Bas-Canada souffrent toutes plus ou moins du manque de numéraire, et la paroisse dont nous nous occupons ne fait pas exception à la règle. Les habitants sont obligés, dans leurs transactions commerciales, de recourir au mode primitif de l'échange, soit entre eux, soit avec les étrangers. Les petits marchands acceptent, en paiement de leurs fournitures en épicerie, étoffes, quincailleries, etc., des céréales et des volailles; ou bien, quand leurs créances sont considérables, ils se mettent, en hiver, à construire des goëlettes de trente à quatre-vingts tonneaux : chacun de leurs débiteurs s'acquitte alors envers eux, soit en amenant gratuitement des pièces de bois au chantier, soit en donnant des journées de travail. Au retour du printemps, les goëlettes, achevées pendant la morte-saison, sont expédiées sur les côtes du Labrador et de la baie des Chaleurs, qui sont de grands centres de pêche, ou bien servent à des transports entre le Saguenay et le port de Québec. Quand ces embarcations appartiennent au patron qui les dirige, les bénéfices réalisés dans une seule campagne peuvent monter à deux ou trois mille francs, ce qui est un chiffre élevé pour un habitant de Saint-Irénée.

§ 2. — ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE.

La famille comprend 9 personnes savoir : (B).

1. ISIDORE GAUTHIER, chef de famille, né à Saint-Irénée... 40 ans.
2. SARAH GIRARD, sa femme, née à Saint-Irénée..... 39 —
3. Marie-Rose, leur fille aînée, née à Saint-Irénée, mariée
depuis une année hors de la maison..... 18 —

4. Marie-Hortense, leur seconde fille, née à Saint-Irénée..	15 ans.
5. Marie-Césarine, leur troisième fille, née à Saint-Irénée.	14 —
6. Marie-Démérice, leur quatrième fille, née à Saint-Irénée.	12 —
7. Isidore Gauthier, leur 1 ^{er} fils, né à Saint-Irénée.....	10 —
8. Sarah, leur cinquième fille, née à Saint-Irénée.....	6 —
9. Joseph, leur 2 ^e fils, né à Saint-Irénée.....	4 —

Le mariage du père et de la mère a eu lieu en 1843. L'épouse est d'une année plus jeune que son mari. Il n'est pas rare dans la paroisse que la femme ait trois ou quatre années de plus que celui auquel elle a lié son sort.

Marie-Rose, la fille aînée, a contracté mariage il y a un an. Elle a quitté la maison paternelle pour habiter sous le toit de son beau-père. Bien que la famille avec laquelle elle vit soit nombreuse, la jeune mariée n'a qu'à se féliciter des bons traitements et des égards dont elle est l'objet. Son mari a atteint sa vingt-sixième année.

§ 3. — RELIGION ET HABITUDES MORALES.

La famille pratique avec ferveur la religion catholique (c). Le père et la mère ne laissent point passer une fête marquante sans s'approcher de la sainte table. Le soir, à une heure fixe, on se réunit dans la cuisine pour y réciter en commun les prières en usage dans le diocèse de Québec; c'est le père qui les récite habituellement.

La famille fait célébrer de temps en temps quelque messe, soit pour le repos de l'âme des parents défunts, soit pour solliciter du ciel quelque grâce particulière. Elle paye, chaque année, 5 francs pour l'œuvre de la Propagation de la Foi.

Les habitudes religieuses, que nous signalons, ne règnent pas chez Isidore Gauthier seulement; on les retrouve sous chaque toit. Bien que le chiffre de la population de Saint-Irénée dépasse mille âmes, il n'y a dans la paroisse qu'un seul individu qui ne reçoive point les sacrements dans la quinzaine de Pâques; encore appartient-il à une classe généralement diffamée, bien qu'assez nombreuse malheureusement dans les campagnes du Canada: c'est un usurier, qui prête de l'argent à raison d'un taux annuel de douze pour cent.

Les sentiments religieux des Canadiens produisent chez eux une sorte d'indifférence devant la mort, dont les voyageurs se sont quelquefois étonnés et qu'ils ont pris pour de la dureté de cœur. Dans les campagnes on se réjouit plutôt qu'on ne s'afflige de la mort

d'un enfant en bas âge, parce que c'est « un ange acquis au ciel. » On donne des regrets à la mort des parents ou des amis, mais ils sont de courte durée, à cause de la certitude où l'on est de les retrouver dans l'autre vie. La religion des habitants est sèche peut-être et dénuée de tendresse, mais elle a pour base une foi sérieuse.

L'autorité du curé est respectée (c). Les sentiments de vénération qu'on professe pour lui tiennent à des causes qu'il n'est pas inutile d'indiquer : — à l'estime que commande, aux yeux d'un catholique, une personne dont le devoir est d'enseigner et de commenter l'Évangile, et à la ferme croyance que le prêtre entretient avec le ciel des relations surnaturelles.

C'est au ministre du culte que les habitants s'adressent dans toutes les affaires importantes, soit civiles, soit religieuses. Son intervention prévient les procès ou les termine, apaise les haines, réconcilie les ennemis, décide les mariages et règle les rapports individuels, aussi bien que les intérêts de la paroisse entière. Cette influence est d'autant plus heureuse qu'elle tend à réprimer les mauvaises passions que les habitants des districts ruraux du Bas-Canada ont en commun avec les paysans français, auxquels ils ressemblent à beaucoup d'égards. La loi civile ne les touche pas ; ils s'en rendent à peine compte ; la religion est au contraire pour eux un frein très-puissant et le seul capable de les retenir. Les Franco-Canadiens doivent beaucoup du reste au clergé catholique : leur foi a été pour eux un moyen de ralliement, et c'est à leurs prêtres qu'ils sont redevables sans doute du maintien de leur nationalité.

Le plaisir de la danse était, il y a quelques années, un délassement favori dans les campagnes, durant les longues soirées d'hiver. Il en est résulté des abus, et les prêtres, sans interdire absolument ce genre de divertissement, l'ont pourtant condamné, sous prétexte que la pureté des mœurs pouvait en souffrir. Actuellement la majorité des habitants, dans la paroisse de Saint-Irénée, ne se permet plus, à la maison, d'autres récréations que celle du jeu de cartes.

La moralité de Saint-Irénée est d'ailleurs exemplaire. Dans l'espace de dix ans, on n'a eu qu'un seul cas de naissance illégitime à regretter ; encore le principal coupable, le père de l'enfant, appartenait-il à une paroisse voisine. Malheureusement cette régularité de mœurs s'allie, chez un assez grand nombre de jeunes gens des deux sexes, à des habitudes vicieuses contractées dès l'âge le plus tendre, à des liaisons qui ne sont pas exemptes de danger, et surtout à des propos dont un observateur superficiel

déduirait sans doute de fâcheuses conséquences. Le mal que nous signalons est probablement dû au laisser-aller des pères et mères, qui ne se gênent en aucune façon pour jurer devant leurs enfants et se livrent souvent devant eux à des actes que la délicatesse réprouve.

L'éducation n'est pas aussi avancée à Saint-Irénée qu'on serait en droit de le souhaiter. Il n'y a guère que les adolescents qui sachent lire et écrire. Tous les habitants parlent assez correctement la langue française (G). Aucun d'eux ne comprend l'anglais, hormis quelques pêcheurs qui l'entendent à peu près, sans être en état de s'exprimer autrement que d'une manière très-imparfaite.

Grâce au zèle des curés, on a réussi à fonder dans la commune de Saint-Irénée trois écoles : deux sont élémentaires ; la troisième est une école-modèle dont la création date de l'an dernier (D). Ces établissements sont fréquentés par les deux tiers des enfants appartenant à la paroisse. On y apprend à lire, à écrire et à calculer, de même qu'en France dans les écoles primaires. Le soin de l'éducation est confié à des institutrices qui, en général, ne sont pas mariées. Les classes sont mixtes, c'est-à-dire qu'elles se composent de garçons et de filles réunis.

Les écoles primaires du Bas-Canada sont placées dans chaque municipalité sous la surveillance et la direction de cinq propriétaires fonciers, jouissant d'un bien valant au moins quatre mille francs, et élus, en assemblée publique, par tous les francs-tenanciers de la commune. Il n'existe pas de condition semblable pour les prêtres, qui sont de droit membres de la commission des écoles. Cette commission forme d'ailleurs une espèce de corporation, qui administre les propriétés des écoles, quelle qu'en soit la nature ou l'origine et qui peut acquérir et transiger pour elles. Entre autres devoirs, les commissaires veillent à l'entretien des bâtiments consacrés à l'instruction publique ; ils nomment et destituent les maîtres et maîtresses d'école, règlent le cours des études, prononcent dans certaines contestations et répartissent entre les propriétés de la commune l'impôt destiné à subvenir aux frais de l'éducation. Le président de la commission des écoles de Saint-Irénée n'est autre que le curé de la paroisse.

Les habitants de Saint-Irénée sont naturellement hospitaliers ; ils accueillent avec empressement les voyageurs et les gardent volontiers chez eux, quand ils peuvent payer leur écot en contes ou en historiettes. Les récits les plus goûtés sont ceux dont le merveilleux forme le principal élément. Les anecdotes militaires sont aussi fort en vogue. Il y a des cultivateurs de Saint-Irénée qui ont quelquefois hébergé pendant une semaine entière des inconnus dont

les souvenirs, embellis par une imagination complaisante, faisaient oublier à leurs hôtes la longueur des « veillées ».

L'aumône est considérée, non-seulement comme une bonne œuvre, mais comme une stricte obligation. Les pauvres, qui sont en très-petit nombre à Saint-Irénée, n'y manquent jamais du nécessaire. Quand le besoin les presse, il leur suffit d'aller frapper à la porte du voisin ; on les reçoit toujours avec bonté. La charité qu'on leur témoigne est due surtout à l'enseignement religieux, mais elle tient peut-être aussi à un sentiment de superstition : on craindrait, si l'on refusait l'aumône à un pauvre, de s'attirer un *mauvais sort*.

Tous les habitants, riches ou pauvres, se regardent comme égaux. Ils ne reconnaissent d'autre supérieur que le curé (c). Cependant les vieillards, grâce à leur couronne de cheveux blancs, obtiennent quelques signes extérieurs de respect. Le costume du maître ne diffère pas de celui du serviteur. Autrefois l'économie était pratiquée dans les campagnes ; elle l'est beaucoup moins à présent. Au lieu de songer à réaliser des épargnes pour les besoins de l'avenir, les garçons de ferme, aussi bien que les jeunes filles en service, dépensent le fruit de leurs travaux en objets de toilette. Il y a quelques années, on ne voyait, les jours de fête, aux hommes et aux femmes que des vêtements fabriqués à la maison, avec la laine de leurs brebis ; actuellement on ne s'en contente plus : le luxe fait des progrès parmi les habitants, les étoffes des manufactures anglaises, aux dessins variés et aux couleurs éclatantes, excitent toutes leurs convoitises. L'usage des corsets et de la crinoline commence même à se répandre.

Le Canadien de la côte du Nord a un penchant très-prononcé pour les boissons enivrantes. Il se réjouit de satisfaire son goût, non pas jusqu'à perdre la raison, mais assez pour se rendre *gai*, ou *gaillard*, suivant sa propre expression. Des liqueurs de fabrication indigène, comme le whiskey, se vendent fort cher dans les campagnes, bien qu'elles ne soient qu'un mélange de substances nuisibles à la santé. Le cultivateur le plus sobre tient toujours en réserve dans quelque coin une bouteille qu'il croit rare et précieuse. S'il n'en fait pas usage dans sa famille, il l'offrira fièrement à ses amis, à l'époque des visites du nouvel an.

Le clergé catholique s'est efforcé de lutter contre des tendances dans lesquelles il voyait un acheminement vers l'ivrognerie. Dans ce but, il a fondé partout des sociétés de tempérance, et le bien qu'elles produisent dans le pays est incontestable. Les membres de ces sociétés s'engagent par serment à n'approcher leurs lèvres d'aucune boisson enivrante, excepté dans le cas de maladie. Afin

de tenir leur mémoire en éveil, on célèbre chaque année plusieurs fêtes religieuses, qui ont pour objet de leur rappeler les promesses solennelles par lesquelles ils sont liés.

Dans la commune de Saint-Irénée on ne rencontre que fort peu de cabarets. La loi soumet les marchands de boissons fortes à l'obligation d'acheter une licence dont le prix est comparativement élevé, et les cas de contravention sont punis avec rigueur. Le dimanche, les hommes qui se rendent aux offices divins se réunissent dans les salles de la mairie, après la grand'messe, et attendent là l'heure des vêpres; il ne leur vient pas même à l'esprit de se divertir, comme on le fait en d'autres contrées. S'ils éprouvent le besoin de prendre quelque nourriture, ils vont la demander à un ami.

Les habitants ne sont pas indifférents aux plaisirs de la table; ils aiment au contraire la bonne chère; cependant ils vivent avec une certaine sobriété, dans la crainte de la dépense.

Avant de clore ce paragraphe, consacré à la description des habitudes morales, nous mentionnerons un trait particulier du caractère canadien : quand « l'habitant » a une idée dans la tête, elle y est fixée comme un clou dans un madrier : plus on frappe dessus, plus « elle s'enfonce » ; je cite les paroles mêmes d'un prêtre français qui exerce son saint ministère au Canada. Cette obstination se retrouve en France chez les paysans Normands et Bretons, auxquels beaucoup de familles du Bas-Canada rapportent leur origine. Si c'est un travers, il est assurément excusable. Les premiers immigrants français sur les rives du Saint-Laurent ont eu besoin d'une rare force de volonté pour lutter contre les obstacles que présentait la colonisation. Aujourd'hui encore, il faut à leurs descendants une extrême ténacité pour triompher de la nature et du climat. C'est à leur entêtement aussi, dirigé par la foi religieuse, que les Franco-Canadiens ont été peut-être en partie redevables du maintien de leur nationalité.

§ 4. — HYGIÈNE ET SERVICE DE SANTÉ.

Le climat est salubre (F). Les habitations, échelonnées sur les hauteurs qui commandent le Saint-Laurent, sont assez exposées à l'action des vents pour que les miasmes n'y puissent séjourner. On ressent en hiver un froid excessif; il n'est pas rare de voir le thermomètre tomber à 36 degrés centigrades. Pendant l'été, le

vent du sud, qui a quelque analogie avec le sirocco du midi de la France, apporte une chaleur dont on souffre d'autant plus qu'on y est moins accoutumé; le thermomètre monte alors rapidement et il atteint quelquefois 38 degrés centigrades au-dessus de zéro. Les extrêmes de température sont donc très-marqués. On éprouve souvent aussi, dans la même saison, des transitions subites du chaud au froid, ou réciproquement. La durée moyenne de la vie est cependant assez longue, et on rencontre à Saint-Irénée plusieurs octogénaires.

Les habitants de la paroisse ont l'avantage de boire une eau de bonne qualité. Elle est fournie par une multitude de sources dont les eaux sont aussi limpides qu'abondantes. Dans le nombre il y en a de minérales, les unes ferrugineuses, les autres sulfureuses : mais on n'a pas encore cherché à les utiliser. Les maisons, construites en bois, satisfont aux conditions hygiéniques les plus essentielles. Elles se composent, au rez-de-chaussée, d'une vaste pièce qui sert de cuisine, de salon et de chambre à coucher pour la famille, et d'une petite chambre, très-proprement tenue, qui est réservée pour les étrangers. Le grenier, où sont déposés les grains de la récolte, occupe tout le premier étage.

Les étables, qui sont également en bois et dont la toiture est en chaume, se trouvent ordinairement placées à une vingtaine de mètres du principal bâtiment. Les animaux occupent l'étage inférieur, tandis que le foin, la paille et l'avoine sont amoncelés au-dessus d'eux.

Le chef de la famille Gauthier jouit d'une santé excellente. On peut en dire autant de sa femme. Tous deux espèrent qu'à l'exemple de leurs parents défunts ils fourniront une longue carrière. Les filles sont robustes; elles n'ont jamais ressenti les épreuves de la maladie. Les deux garçons paraissent en possession d'une parfaite constitution.

En 1860, Isidore Gauthier a souffert d'une espèce de gastro-entérite. Le mal ayant empiré malgré l'emploi des remèdes que l'expérience locale avait indiqués comme les meilleurs, on se décida, sur les conseils du curé, à envoyer chercher un médecin, qui réside à 15 kilomètres de Saint-Irénée, au chef-lieu de canton. Le docteur a visité deux fois son patient et s'est fait remettre, dans chacune de ces occasions, un « louis » d'or, de 20^f, bien qu'on lui eût fourni cheval et voiture pour l'aller et le retour. De pareilles dépenses ne sont pas à la portée des habitants, qui n'ont d'ailleurs qu'une médiocre confiance dans leurs médecins : non-seulement ils doutent de leur savoir, mais ils les accusent, à tort probablement, de ne pas pratiquer exactement les préceptes de la tempérance. Le niveau de la science médicale, qui a toujours été respectable dans

les villes du Bas-Canada, tend à se relever dans les campagnes, depuis la création d'une Université à Québec. Les professeurs de la Faculté de médecine sont des gens d'un mérite reconnu, qui ne délivrent de diplôme de docteur qu'après des examens sérieux. Une nouvelle génération de jeunes médecins commence donc à se répandre dans les campagnes, où elle est appelée à rendre de grands services.

Il n'y a point de vétérinaire à Saint-Irénée. Quand les chevaux ou les bestiaux tombent malades, on s'adresse à quelque empirique qui s'est acquis une réputation par ses *cures merveilleuses*. Notre homme demande à rester seul dans l'étable avec l'animal confié à ses soins; il se découvre, fait le signe de la croix et, les yeux levés au ciel, il récite une courte prière en l'honneur de saint Pierre. Il sort ensuite et affirme, avec un sang-froid imperturbable, que l'opération est achevée, que la bête guérira, et qu'il n'y a d'autre soin à prendre que de lui administrer un remède fort simple, qui consiste généralement en lait chaud, saupoudré de poivre et de sucre.

§ 5. — RANG DE LA FAMILLE.

La famille Gauthier appartient à la classe des propriétaires (B). Elle cultive elle-même ses domaines sans avoir besoin de l'assistance d'autrui. Cependant, au temps de la moisson et de la coupe des foins, elle prend un homme à gages. Le chef de famille possédait, il y a quelques années, une goëlette qui faisait le service des transports sur le Saint-Laurent. Croyant que le temps employé à la navigation nuisait aux travaux agricoles, il a vendu son navire et en a consacré le prix à l'achat d'une nouvelle terre située dans le voisinage.

La famille Gauthier ne se distingue pas, par la nature de ses occupations, du commun des cultivateurs; si elle jouit d'une considération exceptionnelle, elle la doit à la prudence et à l'honnêteté du père, aussi bien qu'à la bonne conduite de sa femme et de ses enfants. Celle des filles qui s'est établie il y a une douzaine de mois a uni son sort à celui d'un habitant dans l'aisance.

Isidore Gauthier a gardé chez lui, pendant plusieurs années, deux de ses frères restés orphelins. Quand ces jeunes gens eurent atteint l'âge de leur majorité, il donna à chacun d'eux un cheval, une vache, quatre moutons, un ménage monté et deux mille francs en argent, afin de les mettre à même d'acheter une terre.

Il n'est point d'usage de morceler la propriété foncière, comme cela se pratique en France. Le chef de famille s'applique à réaliser des économies et acquiert une terre pour chacun de ses fils en âge de la cultiver. Si ses moyens ne lui permettent pas d'accomplir entièrement cette tâche, à laquelle il met une importance extrême, il lègue le bien patrimonial au plus intelligent de ses garçons, en lui imposant la charge d'aider ses frères et sœurs et de les établir, petit à petit, d'une manière convenable. On ne donne pas habituellement d'argent aux jeunes filles qui se marient; leur dot consiste uniquement en un trousseau et en « un ménage » qui se compose nécessairement d'un lit, d'un poêle, d'un rouet, d'une paire de cadres et de quelques ustensiles de cuisine.

La loi reconnaît au père de famille le droit de disposer de ses biens comme il l'entend; mais dans le cas où il n'exprimerait pas ses dernières volontés par un testament, elle exige que les propriétés soient partagées également entre tous les enfants. Il est fort rare que le père n'ait pas fait passer, durant sa vie, un acte devant notaire, désignant ce qu'il lègue à chacun de ses fils et assurant à l'héritier principal la transmission intégrale du domaine.

II.

Moyens d'existence de la famille.

§ 6. — PROPRIÉTÉS.

(Mobilier et vêtements non compris.)

IMMEUBLES 16,652^f 00

1° *Habitation*. — Maison, comprenant un rez-de-chaussée pour le logement de la famille, et un premier étage qui sert de magasin pour les grains, 2,000^f 00.

2° *Étables*. — Elles comprennent des écuries pour les bêtes à cornes, les chevaux et les brebis, et des greniers pour la paille et le foin, 1,000^f 00.

3° *Une cave*. — Pour tenir à l'abri du froid les pommes de terre et les légumes, 40^f 00.

4° *Une laiterie*. — Où l'on conserve le lait en été et la viande en hiver, 80^f 00.

5° *Un hangar* pour les voitures, 500^f 00.

6° *Une hutte* à porcs, 32^f 00.

7° *Domaine*. — 1° Une terre à Saint-Irénée de 102 mètres de front, sur 2266 de profondeur (23 hectares, 41 ares), valeur, 10,000^f 00.

2° Une terre sise au township de Saint-Hilarion de 284 mètres de front sur 926 de profondeur (26 hectares, 30 ares), encore en friche, 3,000^f 00.

ARGENT. La famille possède quelques créances, mais elle a aussi des dettes qui établissent une balance. Elle dispose, d'ordinaire, argent courant, de..... 200 f. 00

ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année... 2,720 f. 00

1° Bêtes à cornes. — 4 veaux, 50^f 00; — 7 vaches, 700^f 00; — 7 bœufs 525^f 00.

2° Chevaux. — 2 chevaux, 1,000^f 00.

3° Bêtes à laine. — 20 brebis, 250^f 00.

4° Animaux de basse-cour. — 20 poules, 30 oies, 5 dindes, 95^f 00; — 4 porcs, 100^f 00.

MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries estimé

à..... 739^f.20

1° Instruments et ustensiles pour l'exploitation du domaine de la famille. — 2 char-
rues avec roues, 100^f 00; — 3 herses en bois, 10^f 00; — 1 herse en fer, 12^f 50; —
2 fourches en fer pour le foin, 4^f 00; — 4 fourches en bois, 2^f 00; — 2 faux avec les
accessoires, 10^f 90; — 7 faucilles, 10^f 00; — 3 râtaux en bois, 2^f 50. — Total, 151^f 90.

2° Ustensiles pour l'exploitation des bœufs et des chevaux. — 1 charrette pour les
bœufs, 15^f 00; — 4 charrettes pour les chevaux, 90^f 00; 1 char-à-banc pour les excu-
rsions de plaisir, 80^f 00; — 6 courroies pour attacher les bœufs, 6^f 00; — 3 jougs de
bœufs, 3^f 00; — 1 traîneau propre aux voyages, 90^f 00; — 3 traîneaux communs,
80^f 00; — 2 traîneaux à billots, 10^f 00; — 2 harnais complets, 80^f 00; — 3 chaînes à
billots, 15^f 00; — 2 paires de traits en fer pour labourer, 5^f 00; — 1 paire de traits
en cuir, 2^f 50. — Total, 476^f 50.

3° Ustensiles pour l'exploitation des vaches à lait. — 1 baratte pour battre le beurre,
5^f 50; — 3 seaux à lait en fer-blanc, 7^f 50; — 4 douzaines de bols à lait en faïence,
20^f 00. — Total, 33^f 00.

4° Outils pour les travaux de terrassement et pour les travaux forestiers à exécuter
dans le domaine de la famille. — 1 bêche, 3 fr. 00; — 6 pioches, 20^f 00; — 2 haches,
10^f 00; — 1 pelle en bois, 1^f 30; — 2 marteaux, 2^f 00; — 2 tarières, 2^f 00; — 1 rabot,
5^f 00. — Total, 43^f 30.

5° Ustensiles servant au blanchissage de la famille. — 1 grand cuvier pour les
lessives, 7^f 50; — 3 petits cuiviers, 7^f 50; — 1 grande chaudière, 17^f 50; — 2 fers à
repasser, 2^f 00. — Total, 34^f 50.

VALEUR TOTALE des propriétés..... 20,311^f 20

§ 7. — SUBVENTIONS.

Tous les habitants sont d'égale condition et possèdent une fortune à peu près semblable. Il n'y a point ici de petits ni de grands propriétaires. Le plus riche estime son avoir à 30,000^f.

Les journaliers, quoique peu nombreux, forment une classe à part, qui n'exerce aucune influence. Ils vivent de leur salaire et des

don des cultivateurs aisés. Cependant leur sort n'inspire point la commisération, car ils ne manquent jamais des choses nécessaires à la vie. Le plus pauvre ouvrier possède une ou deux vaches, dont l'entretien ne lui coûte rien, parce qu'il obtient, de l'un le droit de pacage, et de l'autre du foin, de l'avoine et de la paille, qui lui sont donnés gratuitement. Le lait des vaches forme dans les familles indigentes le fond de la nourriture de la femme et des enfants; quant à la crème, elle est employée à la fabrication du beurre que l'on transporte au marché de Québec, où cette denrée se place aisément pour une somme dont la moyenne annuelle peut atteindre le chiffre de 70^f.

Les porcs et les volailles du pauvre vaguent en toute liberté sur les voies publiques. Cette tolérance, qui offre peu d'inconvénients, grâce au système de solides clôtures usité parmi les Canadiens, mérite d'être signalée. Il n'y a pas dans toute la paroisse de Saint-Irénée une seule famille qui n'élève des poules, dont les œufs sont échangés contre des épiceries ou des articles de mercerie, et qui n'engraisse un porc que l'on tue aux approches de Noël, afin d'en manger la viande pendant l'hiver.

Il n'existe pas du reste dans les communes du Bas-Canada de terres en friches destinées, comme les biens communaux de France, à recevoir les troupeaux des divers cultivateurs.

La cotisation, pour l'entretien des écoles primaires et le traitement des instituteurs, ayant pour base la valeur des terres de chaque propriétaire, il arrive nécessairement que celui qui ne possède aucune parcelle du sol reçoit gratuitement l'instruction (D). La même remarque s'applique aux frais du culte religieux. Le clergé catholique du Bas-Canada est encore rétribué d'après l'ancien mode de la dîme. Le curé perçoit la vingt-sixième partie des céréales récoltées dans les champs de sa paroisse. Ce droit, que la loi civile consacre, aussi bien que la loi ecclésiastique, n'atteint pas le journalier, qui n'a pas les moyens de confier des semences à la terre; le pauvre est donc exempt de toute rétribution envers l'Église.

§ 8. — TRAVAUX ET INDUSTRIES.

Le travail des membres de la famille est consacré presque tout entier à l'exploitation de leurs propriétés. A l'époque de la coupe des foins et à celle des moissons, on prend des aides qui fournissent environ trente journées.

TRAVAUX DU CHEF DE FAMILLE. — Le travail principal du chef de famille a pour objet la culture de ses terres, le soin de ses chevaux, de ses bêtes à cornes, de ses moutons et de ses porcs. Il bat lui-même ses gerbes pendant l'hiver, à l'aide du fléau.

Parmi ses occupations secondaires, on peut mentionner la chasse au renard, aux loups-cerviers et aux visons. Les fourrures de ces animaux sont vendues quelquefois à un prix assez élevé, soit aux agents de la compagnie de la Baie d'Hudson, soit aux marchands de pelleteries de Québec.

En automne, Isidore Gauthier fait un voyage à Québec. Alors il achète lui-même les vêtements de sa femme et de ses enfants, ainsi que les fournitures nécessaires au bon entretien de sa maison.

TRAVAUX DE LA FEMME. — La femme est appliquée aux travaux du ménage. La charge de préparer la nourriture de chaque jour, les soins de propreté, le lavage et la réparation des linges et vêtements, la cuisson du pain, la préparation du beurre, la confection des vêtements reposent entièrement sur elle. Elle ne quitte la maison que pour aller traire les vaches et donner à manger aux volailles. Ses travaux secondaires consistent à filer le lin ou la laine, à tisser des flanelles ou une étoffe de laine grise que l'on appelle vulgairement *drap* du pays. Ce produit de l'industrie canadienne est digne de fixer l'attention, parce qu'il accuse à la fois de l'habileté et de l'esprit d'ordre. Colbert, à la sagacité duquel rien ne semblait échapper, encourageait cette fabrication; il avait même recommandé aux gouverneurs du Canada de veiller à ce que les femmes des colons français fussent toutes en état de tisser les vêtements de leur famille.

TRAVAUX DES TROIS GRANDES FILLES. — Les trois grandes filles s'occupent avec leur mère des soins du ménage. Cependant en général elles se contentent de filer et de tricoter, laissant à la mère tout ce qu'il y a de rude dans la besogne journalière. Elles ne prennent part aux travaux des champs qu'au temps de la fenaison et des moissons.

TRAVAUX DES DEUX PLUS JEUNES ENFANTS. — Les deux plus jeunes enfants fréquentent les écoles et ne rendent aucun service notable.

INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE. — Les industries que la famille entreprend pour son compte propre sont : la culture de

ses domaines agricoles, l'élevage des bestiaux et des volailles, enfin les travaux manufacturiers qu'exigent l'élaboration du lin et de la laine, et le tissage de la flanelle et du drap du pays.

Le chef de famille fait de temps en temps la vente de quelques pelleteries; mais ce commerce lui rapporte peu et ne lui paraît pas digne de fixer son attention.

III.

Mode d'existence de la famille.

§ 9. — ALIMENTS ET REPAS.

En été comme en hiver, la famille fait ordinairement trois repas, auxquels on consacre chaque jour une heure et demie. — Déjeuner, à 7 heures : pommes de terre; poissons (sardines et harengs); lard cuit et froid; beurre frais.

Dîner, à midi : soupe au lard ou au bœuf; bouilli, pommes de terre et beurre frais; lard.

Souper, à 6 heures 1/2 : un morceau de viande rôtie; pommes de terre; œufs; lait caillé.

Pendant les travaux de l'été, on fait parfois un repas supplémentaire à 4 heures de l'après-midi. On y sert du lait, des pommes de terre, des petits oignons et du beurre frais.

Les bases de l'abondante nourriture que prend le cultivateur canadien sont les viandes de porc et de bœuf. Nous connaissons à Saint-Irénée deux pères de famille, âgés de 38 ans, qui mangent sans effort une livre de lard au repas du milieu de la journée. Le beurre et le poisson jouent aussi un rôle important dans l'alimentation. Les seuls légumes en usage sont les pois, les choux et principalement les pommes de terre, qui figurent sur toutes les tables et que l'on retrouve chez « le seigneur » comme chez le plus pauvre habitant. On peut dire qu'il n'y a pas de repas au Canada sans pommes de terre ou « *patates*, » qui est le seul nom sous lequel on les connaît dans les campagnes; on les préfère généralement au pain, dont la confection laisse du reste beaucoup à désirer.

Les prescriptions de l'Église relativement aux jours maigres sont rigoureusement observées. Les habitants mangent alors des

harengs et des sardines, pris dans le Saint-Laurent pendant la belle saison, salés et conservés pour l'hiver; ou bien des morues pêchées dans le bas du fleuve, que ces poissons remontent jusqu'à la hauteur de Sainte-Flavie.

Le pain de ménage est fait avec de la farine de froment. Dans les ménages pauvres on mêle au blé un tiers environ de seigle. La cuisson du pain est très-imparfaite : à l'extérieur, c'est une croûte assez dure pour que les dents aient de la peine à l'entamer; intérieurement, c'est une pâte qui n'a pas la consistance voulue pour être d'une digestion facile.

La famille Gauthier ne mange guère dans la belle saison que de la viande de porc salée, qu'elle accompagne de poissons frais, d'œufs et de laitage; en hiver la viande fraîche abonde sur la table. A l'époque des grandes gelées, c'est-à-dire au commencement de décembre, il est d'usage de tuer huit moutons engraisés avec soin, une vache, quatre porcs du poids d'environ 400 kilog., une certaine quantité d'oies, de dindes et de poulets, que l'on ensevelit dans une couche épaisse de neige, et que l'on garde ainsi jusqu'au commencement d'avril.

En janvier, l'habitude est de donner un repas à ses amis et à ses voisins. Le service ne laisse rien à désirer sous le rapport de la profusion des mets. Il est malheureusement à regretter que les réunions de ce genre servent de prétexte à des actes d'intempérance, dont les auteurs sont du reste punis les premiers par les accidents dont ils deviennent les victimes.

L'habitant qui marie quelque membre de sa famille ne manque pas d'inviter à la noce ses parents et toutes les personnes notables de la localité. Ce sont encore là des occasions de désordre que l'autorité du prêtre ne réussit pas toujours à empêcher. Les têtes s'échauffent, par degrés, sous l'influence des liqueurs fortes. On danse, on se pousse, on se renverse. Les jeunes gens des deux sexes se laissent aller à tenir des propos peu mesurés. Souvent la fête se termine par des rixes et des voies de fait. Tout est oublié le lendemain; les combattants de la veille se tendent la main avec une mutuelle bienveillance. Les principaux coupables avouent leurs torts et s'empressent de courir au presbytère pour y faire leur paix avec le curé, dont ils craignent le mécontentement.

La boisson la plus usitée aujourd'hui à Saint-Irénée, c'est l'eau pure. Avant l'établissement des sociétés de tempérance, chaque habitant aisé était dans l'habitude de se rendre à Québec, au mois d'octobre, pour s'y approvisionner de whisky, de rhum et de brandy, qu'il pouvait s'y procurer à meilleur compte que chez les marchands de sa paroisse. Dès qu'il était de retour au milieu des

siens, il réunissait chez lui quelques amis et l'on passait une partie de la nuit à danser des gigues et à boire. Il n'était pas rare de voir les femmes se mêler à ces fêtes, qui dégénéraient habituellement en orgies.

Les membres de la famille Gauthier ne font jamais usage de boissons enivrantes. Leur alimentation, comme il a été déjà dit, est abondante et variée; le goût de la bonne chère leur est commun en effet avec les autres Canadiens; il leur arrive même quelquefois de tourner en ridicule les bourgeois de la ville, qui s'attachent beaucoup, prétendent-ils, à paraître par le luxe des vêtements, et qui, pour y parvenir, s'imposent, sous le rapport de la nourriture, des privations auxquelles un habitant de la campagne aurait honte de se soumettre.

§ 10. — HABITATION, MOBILIER ET VÊTEMENTS.

La maison habitée par Isidore Gauthier est située sur une colline qui domine le Saint-Laurent; elle se trouve à quelques mètres de la route postale de Québec à la Malbaie. A part ses fondations qui sont en pierre, elle est construite entièrement en bois. Des contrevents colorés en rouge protègent les fenêtres. Le toit couvert avec des bardeaux est peint à neuf tous les deux ans. Il avance de 1 mètre 50 centimètres au-delà du mur qui le supporte. La façade de la maison regarde le fleuve; elle est ornée d'une galerie où l'on peut se promener à couvert.

Le rez-de-chaussée, seule partie qui soit habitée, se divise en cinq pièces : trois chambres à coucher, un salon de compagnie et une cuisine dans laquelle la famille prend ses repas. Cette dernière pièce sert aussi de chambre à coucher au père et à la mère. Il y a deux cheminées dans la maison. Les appartements qui n'ont pas de poêle sont chauffés à l'aide de tuyaux en tôle qui les traversent. La propreté des appartements ne laisse rien à désirer : chaque année on les blanchit à la chaux.

Le mobilier ne contient aucun objet qui attire l'attention. Il est même d'une simplicité qui ne semble pas en harmonie avec l'aisance du propriétaire de la maison.

La valeur de ce mobilier, ainsi que des vêtements de la famille, peut être établie de la manière suivante :

MEUBLES. — La plupart des meubles qui se trouvent dans la maison ont été légués à Isidore Gauthier par ses parents défunts. On peut les estimer à la somme de..... 1,438^f 40

1° *Lits.* — Il y a dans la maison 6 lits montés comprenant chacun : 4 bois de lit peint en rouge et enduit de vernis, 25^f 00; — 1 ciel de lit, forme carrée, avec rideaux d'indienne, 9^f 00; — un matelas en plumes d'oie, 65^f 00; — 2 paillasses remplies de paille du pays, 10^f 00; — 1 traversin en plumes, 10^f 00; — 2 oreillers en plumes, 15^f 00; — 3 couvertures en laine, 25^f 00. — Total pour un seul lit, 159^f 00. — Total pour les 6 lits, 954^f 00.

2° *Meubles de la chambre à coucher des parents qui sert de cuisine.* — 1 armoire en bois de pin avec deux panneaux, 15^f 00; — 2 grandes tables de 2^m 50 de long sur 0^m 80 de large, servant d'ordinaire aux repas de la famille ou à déposer des effets de ménage, 16^f 00; — 1 banc en bois, 2^f 50; — 9 chaises en bois, 18^f 00; — 1 grand poêle avec four, haut de 1^m 50, large de 0^m 60, long de 1^m, 50^f 00; — tuyaux de poêle, 10^f 00; — 1 horloge en bois et la caisse, 60^f 00; — 1 coffre peinturé en rouge, destiné à contenir le linge, 5^f 00; — la hûche pour faire le pain, 10^f 00; — 1 petit coffre peinturé en vert pour déposer le linge, 7^f 50. — Total, 194^f 00.

3° *Meubles de la chambre à coucher des filles.* — 2 coffres en bois blanc, qui renferment les vêtements des filles, 12^f 00; — un miroir, 4^f 70; — 2 chaises 5^f 00. — Total, 21^f 70.

4° *Chambre de compagnie pour recevoir les amis et les étrangers.* — 1 grande table, 10^f 00; — 1 tapis de table en toile cirée, 5^f 00; — 6 chaises fines en bois peint, 18^f 00; — 1 commode à six tiroirs en bois de pin, peinte et vernie, 30^f 00; — 1 armoire vitrée avec rayons et quatre panneaux, 30^f 00; — 1 poêle de 1^m de haut, 0^m 50 de large, 0^m 80 de long, 25^f 00; — tuyaux de poêle, 6^f 00; — 6 cadres vitrés avec images représentant des saints et des saintes, 7^f 50; — 1 Christ en bois commun, 1^f 00. — Total, 132^f 50.

5° *Meubles de la petite chambre à coucher destinée aux étrangers.* — 1 lavabo garni, 10^f 00; — 1 peigne, 1^f 50; — un miroir, 3^f 00; — 1 porte-manteau, 1^f 50; — 1 chaise, 3^f 00; — rideaux à la fenêtre, 3^f 00. — Total, 22^f 00.

6° *Meubles d'une autre petite chambre qui sert de garde-robe.* — 3 coffres en bois de pin pour déposer les vêtements, 24^f 00; — 2 valises, 15^f 00; — 1 berceau avec sa garniture, qui se compose d'une paillasse, d'un lit de plume, d'un oreiller, d'un drap et d'un couvre-pieds, 35^f 00. — Total, 74^f 00.

7° *Livres et fournitures de bureau.* — Les époux savent lire, mais ne sont point en état d'écrire. Ils possèdent quelques livres religieux : 3 paroissiens romains, 6^f 00; — 2 journées du chrétien, 4^f 00; — une neuvaine de saint François-Xavier, 1^f 00; — 1 catéchisme du diocèse de Québec, 0^f 40; — et quelques livres d'école pour les enfants, 5^f 80. — Total, 17^f 20.

8° Différents articles d'usage et de toilette appartenant aux chambres diverses, 23^f 00.

LINGE DU MÉNAGE. — Le linge du ménage est en toile de lin du pays, d'une belle qualité, et d'une valeur totale de... 151^f 00.

12 torchons, 4^f 00; — 24 taies d'oreiller de coton, 12^f 00; — 15 draps de lit en lin, 75^f 00; — 10 nappes, 40^f 00; — 20 serviettes, 10^f 00; — 2 draps de flanelle pour les lits, 10^f 00. — Total, 151^f 00.

USTENSILES 126^f 70

On n'allume jamais de feu dans l'âtre des cheminées : en été comme en hiver on fait la cuisine sur les poêles.

1° *Dépendant du poêle.* — Pelle, pincettes, et tisonnier, 5^f 00.

2° *Employés pour la préparation et la consommation des aliments.* — 3 chaudrons en fer, 11^f 00; — 1 marmite en fer, 5^f 00; — 1 casserole en fer, 2^f 00; — 1 poêle, 2^f 50; — 1 poêlon, 1^f 80; — 1 grande chaudière, 17^f 50; — 4 soupieres en faïence, 5^f 00; — 1 pot-à-lait en faïence, 4^f 00; — 2 douzaines d'assiettes en faïence, 9^f 00; —

2 plats en faïence, 4^f 00; — 6 tasses à thé et 2 sucriers en faïence, 5^f 50; — 2 théières, une en terre et l'autre en faïence, 2^f 50; — 2 pots-à-l'eau pour la table, 2^f 00; — 6 verres, 3^f 00; — deux pots de grès où l'on met la graisse, 7^f 50; — 12 cuillers en étain, 5^f 00; — 6 fourchettes avec manches de corne de cerf, 2^f 00; — 12 couteaux, 4^f 00; — 3 seaux en bois avec cercles de fer, 3^f 90. — Total, 97^f 20.

3° *Employés pour l'éclairage.* — 3 chandeliers, l'un en cuivre et les autres en fer-blanc, 4^f 90; — une lampe en fer-blanc, 1^f 30; — 1 fanal en fer-blanc pour l'écurie, 1^f 80; — 2 moules pour fabriquer les chandelles, 3^f 00. — Total, 11^f 00.

4° *Employés pour les poids et mesures.* — 1 minot cerclé en fer, 5^f 00; — 1 balance avec les poids, 7^f 50; — 1 romaine, 1^f 00. — Total 13^f 50.

VÊTEMENTS 1,745^f 80

VÊTEMENTS DU CHEF DE FAMILLE. — 324^f 00.

1° *Vêtements du dimanche.* — 1 casquette en poil pour l'hiver, 8^f 00; — 1 chapeau de laine noir pour l'été, 4^f 50; — 1 cravate de laine, 3^f 50; — 1 cravate soie noire, 3^f 50; — 2 gilets en drap commun avec boutons en corne, 10^f 00; — 2 vestes de drap noir, 40^f 00; — 4 pantalons de laine grise, étoffe du pays, 40^f 00; — 1 paire de bottes fines, 15^f 00; — 2 paires de bottes sauvages, 16^f 00; — une paire de gants, peau de mouton, 2^f 00; — 1 mouchoir de poche de soie, 5^f 00. — Total, 147^f 50.

2° *Vêtements de travail.* — 1 casquette de poil et d'étoffe, 2^f 50; — 1 cravate de laine, 1^f 00; — 1 veste en étoffe du pays, 16^f 00; — 1 gilet de laine rouge, 2^f 00; — 4 paires de bas en laine, 5^f 00; — 2 pantalons, étoffe du pays, 4^f 00; — 4 paires de chaussons tricotés, 3^f 00; — 1 paire de bottes communes, 7^f 50; — 1 paire de souliers de peau d'original, 7^f 50; — 18 chemises en toile de lin, 45^f 00; — 9 chemises de flanelle, 45^f 00; — 3 gilets de flanelle, 9^f 00; — 2 caleçons, 5^f 00; — 8 chemises de coton, 16^f 00; — 5 bonnets de nuit: 2 de laine, 6^f 00; — 3 de coton, 2^f 00. — Total, 176^f 50.

VÊTEMENTS DE LA FEMME, 441^f 10.

Vêtements du dimanche. — 2 robes de laine, une de couleur rouge et l'autre de couleur bleue, 20^f 00; — 1 manteau en drap noir doublé et ouaté, 75^f 00; — un jupon de laine rouge, 10^f 00; — 1 châle à carreau en laine rouge, 20^f 00; — 3 Jupons de laine blanche, 22^f 00; — 2 tabliers en laine, 2^f 00; — 3 mouchoirs d'épaules, dont un de satin et les autres de coton, 46^f 00; — 4 mantelets, dont deux de laine et deux de coton, 12^f 00; — 3 robes de laine et coton: une noire, une verte, une rouge, 45^f 00; — 6 paires de bas de laine, 8^f 00; — 1 paire de bas de coton, 0^f 80; — 3 chapeaux, dont un de velours de coton et deux de soie noire, 30^f 00; — 2 paires de bottines, une en drap et l'autre en veau ciré, 20^f 00; — 2 douzaines de chemises de toile, 60^f 00; — 3 gilets de flanelle, 3^f 00; — 2 paires de gants, 2^f 00; — 1 boa, 12^f 80. — Total, 388^f 60.

2° *Vêtements de travail.* — 3 robes de laine, 22^f 50; — 2 robes d'indienne, 7^f 50; — 1 jupon de laine blanche, 3^f 00; — 3 châles légers en coton, 2^f 50; — 3 calines de coton, 3^f 00; — 2 tabliers rouges, 2^f 00; — 2 blouses de laine, 6^f 00; — 1 paire de souliers, 5^f 00; — 3 bonnets de nuit, 1^f 00. — Total, 52^f 50.

VÊTEMENTS DES TROIS FILLES. — 665^f 70.

Chaque fille possède le même nombre et la même qualité de vêtements.

1° *Vêtements du dimanche.* — 2 robes en laine, l'une bleue, l'autre rouge, 15^f 00; — 2 robes demi-laine, 22^f 00; — 1 robe d'indienne, 8^f 00; — 1 manteau de velours de coton, 25^f 00; — 4 Jupons de laine blanche, 24^f 00; — 2 châles coton et fil, 15^f 00; — 4 tabliers de coton, 4^f 00; — 8 paires de bas de laine, 10^f 00; — 2 chapeaux, l'un de velours, l'autre de soie, 20^f 00; — 2 paires de bottines, l'une de drap et l'autre de veau ciré, 20^f 00; — 9 chemises de coton, 9^f 00; — 1 boa, 7^f 50; — 2 blouses, une d'indienne et l'autre de cobourg, 5^f 00. — Total, 184^f 50.

2° *Vêtements de travail*. — 3 robes de laine du pays, 22^f 50; — 3 câlines blanches, 1^f 00; — 2 blouses de laine, 6^f 00; — 3 bonnets de nuit, 0^f 90; — 2 tabliers en laine, 2^f 00; — 1 paire de souliers, 5^f 00. — Total, 37^f 40.

VÊTEMENTS DES DEUX GARÇONS.

Ils peuvent être évalués ensemble à la somme de 200^f 00.

VÊTEMENTS DE LA PLUS JEUNE FILLE.

Ils peuvent être évalués à la somme de 115^f 00.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements.....	3,461 ^f 90
---	-----------------------

§ 11. — RÉCRÉATIONS.

Les habitants de Saint-Irénée n'ont aucune réjouissance publique, soit civile, soit religieuse. La fête patronale, si précieusement conservée dans la plupart des villages de France, passe ici tout à fait inaperçue. Les Anglais du Canada, surtout ceux qui habitent les centres populeux, célèbrent la fête de la Reine par des jeux, des cavalcades et au bruit du canon; mais le Franco-Canadien des campagnes ne partage point cet enthousiasme. Suivant lui, l'anniversaire de la Reine ne regarde que les citoyens d'origine britannique. A Saint-Irénée les cultivateurs ne nourrissent aucun sentiment d'affection pour le drapeau du Royaume-Uni; ils le supportent volontiers cependant, parce que, jusqu'à ce jour, ils ont trouvé, à l'ombre de ce drapeau, une indépendance et une sécurité parfaites et qu'on ne leur a jamais demandé ni l'impôt du sang ni celui de l'argent.

Il est d'usage, au temps du carnaval, que les familles se réunissent le dimanche soir et les derniers jours gras. On joue aux *Jeux innocents*, ou bien on danse des gigue. Les Canadiens sont passionnés pour la danse, comme on l'a précédemment indiqué; ils passeraient des nuits entières à goûter ce divertissement, si le clergé, qui en craint les dangers, n'était intervenu et n'avait prohibé les veillées. Actuellement on n'enfreint plus guère, dans les campagnes, les prescriptions des curés, hormis toutefois à l'occasion des noces.

Au commencement de l'année, les amis se visitent, les parents se rencontrent et dînent ensemble. On discute alors les affaires de partage, de succession, de mariage; on s'occupe même de politique. Sur ce dernier point, les Franco-Canadiens se montrent en général plus indifférents que leurs compatriotes d'origine anglaise.

Le sentiment qui domine chez eux est celui de la méfiance; ils traitent volontiers les ministres en possession du pouvoir d'ambitieux ou de gens avides des deniers publics. L'esprit d'opposition règne aussi à un haut degré parmi les Franco-Canadiens. Autrefois les élections se passaient paisiblement; mais, depuis l'établissement du régime parlementaire au Canada, elles sont fortement contestées, surtout celles des membres des chambres provinciales. A en croire certaines personnes, la moralité publique en aurait souffert, et l'appât de l'argent, de la boisson même, aurait actuellement acquis dans la répartition des suffrages une influence malheureuse.

L'habitant de Saint-Irénée trouve sa récréation la plus ordinaire dans le plaisir d'assister aux offices religieux de son église. Il y a émulation le dimanche et les jours de fête, au sein de chaque famille, pour se rendre à la grand'messe et aux vêpres; c'est à qui pourra jouir de la vue des cérémonies du culte. Rien ne plaît aux fidèles comme la prédication; rien ne les intéresse comme le récit de quelque fait emprunté à la vie des Saints, ou à l'histoire de France. Quand ils apprennent qu'un prêtre étranger doit venir prêcher dans leur église, ils sont transportés de joie et mettent un louable empressement à venir l'entendre.

Dans l'église même, les sexes ne sont point séparés. Chaque famille prend place dans le banc qu'elle a acheté à la fin du mois de décembre, et qu'elle paye, en moyenne, 10^f par an. Le produit de la vente des bancs est consacré à l'entretien du culte. L'administration de ces revenus est confiée à une commission de notables qui forment le conseil de fabrique, dont le curé est le président de droit. L'emploi des fonds de la fabrique est d'ailleurs soumis au contrôle de l'archevêque de Québec.

IV.

Histoire de la famille.

§ 12. — PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE.

Isidore Gauthier est l'aîné d'une famille de cinq enfants, tous du sexe masculin. Ses père et mère, qui ont donné gratuitement à la fabrique de l'église paroissiale la moitié du terrain qui lui appartient actuellement, sont morts, il y a huit ans, laissant après eux

une haute réputation de vertu chrétienne. Parvenus à un âge avancé, les deux époux avaient pris des dispositions testamentaires, par devant un notaire de la Malbaie, et distribué leurs biens selon leurs volontés. Isidore, en qualité d'aîné, a hérité de la maison paternelle et des champs qui l'environnent. Les deux frères cadets reçurent, chacun, une terre d'une valeur à peu près équivalente, mais à la condition expresse qu'ils se joindraient, tous les deux, à Isidore pour établir leurs jeunes frères dès qu'ils auraient atteint l'âge de 21 ans, et que chacun de ces derniers serait mis en possession d'une terre valant environ 2,000^f, d'un cheval, d'une vache, d'un bœuf et de quelques moutons. On peut dire aujourd'hui que les intentions des parents défunts ont été parfaitement remplies.

Isidore n'a reçu aucune instruction; il sait seulement un peu lire. Au temps où il était enfant, il n'y avait pas encore d'école dans la paroisse. Il dirige actuellement l'exploitation de son domaine conformément aux principes qu'il tient de son père. On s'accorde à reconnaître qu'il montre de l'intelligence dans ses procédés agricoles. Il essaye parfois d'introduire chez lui les améliorations dont il a entendu parler aux séances de la Société agricole qui se réunit au chef-lieu de comté. Il calcule de tête avec rapidité et donne la solution des problèmes qui ne réclament que l'emploi des quatre premières règles.

L'aînée des filles Gauthier, Marie-Rose, ayant contracté mariage, a quitté la maison paternelle pour habiter chez son beau-père. Son trousseau de noces se composait de vêtements analogues à ceux que possède en ce moment Marie-Hortense, et d'un ménage *monté*, selon l'expression reçue. Or ce ménage monté comprend essentiellement : 1° Un lit complet; — 2° un poêle; — 3° deux draps de lit en toile de lin ou en flanelle; — 4° trois chaudrons pour préparer les aliments; — 5° un rouet à filer et une paire de cadres. — Un habitant, ayant des garçons, ne lègue jamais à sa fille ni terre ni argent.

Les paroissiens de Saint-Irénée ne sont pas exempts de préjugés, en ce qui regarde l'éducation d'un ordre supérieur à celle qui est donnée dans les écoles locales. Ils prétendent que la plupart des enfants que l'on envoie dans les collèges de Québec y perdent la foi religieuse et souvent y contractent de mauvaises habitudes. Ils tirent leurs preuves de la conduite des « seigneurs », médecins, notaires et avocats du comté. A les en croire, cette classe de « gens lettrés » prêterait assez fréquemment au scandale par une conduite peu mesurée, des propos irréligieux, des sorties contre les ministres du culte et l'absence de scrupules dans les transactions monétaires. Ces accusations dérivent en partie des sentiments de jalousie,

qui, dans les campagnes, existent à peu près partout contre les classes bourgeoises; il faut reconnaître, en effet, que les mœurs des personnes indépendantes de fortune ou exerçant des professions libérales contrastent, jusqu'à un certain point, au Canada, avec le caractère simple et les pieuses croyances des cultivateurs. Isidore, tout en déplorant l'abus que l'on fait quelquefois des lumières, estime cependant à un haut prix les bienfaits de l'éducation. « Nous sommes simples, nous autres habitants, » disait-il un jour à son curé; « et, vu notre ignorance, nous sommes contraints « de mettre à la tête de nos municipalités et de nos administrations « des citoyens instruits, mais qui, au fond, nous exploitent et ne « méritent peut-être pas l'estime des cœurs honnêtes. »

Le chef de la famille Gauthier se propose d'envoyer prochainement sa troisième fille, Marie Césarine, au pensionnat de la Baie Saint-Paul, tenu par les religieuses de la Congrégation de Montréal; là, elle recevra une instruction qui lui permettra d'obtenir au bout de deux années le diplôme d'institutrice pour les écoles élémentaires. Le prix de la pension s'élève à 250^f pour dix mois.

Marie-Hortense a refusé l'offre que lui avait faite son père de passer quelque temps au pensionnat. Elle préfère rester à la maison et y travailler avec sa mère. Malgré son jeune âge, on parle déjà de la marier. Son *cavalier* lui rend visite tous les dimanches, après le chant des vêpres. Dans ces entrevues, qui ont invariablement lieu sous les yeux des parents de la jeune fille, tout se passe avec réserve. On se contente d'échanger une poignée de main, lorsque le prétendu entre et qu'il se retire.

Les époux Gauthier n'ont pas réglé la distribution de leurs biens. Ce retard s'explique par l'âge encore tendre de leurs garçons. Le contrat de mariage porte qu'en cas de mort de l'un des deux conjoints la totalité des biens passera en la possession du survivant.

§ 13. — MOEURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE MORAL ET PHYSIQUE DE LA FAMILLE.

La propriété de la famille est fertile; elle rapporte assez pour subvenir à tous ses besoins. Chaque année, Isidore vend une certaine quantité de froment. Ce revenu, joint à celui de ses animaux, lui sert à payer les vêtements, à se procurer des fournitures de ménage et à réaliser quelques épargnes. Grâce à l'ordre et à la

sage économie qui préside aux affaires, aux plus sérieuses comme aux moins importantes, on peut assurer que le père, la mère et les enfants vivent dans l'aisance, et qu'ils marchent même vers une certaine prospérité.

Un des frères de notre cultivateur, qui est allé se fixer, il y a quatre ans, sur les terres nouvelles de la région du Saguenay, avait eu l'idée de faire construire une goëlette d'environ 60 tonneaux. Comme il manquait d'argent pour solder les fournitures effectuées par plusieurs marchands, il était menacé de voir le bâtiment saisi par autorité de justice. Dans sa détresse il eut recours à Isidore, qui consentit à lui servir de caution pour une somme de 3,000^f. Par suite d'arrangements subséquents, le chef de la famille Gauthier acquitta le montant des dettes contractées par son frère, à condition de partager avec lui la propriété du navire. C'est à cette époque qu'Isidore entreprit le service des transports sur le Saint-Laurent; mais il ne le continua que pendant deux ans : il vint à s'apercevoir, en effet, que ses absences nuisaient à la culture de ses terres; il s'empressa de revendre sa part de propriété dans la goëlette et acheta en place une nouvelle terre dans le township de Settrington, à trois lieues de Saint-Irénée.

Dans la plupart des paroisses rurales du Bas-Canada, l'habitant n'assure pas ses propriétés. Quand l'incendie détruit la demeure d'un de ses voisins, il lui vient immédiatement en aide par des subventions volontaires. L'un fournit des poutres, l'autre des bardeaux; celui-ci apporte des planches, celui-là donne plusieurs journées de main-d'œuvre. C'est ainsi que la libéralité privée pare aux éventualités de l'avenir. Il y a du reste peu de pays où la charité soit plus généralement pratiquée qu'au Canada; elle s'exerce à chaque instant et dans les circonstances les plus variées. Pour ne citer qu'un exemple, dès que des enfants deviennent orphelins, ils sont immédiatement adoptés par des parents ou des amis, qui les traitent comme s'ils étaient leurs propres enfants. Il y a quelques années, le typhus fit d'énormes ravages parmi une colonie d'immigrants irlandais : beaucoup d'enfants restèrent sans père ni mère; on les dispersa dans les campagnes et les curés les placèrent tous.

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.		ÉVALUATION approximative de sources de recettes
SECTION I ^{re} .		VALEUR de propriétés
Propriétés possédées par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
Maison d'habitation.....	2,0000	—
Étables.....	1,0000	—
Cave d'hiver.....	400	—
Laiterie.....	800	—
Hangar pour les voitures.....	5000	—
Hutte à porcs.....	320	—
Un domaine situé à Saint-Irénée.....	10,0000	—
Un petit domaine situé dans le township voisin.....	3,0000	—
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.		
ARGENT :		
Fonds de roulement gardé au logis.....	2000	—
ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année :		
20 poules, 30 oies, 5 dindes, 4 veaux, 7 vaches, 7 bœufs, 2 chevaux, 20 brebis, 4 porcs..	2,7200	—
MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries.....	7390	—
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
(La famille ne fait partie d'aucune société de ce genre).....		0
VALEUR TOTALE des propriétés.....	20,3110	—
SECTION II.		ÉVALUATION du capital des subventions
Subventions reçues par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....		0
ART. 2. — DROITS D'USAGE SUR LES PROPRIÉTÉS VOISINES.		
(La famille ne jouit d'aucun droit de ce genre).....		0
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
(La famille ne reçoit aucune allocation de ce genre).....		0
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des subventions.....		0

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES.	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION I^{re}.		
Revenus des propriétés.		
ART. 1^{er}. — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
Intérêt (5 p. 100) de la valeur de la maison.....	100 ^f 00	"
et (5 p. 100) de la valeur de l'étable.....	50 00	"
— de la cave d'hiver.....	2 00	"
— de la laiterie.....	4 00	"
— du hangar.....	25 00	"
— de la hutte.....	1 60	"
— du domaine de Saint-Irénée.....	500 00	"
— du domaine du township.....	150 00	"
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
somme ne produit pas d'intérêt.....	"	"
et (6 p. 100) de la valeur de ces animaux.....	"	163 ^f 20
(6 p. 100) de la valeur de ce matériel.....	"	44 35
ART. 3. — ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
famille ne reçoit aucune allocation de ce genre).....	"	"
TOTAUX des revenus des propriétés	832 60	207 55
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1^{er}. — REVENUS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
famille ne jouit d'aucun revenu de ce genre).....	"	"
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
famille ne jouit d'aucun produit de ce genre).....	"	"
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
famille ne jouit d'aucune recette de ce genre).....	"	"
TOTAUX des produits des subventions.....	"	"

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).						ÉVALUATION approximative des sources de recettes
DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET DE L'EMPLOI DU TEMPS.	QUANTITÉ DE TRAVAIL EFFECTUÉ.					ÉVALUATION du capital des salaires
	Chef de famille	Mère de famille	Marie Hortense	Marie Césarine	Marie Démérice	
	journées	journées	journées	journées	journées	
SECTION III.						
Travaux exécutés par la famille.						
Exploitation des domaines de la famille.....	160	0	0	0	0	
Exploitation des bêtes à cornes.....	50	50	30	15	10	
— des brebis.....	0	2	3	3	2	
— de la basse-cour.....	0	6	6	4	1	
Confection et entretien du linge et des vêtements.	0	82	32	32	2	
Cuisson du pain.....	1	14	5	0	0	
Préparation du beurre.....	0	15	12	6	2	
Prestation pour les chemins.....	15	0	0	0	0	
Totaux des journées des membres de la famille.	226	169	88	60	47	
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des salaires (15 fois l'épargne annuelle)..						5,480
SECTION IV.						
Industries entreprises par la famille						
(A son propre compte).						
Exploitation du domaine.....						14,257
— des bêtes à cornes et des chevaux.....						2,470
— des bêtes à laine.....						"
— de la basse-cour.....						1,751
— de la pêche.....						280
VALEUR TOTALE du capital des bénéfices d'industrie.....						18,759
TOTAL DES CAPITAUX évalués dans les quatre sections du budget des recettes (pour servir à l'estimation des ressources de la famille)						44,551

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).				MONTANT DES RECETTES.	
				VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
PRIX DES SALAIRES JOURNALIERS.					
Mère de famille	Marie Hortense	Marie Césarine	Marie Démérice		
fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.		
				SECTION III.	
				Salaires.	
»	»	»	»	Salaire total évalué à.....	400 ^f 00
0 50	0 50	0 50	0 40	—	» 89 ^f 00
0 50	0 50	0 50	0 40	—	» 4 80
0 50	0 50	0 50	0 25	—	» 8 25
1 00	1 00	1 00	1 00	—	» 178 00
0 50	0 50	»	»	—	» 10 75
0 25	0 25	0 25	0 25	—	» 8 75
»	»	»	»	—	» 15 00
TOTAUX des salaires de la famille.....				620 75	93 80
				SECTION IV.	
				Bénéfices des industries.	
Résultat de cette exploitation.....				1,016 97	408 77
—				»	247 02
—				»	»
—				29 38	145 80
—				28 00	»
TOTAUX DES BÉNÉFICES résultant des industries.....				1,074 35	801 59
A. — Outre les recettes portées ci-dessus en compte, les industries donnent lieu à une recette de 3,394 ^f 20 (6), qui est appliquée de nouveau à ces mêmes industries. Cette recette et les dépenses qui la balancent (D. 5 ^e Son) ont été omises dans l'un et l'autre budget.					
TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses).....				2,527 70	1,102 94
TOTAL GÉNÉRAL des recettes de l'année.....				3,630 ^f 64	

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		MONTANT DES DÉPENSES.	
		VALEUR des objets consommés en nature.	
SECTION Ire.			
Dépenses concernant la nourriture.			
ART. 1er. — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE par le chef de famille, sa femme, ses filles, ses garçons et plusieurs ouvriers auxiliaires.			
CÉRÉALES :			
Froment évalué à l'état de grain, 3,391 ^k à 0 ^f 22, 746 ^f 00; cuisson du pain, 10 ^f 75.....		3,391 ^k 0	0 ^f 22
Seigle.....		217 0	0 15
Poids total et prix moyen ...		3,608 0	0 22
CORPS GRAS :			
Saindoux.....		50 0	1 00
Lard.....		150 0	0 50
Beurre, 100 ^k à 1 ^f 50, 150 ^f 00; préparation du beurre, 8 ^f 75.....		100 0	1 59
Poids total et prix moyen.....		300 0	0 94
LAITAGES ET OEUFs :			
Lait de vache.....		940 0	0 18
OEufs.....		20 0	0 50
Poids total et prix moyen.....		960 0	0 19
VIANDES ET POISSONS :			
Viande de porc frais ou salé; jambons.....		200 0	1 50
Viandes de boucherie; vache et bœuf.....		50 0	0 50
Brebis tuées pour l'hiver.....		50 0	0 60
12 poules.....		12 0	0 50
13 poulets.....		12 0	0 50
27 oies.....		67 5	1 00
5 dindes.....		12 5	1 00
Sardines salées.....		200 0	0 10
Harengs et autres poissons.....		150 0	0 20
Poids total et prix moyen.....		754 0	0 66
LÉGUMES ET FRUITS :			
Pois verts et secs.....		470 0	0 15
Pommes de terre.....		1,625 0	0 06
Poids total et prix moyen.....		2,095 0	0 08

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).			MONTANT DES DÉPENSES.	
	POIDS et PRIX des ALIMENTS		VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argent.
	POIDS consommé	PRIX par kilogr.		
SECTION Ire.				
Dépenses concernant la nourriture (suite).				
CONDIMENTS ET STIMULANTS :				
Sel.....	210 ^k 0	0 ^f 05	"	10 ^f 50
Epices; poivre.....	0 5	1 00	"	0 50
Thé.....	0 5	6 50	"	3 25
Sucre d'érable.....	50 0	1 00	"	50 00
Cassonade et mélasse.....	30 0	0 60	"	18 00
Poids total et prix moyen.....	291 0	0 28		
BOISSONS FERMENTÉES :				
(La famille ne fait usage d'aucune boisson fermentée).....	"	"	"	"
ART. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS EN DEHORS DU MÉNAGE.				
(La famille ne fait aucune consommation hors du ménage).....	"	"	"	"
Totaux des dépenses concernant la nourriture.....			1895 ^f 20	104 25
SECTION II.				
Dépenses concernant l'habitation.				
LOGEMENT :				
Intérêt (5 pour 100) de la valeur de la maison, 100 fr.; entretien, 60 francs.....			100 00	60 00
MOBILIER :				
Entretien; achat et réparation de meubles et ustensiles.....			"	18 00
Draps de lit et autres linges de ménage; entretien et réparation.....			63 00	17 64
CHAUFFAGE :				
80 stères de bois, à 1 ^f 50 le stère, provenant de la coupe annuelle du domaine.....			120 00	"
CLAIRAGE :				
Chandelles de suif: 10 ^k à 2 ^f 00.....			20 00	"
Totaux des dépenses concernant l'habitation.....			303 00	95 64
SECTION III.				
Dépenses concernant les vêtements.				
VÊTEMENTS :				
Du chef de famille.....			54 25	72 91
De la femme.....			23 00	89 05
De la fille aînée.....			37 25	89 65
De la seconde fille.....			37 25	89 65
De la troisième fille.....			37 25	89 65
De la quatrième fille.....			15 00	15 00
Des deux garçons.....			30 00	40 00
BLANCHISSAGE ET SOINS DE PROPRETÉ :				
Huit lessives, savon, etc., etc.....			"	35 00
Cirage: 3 fr.; savon, 1 fr.; huile pour les cheveux, 5 fr.....			"	9 00
Totaux des dépenses concernant les vêtements.....			234 00	529 91

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	MONTANT DES DÉPENSES	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSE en argent
SECTION IV.		
Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.		
CULTE :		
Bancs à l'église, 24 ^f 50. — Argent donné aux quêtes, 5 ^f 50. — Messes pour les défunts, 15 ^f 00. — Messes pour les biens de la terre, 3 ^f 25. — Dépenses pour les baptêmes, enterrements et mariages, évaluées à 5 ^f 00 par année. — Dîmes au curé, 50 ^f 00 (§ 7). (Cette dépense est comprise dans la consommation de céréales faite par la famille, 1 ^{re} Son)..	"	53 ^f 2
INSTRUCTION DES ENFANTS :		
Somme donnée pour la cotisation des écoles et versée entre les mains des commissaires.	"	20 0
SECOURS ET AUMÔNES :		
L'aumône, faite en nature, est comprise dans la 1 ^{re} Son.....	"	"
RÉCRÉATIONS :		
Dépenses du chef de famille pour le voyage qu'il fait chaque année à Québec.....	"	10 0
SERVICE DE SANTÉ :		
Dépenses pour visites du médecin, par année	"	5 0
TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations et le service de santé.....	"	88 2
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à.....	4,834 ^f 33	
Elles sont remboursées par des recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Argent et objets employés pour les consommations du ménage, etc., et portés à ce titre dans le présent budget.....	1,440 ^f 13	
Argent et objets appliqués de nouveau aux industries (R. 4 ^e Son), et qui, n'étant qu'un emploi momentané du fonds de roulement, ne peuvent figurer parmi les dépenses du ménage.....	3,394 20	
	4,834 ^f 33	
INTÉRÊTS DES DETTES :		
(La famille n'a pas de dettes).....	"	"
IMPÔTS ET ASSURANCES :		
15 jours de travail pour l'entretien de la voie publique	15 ^f 00	"
(La famille ne fait aucune dépense d'assurances).....	"	"
TOTAUX des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances	15 00	"
ÉPARGNE DE L'ANNÉE :		
La famille épargne chaque année une somme d'environ.....	80 50	284 89
TOTAUX des dépenses et de l'épargne de l'année (balançant les recettes)...	2,527 70	1,102 94
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses et de l'épargne de l'année.....		3,630 ^f 64

COMPTES ANNEXÉS AUX BUDGETS.

I. COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille (à son propre compte).

(1) EXPLOITATION du domaine de la famille, des champs et autres terres.

RECETTES.

		VALEURS	
		en nature	en argent.
Grains récoltés : Froment.....	4500 ^k à 0 ^f 22.....	900 ^f 00	90 ^f 00
— Seigle.....	750 à 0 15.....	62 50	50 00
— Orge.....	1400 à 0 15.....	150 00	60 00
— Avoine.....	1500 à 0 20.....	190 16	109 84
Légumes récoltés : Pommes de terre.....	3750 ^k à 0 ^f 06.....	225 00	"
— Pois verts et secs.....	690 à 0 15.....	103 50	"
Produits divers : Lin, 28 ^k à 1 ^f 75, et graines, 3 ^f 60.....		52 60	"
— Paille de céréales pour litière, 1,400 ^k à 0 ^f 02.....		25 31	2 69
— Foins et regains, 18,400 ^k à 0 ^f 05.....		790 13	129 87
— Pailles employées comme fourrages et comme litière, 16,000 ^k à 0 ^f 02.....		288 42	31 58
— Herbes broutées par les animaux, dans les prairies, équivalent à 6,200 ^k à 0 ^f 05.....		241 50	68 50
— Bois de chauffage, 80 stères à 1 ^f 50.....		120 00	"
— Bois d'œuvre pour l'entretien des étables et des granges.....		40 00	"
— — — du mobilier agricole.....		10 50	"
— — — du mobilier domestique.....		10 00	"
— — — des clôtures.....		20 00	"
Totaux.....		3229 62	542 48

DÉPENSES.

Semences : Froment, 700 ^k à 0 ^f 22.....	154 00	"
— Seigle, 200 ^k à 0 ^f 15.....	30 00	"
— Orge, 120 ^k à 0 ^f 15.....	18 00	"
— Avoine, 180 ^k à 0 ^f 20.....	36 00	"
— Pommes de terre, 625 ^k à 0 ^f 06.....	37 50	"
— Pois, 120 ^k à 0 ^f 15.....	18 00	"
— Graine de lin, 18 ^k à 0 ^f 20.....	3 60	"
Travail de la famille, 160 journées à 2 ^f 50.....	400 00	"
Récolte et transport du bois.....	"	50 00
Entretien du mobilier agricole.....	"	12 00
Main-d'œuvre fournie par deux ouvriers (faucheurs et moissonneurs), payés pendant 15 jours à raison de 2 ^f 00 par jour (nourriture comprise dans celle de la famille).....	"	60 00
Travail des animaux : 2 chevaux, 125 journées à 2 ^f 00, 560 ^f 00; 4 bœufs, 60 journées à 2 ^f 00 la paire, 240 ^f 00.....	740 00	"
Fumier.....	42 95	"
Intérêts (à 5 pour 100) des immeubles ruraux.....	732 60	"
Intérêts (à 6 pour 100) du mobilier agricole.....	"	11 71
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	1016 97	408 77
Totaux comme ci-dessus.....	3229 62	542 48

(2) EXPLOITATION des chevaux et des bêtes à cornes.

RECETTES.

Animaux vendus : 2 vaches, à 100 ^f 00 la pièce.....	"	200 ^f 00
— 2 bœufs, à 200 ^f 00 la paire.....	"	200 00
— 1 pouliche.....	"	200 00
Animaux mangés : 1 vache grasse pesant 100 ^k , à 0 ^f 50, dont 50 ^k mangés dans le ménage et 50 ^k vendus.....	25 00	25 00
Travail des animaux : 4 bœufs, 60 jours à 2 ^f 00 par paire.....	240 00	"
— 2 chevaux, 125 jours à 2 ^f 00.....	500 00	"
A reporter.....	765 00	625 00

(2) Exploitation des chevaux et des bêtes à cornes (suite).

	VALEURS	
	en nature	en argent.
<i>Report</i>	765f 00	625f 00
Produit de la laiterie : Lait écrémé pour la consommation domestique, 940 ^k à 0f 18.....	169 20	"
— Lait écrémé pour la nourriture des cochons, 1,544 ^k à 0f 08.....	123 52	"
— Beurre vendu dans la paroisse, 50 ^k à 1f 50.....	"	75 00
— Beurre pour la consommation domestique, 100 ^k à 1f 50.....	150 00	"
Chandelles de suif fabriquées dans le ménage avec la graisse de la vache tuée.....	20 00	"
Fumier des animaux ci-dessus indiqués.....	15 00	"
Totaux.....	1,242 72	700 00
DÉPENSES.		
Intérêts (6 p. 100 du capital engagé (2,275f 00)).....	"	136 50
Intérêts (5 p. 100) de la valeur des étables (ont été compris dans les frais de l'exploitation agricole).....	"	"
Nourriture : Foins et regains, 16,000 ^k à 0f 05.....	724 73	75 27
— Avoine, 520 ^k à 0f 20.....	94 16	9 84
— Paille, 12,000 ^k à 0f 02.....	217 38	22 62
— Pâturages pendant 6 mois.....	181 14	18 86
Litière : Paille d'avoine mangée par les vaches après avoir servi de litière aux chevaux, 1,400 ^k à 0f 02.....	25 31	2 69
Travaux de la famille (R. 3 ^e Son).....	"	89 00
Frais du matériel spécial : Intérêts (6 p. 100) de la valeur (509f 50) du matériel servant à l'exploitation des chevaux, des bœufs et des vaches.....	"	30 57
Sommes payées au maréchal et au charron pour l'entretien du matériel.....	"	67 63
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	"	247 02
Totaux comme ci-dessus.....	1,242 72	700 00

(3) EXPLOITATION du troupeau de brebis.

RECETTES.		
3 agneaux vendus en automne.....	"	48 00
6 brebis engraisées, tuées au commencement de l'hiver et vendues en détail.....	"	35 00
6 brebis mangées par la famille, 50 ^k à 0f 60.....	30 00	"
Laine blanche vendue, 8 ^k à 4f 00.....	"	32 00
Laine blanche employée pour l'usage de la famille, 17 ^k 5 à 4f 00.....	70 00	"
Peaux des brebis mortes et de celles qui sont mangées dans la famille; produit annuel de la vente de ces peaux.....	"	18 00
Fumier.....	14 80	"
Totaux.....	114 80	133 00
DÉPENSES.		
Intérêt (à 6 p. 100) du capital engagé (250f 00).....	"	15 00
Nourriture : Foin, 2,200 ^k à 0f 05.....	55 40	54 60
— Paille, 900 ^k à 0f 02.....	9 04	8 96
— Pâturage sur le domaine de la famille, évalué à.....	50 36	49 64
Travail de la famille pour la tonte.....	"	4 80
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	"	"
Totaux comme ci-dessus.....	114 80	133 00

(4) EXPLOITATION de la basse-cour.

RECETTES.		
Lard et viande de porc vendus en hiver, 175 ^k à 0f 50.....	"	87 50
Lard consommé dans le ménage, 150 ^k à 0f 50.....	75f 00	"
Viande de porc frais, jambons consommés dans le ménage, 200 ^k à 1f 50.....	300 00	"
Saindoux, 50 ^k à 1f 00.....	50 00	"
12 poules, 13 poulets, 27 oies, 5 dindes, mangés par la famille.....	92 00	"
8 poulets, 18 oies vendues.....	"	40 00
Oufs mangés par la famille.....	10 00	"
— vendus.....	"	30 00
Fumier.....	13 15	"
Totaux.....	540 15	157 50

(4) Exploitation de la basse-cour (suite).

DÉPENSES.	VALEURS	
	en nature	en argent
Intérêt (6 p. 100) du capital engagé (195 ^f 00).....	"	11 ^f 70
Travail de la famille (R. 3 ^e Son).....	8 ^f 25	"
Nourriture : Orge en farine..... 880 ^k à 0 ^f 15.....	132 00	"
— Avoine..... 300 ^k à 0 20.....	60 00	"
— Pommes de terre..... 1,500 ^k à 0 06.....	90 00	"
Lait pour les cochons, 1,544 ^k à 0 ^f 08.....	123 52	"
Foin, 200 ^k à 0 ^f 05.....	10 00	"
Son de froment dont la valeur est comprise dans celle des céréales consommées par la famille, pour mémoire.....	"	"
Herbes broutées dans les champs en friche.....	10 00	"
Débris des aliments de la famille, pour mémoire.....	"	"
Pois moulus.....	15 00	"
Litière : Paille de céréales, 3,100 ^k à 0 ^f 02.....	62 00	"
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	29 38	145 80
Totaux comme ci-dessus.....	540 15	157 50

(5) EXPLOITATION d'une pêcherie.

RECETTES.		
Sardines..... 200 ^k à 0 ^f 10.....	11 20	8 80
Harengs..... 100 ^k à 0 20.....	11 20	8 80
Autres poissons..... 50 ^k à 0 20.....	5 60	4 40
Totaux.....	28 00	22 00
DÉPENSES.		
Travaux du chef de famille pour la pose de la pêche : 8 journées fournies à temps perdu et comprises dans l'exploitation du domaine.....	"	"
Matériel de la pêcherie et entretien.....	"	22 00
BÉNÉFICE résultant de l'industrie.....	28 00	"
Totaux comme ci-dessus.....	28 00	22 00

(6) Résumé des comptes des bénéfices résultant des industries (1 à 5).

RECETTES TOTALES.		
Produits employés pour la nourriture de la famille.....	1,875 70	22 00
— pour l'habitation.....	140 00	"
— pour les vêtements.....	119 00	"
Produits en nature et recettes en argent appliqués aux dépenses de la famille ou convertis en épargne.....	80 50	1,078 87
Produits en nature et recettes en argent à employer de nouveau pour les industries elles-mêmes (3,394 ^f 20).....	2,940 09	454 11
Totaux.....	5,155 29	1,554 98
DÉPENSES TOTALES.		
Intérêts des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries.....	732 60	205 48
Salaires afférents aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....	408 25	93 80
Produits des industries employés en nature et dépenses en argent, qui doivent être remboursés par des recettes provenant des industries (3,394 ^f 20).....	2,940 09	454 11
Totaux des dépenses (4,834 ^f 33).....	4,080 94	753 39
BÉNÉFICES totaux résultant des industries (1,875 ^f 94).....	1,074 35	801 59
Totaux comme ci-dessus.....	5,155 29	1,554 98

II. COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

(La famille ne jouit d'aucune subvention).....

III. COMPTES DIVERS.

(7) COMPTE de la dépense annuelle pour vêtements et étoffes achetées.

ART. 1^{er}. — Vêtements du chef de famille.

Vêtements du dimanche :

1 casque (1 casquette) de fourrure pour l'hiver.....	8f 00	8 ans.	1f 00
1 chapeau de laine noire pour l'été.....	4 50	4	1 12
1 cravate de laine bleue.....	3 50	10	0 35
1 cravate de soie noire (moitié coton).....	3 50	5	0 70
2 gilets de gros drap avec boutons de corne.....	10 00	5	2 00
2 vestes de drap noir.....	40 00	10	4 00
2 paires de bottes, dites bottes sauvages.....	16 00	1	16 00
1 paire de bottes fines.....	15 00	2	7 50
1 paire de gants peau de mouton.....	2 00	4	0 50
1 mouchoir de poche de soie.....	5 00	5	1 00

Vêtements de travail :

1 casque, moitié fourrure, moitié étoffe.....	2 50	5	0 50
1 cravate de laine.....	1 00	1	1 00
1 gilet de laine rouge.....	2 00	2	1 00
1 paire de grosses bottes.....	7 50	2	3 75
1 paire de souliers de peau d'original.....	7 50	2	3 75
8 chemises de coton.....	16 00	4	4 00
3 bonnets de coton.....	2 00	4	0 50
Totaux.....	146 00		48 67

ART. 2. — Vêtements de la femme.

Vêtements du dimanche :

2 robes de laine: l'une bleue, l'autre rouge.....	20 00	10	2 00
1 manteau de drap noir doublé et ouaté.....	75 00	15	5 00
1 châle à carreaux, couleur rouge.....	20 00	10	2 00
1 jupon de laine rouge.....	10 00	2	5 00
2 tabliers de laine.....	2 00	2	1 00
3 grands mouchoirs d'épaules, 2 de coton, 1 de satin.....	46 00	10	4 60
4 mantelets, 2 de laine, 2 de coton.....	12 00	6	2 00
3 robes, laine et coton.....	45 00	10	4 50
1 paire de bas de coton.....	0 80	1	0 80
3 chapeaux, 1 de velours de coton, 2 de soie noire.....	30 00	5	6 00
2 paires de bottines, 1 de drap, 1 de veau ciré.....	20 00	2	10 00
2 paires de gants.....	2 00	1	2 00
1 boa.....	12 80	6	2 13
A reporter.....	295 60		47 03

(7) COMPTE de la dépense annuelle concernant les vêtements (suite).

	PRIX d'achat.	DURÉE.	DÉPENSE annuelle.
<i>Report</i>	295f 60		47f 03
Vêtements de travail :			
3 robes de laine.....	22 50	3	7 50
2 robes d'indienne.....	7 50	2	3 75
3 mouchoirs d'épaules de coton.....	2 50	2	1 25
3 calines de coton.....	3 00	3	1 00
2 blouses de laine.....	6 00	3	2 00
1 paire de souliers.....	5 00	1	5 00
3 bonnets de nuit.....	1 00	1	1 00
Totaux.....	343 10		68 53
ART. 3. — Vêtements des enfants.			
<i>Fille aînée.</i>			
Vêtements du dimanche :			
2 robes de laine, l'une bleue, l'autre rouge.....	15 00	2	7 50
2 robes mi-laine.....	25 00	2	12 50
1 robe d'indienne.....	8 00	2	4 00
1 manteau de velours de coton.....	25 00	4	6 25
2 mouchoirs d'épaules de coton.....	15 00	3	5 00
4 tabliers de coton.....	4 00	2	2 00
2 chapeaux, 1 de velours et 1 de soie.....	20 00	2	10 00
2 paires de bottines, 1 de drap, 1 de veau ciré.....	20 00	2	10 00
9 chemises de coton.....	9 00	2	4 50
1 boa.....	7 50	3	2 50
2 blouses.....	5 00	2	2 50
Vêtements de travail :			
3 calines blanches de coton.....	1 00	1	1 00
3 bonnets de nuit.....	0 90	1	0 90
1 paire de souliers.....	5 00	1	5 00
Totaux.....	160 40		73 65
N. B. Les deux autres filles possèdent la même quantité et la même qualité de vêtements; nous avons donc pour les deux autres filles.....	320 80	"	147 30
Pour les vêtements des deux garçons, dépense approximative.....	40 00	1	40 00
Pour les vêtements de la plus jeune fille, dépense approximative.....	15 00	1	15 00
Totaux.....	375 80		202 30

(8) COMPTE de la dépense annuelle pour la toile de lin de confection domestique.

ART. 1^{er}. — Dépenses annuelles pour le ménage entier.

	VALEURS	
	en nature	en argent
28 ^k de lin récoltés par le chef de famille, à 1 ^f 75.....	49f 00	"
Filage au rouet opéré par des femmes étrangères, à raison de 0 ^f 80 le kilog.....	"	22f 40
Blanchissage, lessivage et dévidage du fil : 16 journées entières des femmes de la maison, à 1 ^f 00.....	16 00	"
Tissage par la mère de famille : 15 jours à 1 ^f 00.....	15 00	"
Total des dépenses annuelles.....	80 00	22 40
ART. 2. — Distribution de la dépense entre les divers emplois pour lesquels sert la toile.		
Pour le chef de famille :		
2 chemises neuves, 6 ^m de toile.....	6 00	"
Réparations pour 18 chemises qu'il possède, 2 ^m	2 00	"
Pour la femme :		
2 chemises neuves, 6 ^m de toile.....	6 00	"
Réparations pour 24 chemises qu'elle possède, 3 ^m	3 00	"
Confection de draps de lit, nappes, sacs, essuie-mains.....	63 00	"
Journées des ouvrières travaillant pour le chef de famille, sa femme et le linge de ménage.....	"	22 40
Total.....	80 00	22 40

9) COMPTE de la dépense annuelle pour vêtements de laine de confection domestique.

ART. 1^{er}. — Dépenses annuelles pour le ménage entier.

	VALEUR	
	ennature.	en argent
17 ^k 1/2 de laine provenant du troupeau de la famille, à 4 ^f 00 le kilog.....	70 ^f 00	"
Dégraissage et cardage : 36 journées d'une femme étrangère.....	"	36 ^f 00
Filage de la laine au fuseau : 44 journées à 1 ^f 00 données par les femmes de la maison.....	44 00	"
Confection d'une étoffe grise, dite <i>drap du pays</i> , tissée par la mère : 20 journées à 1 ^f 00, 20 ^f 00; foulage, etc., 15 ^f 00.....	35 00	"
Confection de bas et autres objets tricotés, 68 journées à 1 ^f 00.....	68 00	"
Total.....	217 33	36 00

ART. 2. — Distribution de la dépense entre les divers membres de la famille.

Pour le chef de la famille :

1 pantalon de laine grise pour le dimanche.....	10 00	"
1 veste d'étoffe grise.....	15 00	"
1 paire de bas de laine, tricotée dans la famille.....	1 25	"
2 paires de chaussons tricotés.....	1 50	"
2 chemises de laine.....	10 00	"
1 gilet de flanelle.....	3 00	"
1 caleçon de flanelle.....	2 50	"
1 bonnet de nuit de laine.....	3 00	"
Frais de confection : à la couturière, 10 journées à 1 ^f 00.....	"	10 00

Pour la mère de famille :

1 jupon de laine blanche.....	5 00	"
1 gilet de flanelle.....	1 00	"
1 tablier rouge.....	1 00	"
1 jupon de laine rouge.....	3 00	"
Frais de confection : à la couturière, 8 journées à 1 ^f 00.....	"	8 00
3 paires de bas de laine.....	4 00	"

Pour la fille :

1 jupon, laine blanche du pays.....	6 00	"
4 paires de bas de laine.....	10 00	"
3 robes d'étoffe du pays.....	17 25	"
1 blouse de laine du pays.....	3 00	"
1 tablier de laine du pays.....	1 00	"
Frais de confection à la couturière : 6 journées à 1 ^f 00.....	"	6 00

Pour les deux garçons :

Bas, objets tricotés et vêtements d'étoffe du pays.....	30 00	"
---	-------	---

Pour la plus jeune fille :

Bas, objets tricotés; robes d'étoffe du pays, teintées en rouge ou en bleu; jupons, etc.....	15 00	"
--	-------	---

N. B. Chaque fille ayant le même trousseau, nous aurons encore pour les deux autres filles, vêtements en laine de confection domestique

Totaux.....	74 50	12 00
	217 33	36 00

La plupart des vêtements d'homme et de femme, d'étoffe du pays, sont confectionnés par la mère de famille et ses filles.

(10) COMPTE de la dépense annuelle pour confection de vêtements de étoffes achetées.

Pour le chef de famille :

12 journées de couturière à 1^f00

Pour la femme :

10 journées à 1^f00

Pour la fille aînée et ses deux sœurs :

30 journées à 1^f00

Total

VALEURS	
en nature	en argent.
"	12 ^f 00
"	10 00
"	30 00
"	52 00

(11) COMPTE de la dépense annuelle totale de la famille pour vêtements.

ART. 1^{er}. — *Vêtements du chef de famille.*

Achat d'étoffes et de vêtements

12 journées de couturière à 1^f00

Chemises de toile de lin

Vêtements de laine domestique avec la confection

Totaux

"	48 67
"	12 00
8 ^f 00	2 24
46 25	10 00
54 25	72 91

ART. 2. — *Vêtements de la femme.*

Achat d'étoffes et de vêtements

10 journées de la couturière à 1^f00

Chemises de toile de lin

Vêtements de laine domestique avec la confection

Totaux

"	68 53
"	10 00
9 00	2 52
14 00	8 00
23 00	89 05

ART. 3. — *Vêtements de chacune des trois grandes filles.*

Achat d'étoffes et de vêtements

10 journées de la couturière à 1^f00

Vêtements de laine, y compris la confection

Totaux

"	73 65
"	10 00
37 25	6 00
37 25	89 65

ART. 4. — *Vêtements de la plus jeune fille.*

Achat d'étoffes et de vêtements confectionnés par la mère et les sœurs

Vêtements de laine, avec la confection

Totaux

"	15 00
15 00	"
15 00	15 00

ART. 5. — *Vêtements pour les deux garçons.*

Achat d'étoffes et de vêtements confectionnés par la mère et les sœurs

Vêtements de laine, avec la confection

Totaux

"	40 00
30 00	"
30 00	40 00

NOTES.

FAITS IMPORTANTS D'ORGANISATION SOCIALE; PARTICULARITÉS REMARQUABLES,
APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES; CONCLUSIONS.

(A) SUR LES RESSOURCES MINÉRALES DE LA PAROISSE DE SAINT-IRÉNÉE.

La description de la paroisse de Saint-Irénée ne serait pas complète, si l'on ne disait un mot des richesses minérales qu'elle paraît renfermer. Les roches qui constituent cette région sont les plus anciennes du continent américain; elles appartiennent au terrain cambrien et portent les traces de nombreux cataclysmes. Ce sont en grande partie des schistes cristallins, qui ont la structure du gneiss et sont fréquemment associés à des feldspaths, des quartzites et des calcaires à gros grains. Des masses de granites, de syénites et de diorites se sont intercalées entre les anciennes couches sédimentaires et ont contribué à leur donner l'aspect irrégulier qu'elles ont aujourd'hui. Toutes ces roches contiennent beaucoup de minéraux. — Le fer oxydulé, le fer oligiste et le fer titané y sont abondants. La pyrite de fer y est très-commune, et les habitants de Saint-Irénée la confondent souvent avec la pyrite de cuivre, qui se montre également dans la localité. Les indications de galène ne sont pas rares, et l'auteur de cette monographie a lui-même découvert dans la paroisse un filon de blende, qu'il n'a pas visité depuis dix-huit mois, mais qui s'annonçait alors favorablement. On a trouvé dans les sables des rivières des paillettes d'or, et dans les roches calcaires des veines de graphite. Ces ressources minérales n'ont pas encore été mises à profit. Les habitants de la paroisse sont trop pauvres pour en entreprendre l'exploitation à leurs dépens, et un sentiment de méfiance naturel à comprendre les porte à se tenir en garde contre les industriels qui leur proposent d'acheter leurs propriétés pour y chercher du cuivre, du plomb ou du zinc. Plusieurs agriculteurs se sont néanmoins associés et ont commencé, à frais communs, des travaux préliminaires destinés à les éclairer sur l'importance des filons métalliques qu'ils ont observés sur leurs terres. Ils ont à lutter toutefois contre d'assez grandes difficultés : leur inexpérience d'abord et en second lieu la dureté des roches au milieu desquelles se rencontrent les filons.

Les soins que réclame la propriété rurale les absorbent d'ailleurs pendant toute la belle saison; et, quand l'hiver arrive, la neige s'amoncele sur le sol à de si grandes hauteurs qu'il est à peu près impossible d'ouvrir des puits ou de pratiquer des tranchées.

(B) SUR L'ORGANISATION DE LA PROPRIÉTÉ ET DE LA FAMILLE DANS LES COMMUNES DE LA CÔTE NORD DU SAINT-LAURENT, ENTRE QUÉBEC ET LE SAGUENAY, ET PLUS PARTICULIÈREMENT A SAINT-IRÉNÉE.

L'existence de la famille repose essentiellement sur l'agriculture, et la base de son organisation est encore le système patriarcal. Le père est maître absolu chez lui; il dirige les affaires du ménage comme il l'entend, et dispose librement de ses propriétés, sans que la loi mette aucune entrave à l'exercice entier de ce droit. Sous le régime de la coutume de Paris, qui était en vigueur au Canada lorsque ce pays fut cédé par la France à l'Angleterre, le chef de famille était obligé de laisser à chacun de ses enfants une portion de son bien, qu'on appelait la légitime, mais cette restriction à la faculté de tester a disparu devant l'influence des idées anglaises. Aujourd'hui le père peut déshériter tous ses enfants, s'il le juge à propos, et léguer la totalité de son bien à une institution de charité ou à un étranger. Il n'existe d'ailleurs, dans les campagnes du Bas-Canada, rien d'analogue au privilège de la primogéniture. Le domaine patrimonial est rarement divisé, mais il s'en faut qu'il soit constamment dévolu à l'aîné. Dans certaines paroisses, au contraire, c'est presque toujours le plus jeune des garçons qui hérite de la propriété sur laquelle son père a vécu. Ce fait s'explique aisément: on se marie jeune au Canada et les mariages y sont féconds. Quand l'aîné des garçons arrive à l'âge de s'établir, ses père et mère sont encore en possession de toutes leurs forces et ne songent même pas à renoncer à travailler; ils se contentent donc de fournir à leur fils les moyens d'ouvrir une exploitation agricole dans une paroisse peu distante de celle où ils résident, mais moins anciennement habitée et dans laquelle, par conséquent, les terres sont à meilleur marché. Le même plan est adopté à l'égard du second garçon, du troisième, et ainsi de suite; quand le dernier de tous est en état de diriger une propriété rurale, le père approche de la vieillesse et sent le besoin de se reposer; si ce plus jeune fils est intelligent, il devient le maître du domaine,

moyennant une pension viagère assurée à ses parents par contrat passé devant notaire.

Un trait caractéristique de la famille canadienne, c'est la ténacité avec laquelle elle tient à la terre qui lui a été transmise de génération en génération. Le secrétaire provincial du Canada, l'honorable M. Bureau, sort d'une famille établie à l'ancienne Lorette, près Québec, où elle continue à cultiver le domaine que défricha, en 1683, Louis Bureau, tonnelier de Nantes, émigré au Canada. Une autre famille des environs de Québec, la famille Vézina, possède encore, à l'Angé-Gardien, quatre arpents de terre vendus à François Vézina, un de ses ancêtres, en 1666. Ces sortes de cas ne sont pas rares, et il serait facile d'en multiplier les exemples. Le domaine patrimonial reste intact au milieu des vicissitudes que subit la famille, qui se divise sans que lui-même soit morcelé; c'est le foyer d'où rayonnent les émigrations successives qui vont peupler les paroisses voisines, et le centre traditionnel, où, à plusieurs générations de distance, les personnes qui descendent d'une souche commune sont heureuses de se rencontrer.

Autrefois le Bas-Canada était partagé en concessions, qu'on appelait « seigneuries » et qui couvraient souvent d'immenses espaces; il y en avait qui s'étendaient, le long du Saint-Laurent, sur une longueur de 100 kilomètres, et que rien ne limitait dans l'intérieur du pays. Les « seigneurs » concédaient des terres à leurs tenanciers, moyennant une redevance fixe, dont le montant était habituellement minime, et l'exercice de certains droits féodaux, tel que celui des « lods et ventes, » de mouture des grains, etc. Ces droits ont été rachetés, il y a quelques années, par le gouvernement colonial. Les « seigneurs » sont restés de grands propriétaires fonciers, mais n'ont conservé aucun privilège aristocratique; les « habitants » ont acquis la propriété du sol, dont ils n'avaient été jusqu'alors que de simples occupants. Une grande révolution sociale s'est accomplie sans violence et presque sans bruit. Actuellement la situation des classes agricoles est à peu près aussi bonne qu'elle peut l'être. La terre n'est grevée d'aucune espèce d'impôt. La valeur en augmente, lentement peut-être, mais d'une manière continue. Sans être d'une fertilité exceptionnelle, elle donne cependant un intérêt de 10 à 12 p. 0/0 sur le capital engagé, et le rendement en augmentera beaucoup quand on la fécondera par des engrais, ou qu'on la cultivera d'une manière plus scientifique. Le prix d'un domaine d'environ 60 hectares, dont la moitié seulement est défrichée, avec la maison d'habitation et les bâtiments nécessaires à l'exploitation, atteint à présent huit à neuf mille francs. Mais on peut acheter des terres incultes à des conditions infini-

ment plus modérées, et même les obtenir gratuitement en se conformant aux articles d'un programme facile à suivre.

Derrière la paroisse de Saint-Irénée, à une vingtaine de kilomètres du Saint-Laurent, le sol, couvert à la vérité de forêts, ne vaut pas plus de 6^e 25 l'hectare; il appartient au gouvernement, qui s'occupe en ce moment de faire ouvrir, de l'autre côté de la chaîne des Laurentides, une route, dite de « colonisation, » qui doit relier Québec au lac Saint-Jean, ainsi qu'au Saguenay, et le long de laquelle des concessions sont données, à titre gratuit, à tout individu, âgé d'au moins dix-huit ans, qui consent à s'établir en personne sur la terre, à y résider et à en mettre une certaine portion en culture. Le terrain ne manque pas; ce sont plutôt les bras qui feraient défaut. Le défrichement d'une forêt vierge du Canada présente du reste quelques difficultés, et, quand on les connaît, on ne peut s'empêcher d'admirer les premiers colons français qui, avec les mêmes obstacles à vaincre, avaient de plus à lutter contre les sauvages.

Aujourd'hui, comme autrefois, l'œuvre de la colonisation part du Saint-Laurent, qui est, en quelque sorte, le grand chemin du Bas-Canada. Ce qu'on nomme le premier rang, ou la première rangée de concessions, se développe, parallèlement au fleuve, sur une profondeur de 1,800 à 2,400 mètres; chaque concession peut avoir 120 mètres de front et 2,000 mètres en moyenne dans le sens perpendiculaire. Quand le premier rang est plein, on en commence un second, qui a pour base la limite extérieure du premier et qui généralement a les mêmes dimensions. Du second on passe au troisième, et ainsi de suite, au fur et à mesure que le pays se peuple. La forêt recule constamment devant la hache du colon; il y a des paroisses où elle est déjà assez éloignée des habitations pour que le transport des bois de construction et de chauffage soit devenu fort onéreux. Les Canadiens, comme les Espagnols, paraissent avoir horreur des arbres; ils les abattent sans pitié autour de leurs maisons et ne les épargnent pas davantage dans leurs champs. On se rend compte de cette antipathie, quand on se reporte, par la pensée, à l'époque où chaque arbre, chaque buisson pouvait cacher un Indien, qui se tenait en embuscade pour surprendre et scalper un colon. Maintenant que les sauvages ont disparu ou sont devenus inoffensifs, il serait temps de respecter un peu plus les arbres. La campagne du Bas-Canada, qui attriste aujourd'hui le voyageur par sa nudité et son aspect monotone, gagnerait beaucoup à être ornée de quelques bouquets de bois.

C'est le clergé qui, dans les paroisses canadiennes, est à la tête de l'œuvre de la colonisation. On voit les prêtres explorer eux-

mêmes la contrée, choisir et désigner les endroits qui semblent les plus favorables à l'établissement de nouveaux centres de population, et prêcher d'exemple en s'y installant eux-mêmes au milieu de privations de plus d'un genre.

(C) SUR LES HABITUDES RELIGIEUSES DES HABITANTS ET L'INFLUENCE DU CLERGÉ.

Il est juste de dire que la religion catholique a été le lien commun des Franco-Canadiens, pendant les épreuves qu'ils ont eu à subir dans les cinquante premières années de la domination anglaise. C'est autour de leurs curés qu'ils se sont ralliés; c'est grâce à leur direction qu'ils se sont maintenus, qu'ils ont grandi, qu'ils ont atteint enfin l'indépendance dont ils jouissent aujourd'hui à l'ombre du drapeau britannique.

L'influence du clergé a donc été bienfaisante pour les Canadiens d'origine française, et elle continue toujours à l'être, puisque la moralité qui règne dans les campagnes et qui contribue puissamment aux progrès de la population est en partie son œuvre.

Dans les villes, la parole des prêtres, quoique fort écoutée, commence à ne l'être plus autant que dans les districts ruraux. Au point de vue de la nationalité française, c'est un fait à regretter, parce que le clergé s'est constamment montré le défenseur de la langue, des institutions et des coutumes traditionnelles de l'ancienne mère patrie; il donne d'ailleurs de louables exemples en associant sa cause à celle de l'instruction publique, qu'il travaille sincèrement à propager. C'est le séminaire de Québec qui a fondé et entretient, à ses frais, l'université Laval, établissement grandiose par les dimensions qu'il a reçues, l'esprit de tolérance dans lequel il est conduit, et la variété des études, embrassées par des cours dont on s'applique à mettre le niveau, déjà fort respectable, à la hauteur de ceux des universités d'Europe. Le but de cette belle institution est de maintenir la langue et la littérature française sur un terrain qui autrement leur échapperait, et, pour l'atteindre, il n'y a point de sacrifice que le séminaire de Québec ne se soit imposé.

J'ai parlé de l'esprit de tolérance qui se déploie à l'université de Laval. Ce même esprit règne généralement dans tout le Bas-Canada, où le clergé catholique, qui a de beaucoup la prépondérance, n'en

use jamais contre aucune des sectes protestantes, qui lui font cependant une guerre acharnée dans le Haut-Canada.

Les rapports mutuels du clergé et du gouvernement de S. M. Britannique sont parfaitement dignes. Autrefois la couronne d'Angleterre cherchait à intervenir dans l'élection des évêques; maintenant elle borne son action à ratifier les choix arrêtés par le conseil des évêques de la province, dont les nominations sont d'ailleurs soumises à l'agrément du Saint-Siège. En devenant indépendant, le clergé a cessé d'être hostile à la domination anglaise. Il respecte l'autorité, sans avoir de sympathies pour elle : il lui a cependant prêté un concours utile dans plusieurs circonstances.

A Saint-Irénée, le curé, qui est Français de naissance, exerce une influence que justifient son mérite et son dévouement : ses paroissiens lui sont extrêmement attachés; ils n'entreprendraient rien sans le consulter. Le ministère de son culte s'exerce dans une église fort simple, mais qu'orne un grand et beau tableau, dont l'empereur Napoléon III a daigné faire présent en 1861 à la cure de Saint-Irénée; ce don a été reçu avec les expressions de la plus vive reconnaissance.

(D) SUR LES ÉCOLES PUBLIQUES, LEUR ORGANISATION ET LA FAVEUR QU'ELLES RENCONTRENT.

Les lois qui régissent l'instruction élémentaire dans le Bas-Canada remontent à l'année 1846. Elles ont placé sous la surveillance des « commissaires d'écoles » les écoles communales, qui, en principe, doivent exister dans chaque centre de population canadien, et qui tendent du reste à se multiplier de plus en plus dans le Bas-Canada, quoique cette section de la province soit encore, à cet égard, dans une position d'infériorité vis-à-vis du Haut-Canada.

Les propriétaires fonciers, remplissant les conditions légales, nomment cinq administrateurs, qui forment une corporation et restent en charge pendant trois années. Leurs devoirs consistent : 1° à prendre possession de tous terrains, maisons ou objets quelconques appartenant aux écoles; 2° à posséder en leur nom, acquérir pour elles, à quelque titre que ce soit, tous biens meubles ou immeubles; 3° à veiller à l'entretien des bâtiments consacrés aux études; 4° à engager et à congédier les maîtres et maîtresses; 5° à régler le cours des études; 6° à décider toutes les

contestations relatives aux écoles; 7° à visiter chacune des écoles au moins une fois tous les six mois, et à soumettre ensuite à la corporation, réunie en conseil, un rapport détaillé sur leur situation; 8° à tenir un registre des recettes et des dépenses et à prélever sur les habitants de la localité, par cotisation et répartition, une somme égale à celle qui est allouée à la municipalité sur le fonds commun des écoles; 9° à fixer pour chaque élève la rétribution mensuelle, qui ne peut excéder 2 fr. par mois ni être au dessous de 0^f 30.

La loi exige que les écoles élémentaires soient visitées chaque année, au moins une fois, par différents fonctionnaires; ce sont :

1° Les membres résidents du clergé de quelque dénomination que ce soit;

2° Les juges de la cour du Banc de la Reine et des cours de Circuit;

3° Les membres de la législature provinciale;

4° Les juges de paix du canton;

5° Le maire de la commune ou le président du conseil municipal;

6° Les colonels, lieutenants-colonels et majors de milice demeurant dans la localité, ainsi que le plus ancien capitaine.

L'administration des écoles est d'ailleurs centralisée à Montréal, où réside un fonctionnaire, qui porte le titre de « surintendant de l'éducation » et qui a pour mission la haute surveillance des établissements d'instruction publique dans le Bas-Canada. Ce poste important est actuellement confié à l'honorable M. Chauveau, qui le remplit avec distinction. Le surintendant de l'instruction fait la répartition des fonds alloués aux écoles par l'État entre les différents districts scolaires, et il en contrôle l'emploi; il prépare chaque année, pour les chambres provinciales, un rapport qui est plein de statistiques intéressantes; il veille aussi à la publication mensuelle du « *Journal de l'Éducation*, » qui est rédigé avec talent et paraît en langue française et en langue anglaise.

Le Parlement de 1854 a mis sous les ordres immédiats du surintendant de l'instruction un certain nombre d'inspecteurs des écoles primaires, qui sont choisis par le gouvernement et placés dans chacun des districts. L'inspecteur des écoles de Saint-Irénée habite à la Baie-Saint-Paul. Il visite les écoles du comté de Charlevoix environ deux fois l'an.

Le personnel des instituteurs et institutrices se recrute, soit parmi les élèves de l'école normale de Québec, soit parmi les meilleurs sujets des écoles communales. Ces derniers laissent quelquefois à désirer, moins sous le rapport de l'instruction que sous celui

des procédés qu'ils emploient dans leur enseignement. Les élèves de l'école Normale, au contraire, sont en général de bons professeurs, parce qu'ils agissent avec méthode.

L'école normale de Québec est confiée à la direction de M. l'abbé Langevin, qui est regardé, à juste titre, comme un homme d'intelligence et de talent. Depuis la fondation de cette maison, l'enseignement a fait dans le Bas-Canada de grands et nombreux progrès. Ce serait un bienfait pour le pays que les bases en pussent être élargies. Actuellement le personnel de l'établissement est trop restreint; quelque grand que soit le zèle de M. Langevin et de ses aides, ils suffisent difficilement à la tâche qui leur est imposée.

Les écoles primaires sont défrayées, en partie par le gouvernement, en partie au moyen d'une taxe qui est prélevée sur la propriété foncière, et enfin, mais dans une faible proportion, par la rétribution mensuelle exigée de la plupart des élèves. Les maisons d'éducation sont assez bien pourvues de livres, de cartes géographiques, de globes et des principaux appareils ou instruments usités en Europe. L'enseignement qui s'y donne, et qui est contrôlé par les commissaires, comprend l'instruction religieuse, la lecture, l'écriture, la grammaire française, le calcul, les éléments de l'histoire sainte, de l'histoire du Canada et de l'histoire de France. L'institutrice chargée de l'école modèle donne aussi à ses élèves quelques notions d'agriculture, de chimie pratique, de tenue des livres et d'histoire naturelle.

Le salaire des instituteurs ou institutrices de campagne varie pour les écoles modèles de 800 fr. à 1,800 fr., et pour les écoles élémentaires de 400 à 800. Dans les villes, les allocations sont un peu plus élevées.

L'habitant de Saint-Irénée ne comprend pas encore tout-à-fait l'importance de l'instruction. Aussi voit-on quelquefois, à l'époque fixée pour la rentrée des cotisations, les commissaires des écoles en lutte ouverte avec une partie de la population. Le clergé s'applique à dissiper les préjugés qui règnent à cet égard dans les campagnes; grâce à ses efforts, le nombre des élèves qui fréquentent les écoles primaires augmente chaque année. En ce moment, 65 élèves des deux sexes suivent les cours de l'école modèle, et 90 garçons et filles assistent à ceux des deux écoles primaires.

Il y a d'ailleurs dans les principales villes du Bas-Canada d'assez nombreux collèges. Ces établissements sont régis par des corporations qui se sont organisées en vertu de chartes octroyées par le parlement. La plupart se trouvent sous le contrôle de l'évêque diocésain. L'université Laval de Québec et l'université Mac-Gill de Montréal confèrent à leurs élèves des degrés dans les facultés de

droit, de médecine, des sciences et des lettres. Bien que plusieurs habitants de Saint-Irénée disposent de moyens pécuniaires qui leur permettraient d'envoyer leurs enfants dans les collèges, ils n'ont pas cette ambition et s'appliquent uniquement à en faire des cultivateurs laborieux. En agissant ainsi, ils montrent du bon sens; on ne compte effectivement dans les villes que trop de médecins, d'avocats, de notaires; ce qu'il faut au Bas-Canada, c'est avant tout des agriculteurs. Il serait à désirer toutefois, dans l'intérêt des campagnes, que les habitants fissent quelques sacrifices pour procurer à leurs enfants les connaissances agronomiques qui leur manquent. Une excellente école d'agriculture a été récemment établie à Sainte-Anne, dans le comté de Kamouraska; elle n'est malheureusement fréquentée que par huit ou dix jeunes gens. Chaque paroisse devrait se cotiser pour y entretenir un élève. Il faudrait aussi que toutes les mairies reçussent la Revue agricole qui se publie à Montréal sous la direction d'un ancien élève de l'école de Grignon. Les méthodes appliquées à la culture des terres, à Saint-Irénée et dans la presque totalité des paroisses de la côte Nord ne sont plus en rapport avec les découvertes et les perfectionnements modernes: le genre de progrès le plus utile au Bas-Canada serait peut-être celui qui se manifesterait dans cette direction.

(E) SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE.

Les lois qui régissent les communes du Bas-Canada sont favorables au développement de la vie municipale. Le gouvernement de la province ne s'immisce presque jamais dans les affaires locales, dont il laisse habituellement le contrôle exclusif aux habitants de chaque paroisse; il s'est même appliqué dernièrement à répandre, parmi les populations françaises du Bas-Canada, l'esprit d'indépendance qui règne, à cet égard, parmi les populations anglaises du Haut-Canada. Le principe du « *self-government* » sert de base à l'administration de la colonie; il s'applique à la commune comme à l'État tout entier.

Les matières « municipales et rurales » forment le titre V des « statuts refondus » du Bas-Canada dont la publication a eu lieu le 24 janvier 1861; on y trouve les traces de l'ancienne législation française, que l'esprit anglais a toutefois beaucoup modifiée. Dans leur ensemble, ces institutions municipales répondent aux besoins

d'une population jeune et active; elles encouragent l'initiative individuelle et lui font une part qu'elle obtiendrait difficilement ailleurs.

Le Bas-Canada se divise en comtés, qui sont eux-mêmes subdivisés en communes ou centres de population contenant depuis mille jusqu'à trois mille âmes. Dans chaque commune, tous les habitants en possession d'une maison, si modeste qu'elle puisse être, concourent à l'élection de cinq conseillers municipaux. Ces derniers choisissent parmi eux un président qui prend le titre de maire. La réunion des maires du comté forme le conseil de comté, qui, à son tour, se donne un chef désigné sous le nom de préfet.

Le conseil de commune pourvoit à l'entretien des routes, ainsi qu'à la construction ou à la réparation des ponts; il autorise ou prohibe la vente des boissons fortes, nomme les estimateurs des propriétés à taxer, et désigne également les inspecteurs des chemins publics. Le conseil de comté jouit d'une juridiction plus étendue, puisque les mesures qu'il adopte ont force de loi dans toutes les communes du comté. C'est à ses soins et à sa surveillance que sont remis les palais de justice, les prisons et autres propriétés publiques. Quand il s'agit de faire face à une dépense, il en répartit le montant entre chacune des municipalités comprises dans son ressort.

Les conseils de communes, ainsi que ceux de comtés, constituent des corporations susceptibles de posséder et de vendre, de poursuivre en justice et d'y être poursuivies. Cependant, aucune question d'argent n'est définitivement résolue sans que les contribuables n'aient été consultés au préalable; si l'un d'eux croyait avoir à se plaindre de l'illégalité des actes du conseil, il aurait le droit d'en appeler aux tribunaux.

L'ordre est rarement troublé dans la paroisse de Saint-Irénée; mais, au besoin, il serait protégé par le maire, qui jouit en cette matière de certaines attributions, et par deux juges de paix investis d'un droit de juridiction dans les cas de police rurale. Ces juges de paix sont nommés par le gouverneur général ou plutôt par ses ministres, dont le choix ne peut tomber que sur des citoyens possédant en franc-allevé une propriété valant au moins quatre mille francs. On s'est plaint que les places de juges de paix fussent quelquefois la récompense de services rendus pendant les élections parlementaires et que l'intrigue en profitât plus souvent que le mérite. C'est un abus à regretter, mais qui doit tendre à disparaître devant la grande publicité donnée dans les chambres aux actes ministériels. Dans le Bas-Canada, le maire n'est point officier de l'état civil: le soin d'enregistrer les mariages, les naissances et

les décès appartient aux ministres du culte, quelle que soit leur communion religieuse. A Saint-Irénée, le curé tient deux registres; il en garde un et envoie l'autre à Québec, où il est déposé aux archives.

(F) SUR LE CLIMAT DE SAINT-IRÉNÉE ET LES MALADIES LES PLUS COMMUNES DE LA LOCALITÉ.

Le climat est généralement sec et peut être regardé comme salubre. Il n'y a pour ainsi dire que deux saisons bien tranchées, l'hiver et l'été. L'hiver commence dès la fin d'octobre, et se prolonge jusqu'au mois de mai. Il n'est pas rare de voir les premières neiges tomber en septembre; mais elles disparaissent, et ce n'est guère qu'en novembre que la neige demeure en permanence sur le sol. Alors commence la saison des voyages et des plaisirs. Les routes de campagne, habituellement mauvaises, deviennent bonnes quand un tapis de neige les couvre; on les parcourt en traîneau avec une extrême rapidité; on va se voir, on s'invite mutuellement; on resserre les liens de famille ou d'amitié interrompus pendant l'été. Le froid est quelquefois très-vif, mais on ne le craint pas, grâce aux précautions que l'on prend, aux fourrures dont on s'enveloppe; il est d'ailleurs toujours supportable, quand il n'est pas accompagné de vent. L'atmosphère, dans les jours extrêmement rigoureux, est généralement d'une grande pureté; le soleil égaye la campagne, sans que les rayons qu'il envoie aient assez de pouvoir pour la réchauffer. On jouit alors, plutôt qu'on ne souffre, d'un froid de vingt-cinq à trente degrés centigrades. C'est le contraire quand le vent se met à souffler; qu'il vienne du nord-est ou du nord-ouest, les effets en sont très-pénibles. Le vent de nord-est amène la neige et détermine des tempêtes, qu'on nomme « poudreries, » et qu'il est difficile de s'imaginer quand on ne les a pas affrontées; c'est en neige ce que le « simoun » est en sable. En quelques heures les chemins sont bloqués, les communications interrompues, et le voyageur, aveuglé et presque étouffé par la neige, se trouve en danger de périr, s'il ne se met à l'abri. Les plus grands froids et les plus terribles ouragans viennent du nord-ouest, de l'Amérique russe et des territoires de la compagnie de la Baie d'Hudson.

La neige commence à fondre en avril, et le sol est la plupart du temps à découvert dans les premiers jours de mai. Les chaleurs se font

sentir tout de suite et la végétation se développe avec une rapidité qui tient du prodige. Sous l'influence d'un soleil ardent, les principales récoltes se font trois ou quatre mois après que les semences ont été confiées à la terre; le maïs vient même à maturité et réussit mieux qu'aux environs de Paris. Il y a cependant des froids tardifs à craindre; on n'est à l'abri de la gelée pendant aucun mois de l'année. Quelquefois aussi la neige couvre le sol plus tôt qu'à l'ordinaire et gêne les récoltes, quand elle ne les détruit pas.

Les mois de mai et de juin sont en général secs; ils le sont quelquefois assez pour que des incendies éclatent partout. On voit subitement les forêts s'embraser et d'immenses espaces sont ravagés par les flammes. Chaque année ces sinistres se renouvellent.

Juillet est le temps des grandes chaleurs, qui sont lourdes et souvent accablantes; elles amènent des myriades d'insectes, entre autres des mouches et des moustiques.

La seconde moitié d'août est tempérée; septembre est froid et pluvieux. En octobre on a « l'été indien, » qui est une sorte de réveil de la nature, et comme un dernier effort qu'elle fait avant de se laisser ensevelir sous les neiges de l'hiver. C'est l'époque où les arbres changent la nuance de leurs feuilles, qui, à la veille de tomber, arborent les couleurs les plus variées et les plus éclatantes. Les montagnes et les collines boisées au pied desquelles coule le Saint-Laurent offrent alors un coup d'œil d'une rare beauté.

Malgré les extrêmes de température et les brusques variations qu'on éprouve dans chaque saison, l'état sanitaire de Saint-Irénée est ordinairement excellent. Les maladies les plus communes règnent durant l'hiver; ce sont les entérites et les gastrites. L'inflammation intestinale, dite entérite, se déclare à la suite des froids rigoureux qui empêchent de prendre assez d'exercice. Ce qui caractérise cette maladie, c'est une douleur fixe, continue, brûlante, dans un point de l'abdomen; à cette douleur se mêlent bientôt une soif ardente, des vomissements et tous les symptômes d'une fièvre inflammatoire. Le plus souvent le mal cède à l'emploi de remèdes peu compliqués.

La gastrite, ou inflammation de l'estomac, se manifeste par une douleur vive qu'augmente la pression extérieure; on éprouve un sentiment de chaleur insupportable à l'épigastre, on rejette tout ce qu'on prend, on souffre d'une soif que rien ne peut éteindre. Une grande prostration des forces et une extrême irritation nerveuse accompagnent la maladie.

Ces affections sont dues en partie au régime hygiénique des habitants. Ils ne prennent en hiver que peu ou point d'exercice, et le fond de leur nourriture, qui est parfois trop abondante, consiste

en viande et en poissons salés. Leurs maisons sont aussi fort mal aérées; ils y entretiennent des feux excessifs et ne s'occupent que médiocrement des soins de la ventilation.

Les goîtres, si communs dans la haute vallée du Rhône, ne sont pas rares à Saint-Irénée. Le nombre des personnes atteintes de cette difformité a pourtant diminué depuis quelques années.

Les affections scrofuleuses sont communes aussi dans la paroisse; on n'en connaît pas exactement les causes, et l'on ne cherche pour ainsi dire point à les combattre. On avait cru qu'elles pouvaient tenir à des unions répétées entre les membres d'une même famille; mais la loi canonique, qui est si rigoureusement observée dans le Bas-Canada, défend les mariages jusqu'au quatrième degré, qui correspond au huitième degré du code Napoléon; le clergé se montre même fort sévère à cet égard et n'accorde que difficilement des dispenses.

On remarque encore à Saint-Irénée beaucoup de cas de surdité; on les attribue aux vents furieux qui soufflent pendant une partie de l'année, et qu'accompagne souvent un froid excessif. Il arrive assez fréquemment qu'on perde l'ouïe après avoir eu l'oreille gelée. La réverbération des rayons solaires sur la neige produit des maladies d'yeux, qui finissent dans quelques cas par la cécité: c'est au mois de mars que ces accidents sont le plus à craindre.

Beaucoup d'habitants de Saint-Irénée souffrent aussi de rhumatismes. Ce sont peut-être les affections les plus généralement répandues au Canada, où les brusques variations de température les expliquent suffisamment. Les imprudences que commettent les Canadiens contribuent aussi à les propager; on les voit en hiver quitter le coin d'un poêle chauffé au rouge, pour s'en aller, en manches de chemise, aux étables, donner à boire aux animaux.

L'usage de la vaccine s'est introduit à Saint-Irénée, il y a une vingtaine d'années. Aujourd'hui presque tous les parents portent leurs enfants à la Malbaie pour les y faire vacciner par le médecin auquel le gouvernement confie ce soin. La petite vérole est donc devenue rare; elle sévit cependant encore à certaines époques de l'année, en hiver surtout, et fait de temps en temps quelques victimes.

Du reste, il n'y a pas à Saint-Irénée de maladies endémiques proprement dites, et les épidémies y sont inconnues.

(G) REMARQUES SUR LES MOTS ET EXPRESSIONS EN USAGE.

Tous les habitants de Saint-Irénée parlent français, et le parlent même plus purement qu'on ne le fait généralement dans les campagnes de France. Il y a cependant dans leur langage, comparé à celui de l'ancienne mère patrie, des particularités qu'il peut être intéressant d'indiquer; elles tiennent à l'emploi de mots vieillis et de tournures de phrases qui ont cessé d'être usitées chez nous, à une prononciation un peu différente de la nôtre, enfin à l'introduction d'expressions anglaises, que l'usage a francisées.

Je citerai quelques exemples des mots et tournures de phrases qui ont cours au Canada et qui ne l'ont plus en France. Ainsi l'habitant de Saint-Irénée dira : « *Je devire la tête,* » au lieu de : « je détourne la tête; » — « *Mon cheval est amarré* de façon à ne pas grouiller, » au lieu de : « Mon cheval est attaché de façon à ne pas bouger; » — « *Espérez un instant,* » au lieu de : « Attendez un instant; » — « Tu me fais *nuisance,* » au lieu de : « Tu me fais du dommage. » Pour exprimer le regret que lui cause un événement fâcheux, il dira : « C'est de *valeur.* » Une femme est pour lui une « *créature.* » Le mot de *vermine* est remplacé dans son langage par celui de *bétail*. Une « *poudrerie* » signifie une tempête de neige. Il ne pleut pas, mais il « *mouille.* » — Si la roue d'un moulin est dérangée, le meunier se plaindra de ce que son moulin est « *en démenée.* »

Beaucoup de locutions en usage à Saint-Irénée sont empruntées à la vie maritime et se retrouvent encore dans quelques-uns de nos ports de mer, d'où est venue une partie de l'émigration qui a peuplé le Bas-Canada.

On vous dira par exemple : « Monsieur, *embarquez* dans ma *carriole,* » au lieu de : « Montez dans ma voiture; » — « gréez bien votre enfant, » pour : « habillez bien votre enfant; » — « *halez* un peu cette pierre, » pour : « tirez cette pierre jusqu'à vous; » — « *touez* cet homme, afin qu'il marche, » pour : « tirez cet homme afin qu'il marche; » — « *stopez* un moment, » pour : « arrêtez-vous un moment; » — « *parez-vous* afin de m'accompagner, » pour : « préparez-vous afin de m'accompagner. »

La prononciation de l'habitant de Saint-Irénée ressemble principalement à celle du paysan de la Basse-Normandie. On traîne sur les voyelles comme si elles étaient marquées d'un accent circonflexe. Les diphthongues : « *roi, loi, moi, oui,* etc., etc., » se prononcent : « *roué, loué, moué, oué,* » etc. La terminaison *te* s'ajoute à la fin de beaucoup de mots; ainsi : il fait « *fraite,* » au lieu de : il

fait « froid ; » — « *icite*, » au lieu d'« *ici* » ; en « *toute*, » au lieu d'en « *tout*, » etc.

Quant à l'influence de l'anglais, elle est plus marquée dans les villes que dans les campagnes. A Saint-Irénée cependant, on dit : *slé* (de l'anglais, *sleigh*) pour traîneau ; *patates* (potatoes) pour pommes de terre ; *tépoté* (tea pot) pour théière ; *groceur* (grocer) pour épicier ; *coach-maker* pour carrossier ; *stîm* (steam) pour vapeur ; *jobbeur* (jobber) pour fripon. — Le français des campagnes est peut-être plus pur que celui des villes, de Montréal surtout, où les envahissements de la langue anglaise sont incessants. Il serait à désirer, dans l'intérêt de la langue et de la littérature française, qu'une forte réaction s'organisât contre eux. Ce ne sont pas les écrivains et les orateurs de talent qui manquent à la population française du Bas-Canada ; la plupart écrivent et parlent le français, non-seulement avec pureté, mais avec élégance. Ce serait une tâche digne d'eux que d'essayer de lutter contre les empiétements de l'anglais.

L'université Laval, de Québec, a été fondée dans ce but. Il s'est aussi formé pour le même objet, à Montréal et à Québec, des associations appelées *Instituts*, qui sont loin d'avoir pris le développement qu'elles comportent, mais qui méritent d'être encouragées. Les rapports commerciaux et les échanges littéraires entre la France et le Bas-Canada, qui avaient été nuls pendant une longue suite d'années, tendent maintenant à renaître et à se multiplier. C'est un concours de circonstances heureuses qui permet d'espérer que, tout en restant fidèles à la couronne britannique, qui les traite bien et leur a donné un gouvernement fort libéral, les Franco-Canadiens sauront conserver l'idiome que leurs ancêtres, dont ils sont justement fiers, ont introduit, il y a près de trois siècles, dans la belle vallée du Saint-Laurent.

(H) SUR L'IMMIGRATION FRANÇAISE DANS LE BAS CANADA.

Cette immigration est presque nulle. Quand (en 1763) la France se vit forcée d'abandonner le Canada, les rapports entre la nouvelle colonie anglaise et son ancienne mère patrie furent complètement interrompus pendant une soixantaine d'années. Plusieurs familles françaises quittèrent alors les bords du Saint-Laurent pour retourner dans le pays d'où leurs ancêtres étaient

venus. Le Canada perdit ainsi quelques-uns de ses principaux habitants. Plus tard, lorsque les États-Unis commencèrent à prendre de l'importance, la jeunesse canadienne, attirée par la fertilité des terres et l'élévation du prix de la main-d'œuvre, se précipita vers les nouveaux états de l'ouest et y fonda différentes colonies. La population française du Bas-Canada, qui ne s'est pour ainsi dire pas accrue par l'immigration, a donc été diminuée par l'émigration dans une proportion assez forte, puisqu'on n'évalue pas à moins de deux cent mille âmes le contingent qu'elle a fourni à la fédération américaine. Cependant, cette population, qui était de 70,000 âmes en 1760, a tellement augmenté qu'en 1860 le recensement la portait à 880,607 individus, à savoir : 847,320 dans le Bas-Canada, et 33,287 dans le Haut-Canada; elle serait d'un million au moins, sans l'émigration aux États-Unis. Je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'augmentation aussi rapide, uniquement due aux lois naturelles, c'est-à-dire à l'excédant des naissances sur les décès. La salubrité du climat, les sentiments religieux des Franco-Canadiens, leur extrême moralité, leurs habitudes de travail, les mariages précoces et conçus sans arrière-pensée, l'autorité laissée au père de famille, l'organisation de la propriété territoriale fondée sur le droit de chacun de tester suivant son bon plaisir, toutes ces causes ont pu contribuer à un résultat qui n'en est pas moins digne de remarque et qui prouve d'ailleurs l'extrême vitalité de la race française, ainsi que la facilité qu'elle aurait, si ses instincts la portaient vers l'émigration, à s'adapter à des milieux fort différents les uns des autres.

Un fait curieux aussi, c'est que, depuis 1760, l'immigration française au Canada ait été insignifiante. On a vu des Français se diriger en assez grand nombre vers les États-Unis, vers le Brésil, vers la Plata; mais il n'en est presque pas venu sur les bords du Saint-Laurent, où tout cependant semblait devoir les attirer. En 1860, on ne comptait au Canada que 3,061 Français, dont 672 seulement dans le Bas-Canada, et 2,389 dans le Haut-Canada; ces derniers appartenaient presque tous à nos départements de l'est, parlaient allemand, et avaient suivi, de l'autre côté de l'Atlantique, le flot de l'émigration germanique.

Si le Bas-Canada avait reçu les immigrants français qui ont été, pour la plupart, perdre leur langue et leur nationalité aux États-Unis, l'élément français l'emporterait sans doute maintenant dans la région comprise entre le golfe Saint-Laurent et les grands lacs de l'ouest; il avait encore la prépondérance en 1854, mais il l'a perdue aujourd'hui : la proportion des Canadiens d'origine française à celle des Canadiens d'origine anglaise n'était plus effec-

tivement, en 1860, que 45,92 : 54,08. La différence entre la population des deux origines tend à s'accroître tous les jours au détriment de la première ; ainsi en 1862, sur 22,176 émigrants venus au Canada, 13,674 appartenaient au Royaume-Uni, 5,289 à la péninsule scandinave et au Danemark, 2,516 à la Confédération germanique, et 697 seulement à toutes les autres nationalités, au milieu desquelles la France figurait pour une centaine d'individus à peine.

L'enseignement à tirer de ces chiffres, c'est que la nationalité française, si énergique et si vivace qu'elle soit, finira par succomber dans la lutte inégale qu'elle soutient au Canada contre les éléments celtique, anglo-saxon et germanique, à moins que l'émigration européenne ne lui vienne en aide, comme c'est le cas pour les nationalités qui menacent de l'absorber. Il serait pourtant à désirer, dans l'intérêt même de la domination anglaise, auquel l'esprit conservateur des Franco-Canadiens fournit un utile point d'appui, que l'élément latin, défiguré au Mexique par le mélange avec les races indiennes, se maintînt au nord du continent américain. Sans avoir aucune espèce d'arrière-pensée politique engagée dans la question, la France ne pourrait que gagner à la prospérité d'une population qui, malgré sa loyauté éprouvée pour le Royaume-Uni, s'enorgueillit de descendre d'elle, qui a conservé ses coutumes et sa langue, et qui, en s'enrichissant, ouvrirait de larges débouchés aux produits des manufactures françaises, avec lesquelles elle échangerait des matières premières indispensables à l'industrie.

La paroisse de Saint-Irénée ne possède qu'un seul Français de *France*, comme on dit dans les campagnes : c'est son respectable curé.

(1) CONCLUSIONS.

La famille Gauthier, qui a été décrite dans cette monographie, ne diffère pas, dans les conditions générales de son existence, des autres familles de cultivateurs établies sur la rive Nord du Saint-Laurent. Elle peut même être regardée comme un assez bon type des « habitants » du Bas-Canada. Les Franco-Canadiens des campagnes parlent tous effectivement le même langage, sans qu'il y ait de patois parmi eux, ont tous les mêmes traditions, les mêmes tendances, la même organisation et le même mode de vivre. Leur homogénéité a puissamment contribué au maintien de leur race et

de leur nationalité; ils sont aujourd'hui ce qu'ils étaient en 1759 au lendemain de la capitulation de Québec, et peut-être serait-il à désirer pour eux que les idées modernes ne les entamassent pas avant qu'ils n'eussent eu le temps de doubler leur population? Peu d'entre eux sont riches, mais ils sont presque tous à l'aise et le seraient davantage encore si les produits de leurs terres trouvaient un écoulement plus facile vers les principaux marchés du pays. L'économie est une de leurs vertus; l'esprit d'ordre règne aussi à un haut degré parmi eux. Les familles sont très-nombreuses; il n'est pas rare de voir sous un seul toit huit ou dix enfants; et, dans la péninsule de Gaspé, on en compte assez fréquemment jusqu'à 18 et 20. En général les nouveaux établissements sont ceux où les mariages sont les plus féconds. J'ai voyagé l'été dernier à travers des forêts que la hache n'avait entamées qu'à une date récente; au centre de chaque défrichement s'élevait une pauvre cabane en bois, qu'entouraient des troncs d'arbres calcinés; la terre commençait à peine à rendre des récoltes; mais il n'y avait pas une seule porte devant laquelle ne se présentassent, attirés par le bruit de ma voiture, des enfants qui étaient l'image même de la santé.

Tant que les Franco-Canadiens conserveront leurs habitudes rangées et laborieuses, qu'ils resteront fidèles à leurs sentiments religieux, qu'ils prêteront l'oreille aux directions amicales de leurs prêtres, que leur moralité ne subira pas d'atteintes sérieuses, qu'ils se marieront jeunes et ne seront pas embarrassés du placement de leurs nombreux enfants, ils demeureront les maîtres du terrain que leur ont légué leurs pères et s'étendront même constamment par de nouvelles conquêtes sur la forêt. Il n'y a pas de bûcherons qui puissent leur être comparés, et sans doute on ne trouverait point en Europe d'émigrants qui voulussent entreprendre les défrichements dans les difficultés desquels les Franco-Canadiens semblent se complaire. Le régime politique dont ils jouissent et l'organisation sociale qu'ils ont reçue de leurs ancêtres sont d'ailleurs favorables à leurs progrès. On encourage chez eux l'esprit d'indépendance; on ouvre un vaste champ à l'initiative individuelle. La commune a sa sphère d'action, distincte de celle de l'État, qui ne lui vient en aide que dans une faible mesure; de même le fils de famille, parvenu à l'âge de s'établir, apprend à compter sur ses propres ressources, sans que le mirage de l'héritage paternel l'éblouisse et l'énerve.

L'œuvre que poursuivent actuellement les Franco-Canadiens est celle de réunir autour d'une tige commune les lambeaux de leur race disséminés aux États-Unis, dans la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et les autres colonies anglaises de l'Amérique

du Nord; ils travaillent en même temps à ouvrir de nouveaux centres de colonisation au lac Saint-Jean (derrière le Saguenay), sur les bords du Saint-Maurice, sur ceux de l'Ottawa, et dans la péninsule de Gaspé. Des associations se sont formées en vue de mener à bonne fin ces différentes entreprises. Jusqu'à présent le principe d'association n'a pas été compris ni exploité par les Canadiens d'origine française comme il l'a été par leurs compatriotes d'origine anglaise, mais les applications de ce principe tendent à se généraliser parmi eux. Leur avenir dépend en partie de leur union; il serait tout à fait assuré, s'ils pouvaient emprunter aux classes rurales de leur ancienne mère patrie les éléments d'une immigration catholique, qui leur permettrait de lutter avec plus d'égalité contre l'invasion dont les menacent les contrées protestantes du Nord de l'Europe.

N° 40.

L'OUVRIER ÉVENTAILLISTE

DE SAINTE-GENEVIÈVE

(OISE — FRANCE)

(Ouvrier-tâcheron dans le système des engagements volontaires permanents.)

D'APRÈS LES

RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS SUR LES LIEUX EN NOVEMBRE 1863

PAR

M. DUVELLEROY, FABRICANT D'ÉVENTAILS A PARIS.

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES

DÉFINISSANT LA CONDITION DES DIVERS MEMBRES DE LA FAMILLE.

I.

Définition du lieu, de l'organisation industrielle et de la famille.

§ 1^{er}. — ÉTAT DU SOL, DE L'INDUSTRIE ET DE LA POPULATION.

La commune de Sainte-Geneviève est habitée presque exclusivement par des éventaillistes ; située sur la route impériale n° 1 de Paris à Calais, elle fait partie du département de l'Oise : c'est la plus importante du canton de Noailles.

Sainte-Geneviève est sur une hauteur qui forme le point culminant du département, d'où l'on distingue, au nord, la cathédrale de Beauvais (19 kilomètres) ; à l'est, la ville de Clermont (22 kilomètres) ; au sud, le clocher de Senlis (28 kilomètres) et, dans la vallée qui s'étend jusqu'à l'Oise, les forges de Montataire, produisant la nuit l'effet d'un vaste incendie. Dans la même direction, la forêt de Compiègne, à 48 kilomètres, apparaît comme un

épais brouillard qui se confond avec les nuages; au sud encore, Merville (Seine-et-Oise), à 28 kilomètres, bâti sur une montagne à pic au-dessus de la vallée de l'Oise, laisse voir toutes ses maisons; dans la même direction, le coteau de Pontoise, éloigné de 32 kilomètres, se confond avec le ciel.

Le pays environnant est coupé de collines et de vallées, excepté à l'ouest, où il forme une vaste plaine qui s'étend jusqu'au département de la Seine-Inférieure.

Sainte-Geneviève repose sur un terrain argileux et siliceux, mais où l'argile domine. L'eau des pluies glisse sur ce sol jusque dans les vallées voisines, de sorte qu'on ne rencontre aucune source dans la terre; il faut creuser les puits à une profondeur de cinquante à soixante mètres. Ces puits sont, par conséquent, très-coûteux et l'on ne peut s'y approvisionner que par une opération assez laborieuse, qui consiste à faire monter les seaux au moyen d'un treuil armé d'une double manivelle en fer; il faut quatre bras pour opérer. On y supplée en partie en recueillant l'eau de pluie dans des citernes.

Par une anomalie assez rare, l'eau manque et cependant le sol est humide. Les pluies que le sol n'absorbe pas s'arrêtent quelque temps à la surface avant de s'écouler ou d'être vaporisées, et il en résulte des miasmes que les vents ne balayent pas toujours, quoique l'air soit généralement vif; c'est à ce fait que l'on attribue les affections typhoïdes si communes dans le pays. — Est-ce à la même cause, est-ce à l'usage général du cidre qu'il faut attribuer le mauvais état des dents de plus des trois quarts des habitants?

Sur huit conscrits appelés chaque année pour le contingent, six sont réformés pour cette cause.

L'aspect de Sainte-Geneviève fait naître dès l'abord des idées de bien-être et d'aisance. Les habitations régulièrement construites, les jardins dont elles sont entourées, les chemins bien entretenus, tout enfin présente un caractère d'ordre et de propreté qui rappelle l'Allemagne et l'Angleterre. Nulle part l'œil n'est dérouté par ces chaumières aux murs mal équarris, aux toits déjetés si communs en d'autres villages.

Les constructions sont toutes en briques et en pierres de taille, bien alignées, couvertes en tuiles et le plus souvent en ardoises.

A part la rue principale, qui est garnie de magasins nombreux et bien bâtis, les maisons ne sont construites qu'exceptionnellement sur la rue; elles s'élèvent le plus souvent au fond d'une cour garnie de fleurs et de gazon et fermée du côté du chemin par une grille; le potager se dissimule derrière la maison; la campagne

est semée de pommiers et couverte de cultures; mais on sent qu'ici la culture est chose secondaire; le caractère industriel prédomine.

Le sol ne manque cependant pas de fertilité. Outre le fumier on emploie comme engrais la marne, qui abonde dans le sous-sol.

On ne cultive guère que les céréales; l'assolement est de trois ans et se décompose ainsi : blé, avoine, jachères.

La commune a une superficie de 771 hectares, dont voici la répartition :

Terres labourables.....	629 hect. »
Bois.....	105 — 66
Jardins.....	18 — 02
Vergers.....	2 — »
Superficies non cultivables; constructions, routes, chemins cours d'eau, cimetière.....	16 — 32
Total.....	771 hect. »

Les principales cultures sont le froment et l'avoine.

Le froment couvre chaque année environ 123 hectares, chacun desquels fournit de 22 à 24 hectolitres de blé, l'hectolitre pesant 76 kilog.

La paille par hectare ne dépasse pas 35 quintaux.

On consacre à la culture de l'avoine environ 130 hectares, qui donnent chacun 32 hectolitres de grain et 20 quintaux de paille.

Les autres cultures se divisent ainsi :

Méteil : 26 hectares donnant 24 hectolitres de grain et 35 quintaux de paille.

Seigle : 16 hectares donnant 20 hectolitres de grain et 20 quintaux de paille.

Orge : 22 hectares donnant 20 hectolitres de grain et 20 quintaux de paille.

Les prairies artificielles, trèfle, sainfoin, luzerne, occupent 180 hectares; 120 hectares sont laissés en friche ou en jachères.

Les pommes de terre, pois, haricots, choux, etc., ne sont cultivés que dans les jardins.

40 hectares sont garnis de pommiers qui donnent en moyenne 3,600 quintaux métriques de pommes, d'une valeur de 12 à 15,000 francs.

Le cidre qu'on en retire est consommé dans le pays; si la récolte des pommes manque, on s'en approvisionne au dehors, car personne ne boit d'eau.

On élève quelques animaux de basse cour, poules, canards, pigeons, lapins, mais en petite quantité. Il y a aussi dans la com-

mune, une centaine de ruches, mais leur produit est insignifiant; le climat est trop froid.

Les terrains consacrés à l'agriculture sont de peu de valeur : ceux de la première classe valent 3,000 francs l'hectare et rapportent annuellement 80 francs ; ceux de la deuxième classe ne valent que 2,000 francs et rapportent 60 francs ; enfin ceux de la troisième classe valent 1,000 francs et rapportent 40 francs. A l'exception de quelques journaliers, les cultivateurs sont propriétaires des terres qu'ils cultivent, mais ils sont beaucoup moins aisés que les ouvriers éventaillistes.

Les propriétés sont très-divisées dans cette commune ; le partage des héritages s'y opère aussi également que possible pour toutes les propriétés (A).

La population de la commune est de 1,519 habitants répartis dans le chef-lieu et dans trois hameaux, savoir :

Sainte-Geneviève	906
Le Petit Fercourt.....	449
La Fusée	93
La Croix	71

Cette population se décompose comme il suit :

Garçons	252
Hommes mariés.....	417
Veufs.....	32
Filles.....	343
Femmes mariées	418
Veuves.....	57

Le nombre des maisons est de 425, dont 223 couvertes en ardoises, 116 couvertes en tuiles et 86 seulement en chaume ; celles-ci se trouvent dans les hameaux.

Il y a 480 ménages dont voici la décomposition :

Ménages de 1 personne.....	34
— de 2 —	159
— de 3 —	130
— de 4 —	75
— de 5 —	35
— de 6 —	27
— de 7 —	20

La population s'est accrue de 505 personnes depuis 1846 ; c'est plus du tiers de la population totale. Il y a dans le nombre quatre Belges, un Espagnol et un Russe. Cet accroissement de population est dû à l'industrie du pays, qui assure aux habitants des salaires

plus élevés que l'exploitation agricole ou que d'autres industries plus pénibles.

Sur les 1,519 habitants, 957 hommes, femmes et enfants, sont occupés à la fabrication des éventails; d'autres sont employés à préparer des cornes à lanternes; il y a aussi quelques monteuses de brosses. L'agriculture n'occupe que 272 individus, dont 110 propriétaires; les autres sont des jardiniers, des bûcherons, des journaliers. Le reste de la population se compose de marchands, boulangers, bouchers, charcutiers, épiciers, tailleurs, merciers, limonadiers, maçons, menuisiers, couvreurs, voituriers, plus un petit nombre de rentiers, anciens fabricants d'éventails, ayant vendu leur fonds de commerce ou l'ayant cédé à leurs enfants en les mariant. Les éventailistes comprennent : les *fabricants* ou *maîtres éventailistes* et les *ouvriers*. Les fabricants sont au nombre de quinze, leur industrie est très-prospère. Chacun occupe à son domicile, appelé la *fabrique*, quelques ouvriers à la journée, pour préparer et distribuer le travail qui se fait par les ouvriers du dehors. Ces hommes à la journée débitent le bois, l'ivoire, l'os, la nacre, suivant les dimensions que devra avoir l'éventail. Ils en font des paquets qui sont livrés par douzaine aux ouvriers du dehors chargés de les façonner, de les polir, de les découper, de les graver, dorer, sculpter; d'y mettre des paillettes d'argent, d'or, d'acier, des émaux, des pierres plus ou moins fines. Sur ces matériaux bruts, un dessinateur trace le dessin que l'ouvrier du dehors aura à reproduire. Chacun de ces ouvriers est payé, en moyenne, 150 francs par mois, et ceux qui occupent ces places de confiance y trouvent un autre avantage; comme ce sont eux qui distribuent l'ouvrage aux ouvriers du dehors, ils ont soin de n'en pas laisser manquer leurs femmes, auxquelles ils réservent naturellement les articles les plus avantageux. Ces hommes travaillent à la *fabrique* depuis six heures du matin jusqu'à neuf heures du soir. Leur travail est interrompu de onze heures à une heure, ils vont déjeuner chez eux et il est regrettable que cet intervalle de deux heures soit trop souvent employé par eux dans les cafés : la partie de cartes, de dominos ou de billard s'engage, on joue la consommation, il en résulte un surcroît de dépense et, trop souvent, des querelles dans le ménage. Les ouvriers à la journée sont en petit nombre : on en compte une centaine dans toute la commune. Tous les autres travaillent à domicile et aux pièces; le chef d'industrie leur fournit les matériaux débités, prêts à être travaillés. Le mari, la femme, les enfants même participent au travail que le fabricant paye un prix convenu, en rapport avec la difficulté et le fini de l'exécution. Le salaire de la femme s'élève quelquefois

aussi haut que celui du mari; en moyenne il atteint aux deux tiers.

Ainsi le travail est complètement libre et aucun contrat ne lie l'ouvrier au fabricant.

Les rognures, débris et déchets appartiennent à l'ouvrier; mais leur valeur est insignifiante.

L'ouvrier façonne en partie ses outils; les plus intelligents se font parfois quelques machines au moyen desquelles ils accélèrent leur travail; mais il leur faut toujours acheter leurs limes. Quant aux petites scies, ils les fabriquent toutes eux-mêmes avec des bandes d'acier auxquelles ils font des dents.

Chaque ouvrier n'exécute qu'un détail de la fabrication : celui-ci lime, scie, contourne, façonne la monture de l'éventail; il la polit; il colle au sommet de chaque brin une petite branche de bois très-fine et très-flexible, nommée *bout*, qui sera enfilée dans l'étoffe ou le papier double formant la *feuille* de l'éventail. C'est le *façonneur*. Les bois *façonnés* reviennent à la fabrique. Là le dessinateur y trace le dessin à exécuter et le paquet est envoyé au découpeur, au graveur, au sculpteur, au pailleteur, au grilleur, à l'incruteur, etc., etc. On retrouvera le détail de ces opérations dans une note qui sera jointe à ce travail (B); revenons à notre description du village de Sainte-Geneviève.

Toutes les habitations ont leur potager qui approvisionne la famille de légumes et de fruits; mais ceux des ouvriers qui exécutent des travaux délicats ne quittent pas volontiers leurs outils pour le jardinage qui, en les fatiguant, leur enlèverait une partie de leur dextérité manuelle; car la main qui vient de se livrer à un travail pénible a besoin de quelque temps de repos pour retrouver la précision nécessaire à un travail minutieux. Ils trouvent donc plus avantageux de confier la culture du jardin potager à un jardinier payé à la journée. Les femmes font la cuisine, le ménage et même le blanchissage. Dans beaucoup de maisons il y a une buanderie; une citerne, où l'on recueille l'égout des toits, fournit l'eau nécessaire. Il n'y a pas de blanchisserie dans le pays. Un pressoir public, pour la fabrication du cidre, est établi dans la commune. Autrefois chaque ménage allait au four banal cuire son pain ou le cuisait chez soi. Cet usage s'est perdu : aujourd'hui tout le monde achète le pain chez le boulanger.

Il y a quarante ans, lorsque celui qui écrit cette notice est entré dans l'industrie des éventails, Sainte-Geneviève, comme les autres localités où l'on s'occupe de cette fabrication, avait un grand nombre d'ouvriers qui travaillaient au jardinage et à l'agriculture; mais à cette époque on ne faisait que des articles communs pour l'exportation. Les progrès qui se sont accomplis

depuis lors ont changé les habitudes de ces ouvriers et leur ont fait abandonner les gros ouvrages.

Dans les villages voisins de Sainte-Geneviève, où l'on fabrique encore des bois d'éventails ordinaires, les ouvriers font alterner l'agriculture avec le travail industriel : ils sont agriculteurs l'été, éventailistes l'hiver.

Ainsi chaque famille a son existence complètement à part (A). L'ouvrier vit chez lui avec les siens, sans contact obligé avec ses confrères, sans cette nécessité de se déranger qui est souvent une incitation à s'arrêter au cabaret. Chacun d'eux mène l'existence du bourgeois sédentaire et il en contracte les goûts.

Tous, à moins qu'ils ne soient trop chargés d'enfants, font des économies; encore ce nombre d'enfants n'est-il pour eux qu'un embarras momentané. Quand les enfants viennent à grandir, le père et la mère leur enseignent leur industrie ou les placent chez un parent pour y apprendre une autre branche de la fabrication; le gain de l'enfant ne tarde pas à s'ajouter à celui du père, et cela jusqu'au jour où l'enfant s'établit et devient chef de famille à son tour. Les premières économies du ménage sont ordinairement employées à l'achat d'un terrain sur lequel on élève une jolie maison en briques entre cour et jardin (§ 5). Ces maisons comprennent toutes au moins une grande salle servant de cuisine et de salle à manger; une pièce servant d'atelier, qu'on appelle la *boutique*; une ou plusieurs chambres à coucher et un salon pour les jours de fêtes et de cérémonies. Elles ont souvent un petit perron en pierres de taille; une allée, pavée en briques posées sur champ, y conduit de la rue entre des plates-bandes de fleurs et des carrés de gazon. Quelques bâtiments accessoires s'élèvent à côté, entre autres une cave où il y a toujours du cidre et quelquefois du vin.

D'autres habitations sont plus modestes; mais on trouve dans toutes le confortable et même un certain luxe.

On a essayé, à plusieurs reprises, d'organiser dans la commune des sociétés de secours mutuels, mais toujours inutilement. Chaque famille, en effet, ne compte que sur elle-même. Chacune tient à honneur de ne rien devoir à personne, et, si elle se trouve momentanément gênée, de ne pas le laisser apercevoir, espérant d'ailleurs qu'il lui sera possible, avec de l'ordre et du travail, de sortir seule de cette situation.

Il est certain que, tant qu'il n'y aura pas de chômage, les sociétés de secours mutuels seront inutiles dans une industrie aussi active. Le seul danger est qu'une guerre vienne tout à coup fermer les débouchés, ou que l'éventail dont, après tout, on pourrait se passer, ne redevienne un objet complètement hors de mode; mais ces deux

éventualités semblent peu probables et ne préoccupent guère les habitants de Sainte-Geneviève.

Une preuve de la prospérité de la commune dont nous nous occupons, c'est qu'on voit arriver au marché, qui s'y tient chaque dimanche matin depuis 1852, des jardiniers maraîchers et cultivateurs qui font 15 ou 16 kilomètres pour y apporter des légumes, des lapins, des poulets, dont ils ne trouveraient pas un prix aussi avantageux dans les localités voisines. On voit figurer à ce marché, outre les légumes et les fruits de la saison, du poisson fumé, du poisson frais, diverses sortes de viande : bœuf, mouton, porc salé, porc frais ; des chaussures de toute espèce, de la mercerie, des ustensiles de ménage, etc. Ce marché ne dure que quelques heures et finit avant la grand'messe.

Les vêtements des habitants de Sainte-Geneviève sont ceux de la petite bourgeoisie. L'ouvrier travaille en blouse, mais le dimanche il se coiffe du chapeau noir, revêt la redingote ou le paletot, voire même l'habit noir. Les jeunes filles, les jeunes femmes portent le chapeau parisien ; les enfants sont également tous bien tenus.

Il y a trois écoles pour les enfants à Sainte-Geneviève : deux au chef-lieu de la commune et une troisième au Petit-Fercourt. Tous les enfants suivent ces écoles ; il n'y a dans le pays que très-peu d'habitants illettrés, encore ceux-ci sont-ils des étrangers qui sont venus s'y établir. L'instituteur, M. Goulleux, à l'obligeance duquel nous devons des notes très-développées qui nous servent à rédiger cette monographie, est un homme aussi zélé que capable, qui fait beaucoup au delà de ce que la loi l'oblige à faire.

En somme, Sainte-Geneviève nous offre le type parfait d'une commune rurale aussi complètement industrielle que possible, avec le travail morcelé et en famille (A et B).

Étudions maintenant de plus près un de ces ménages d'ouvriers dont nous avons indiqué les traits généraux.

§ 2. — ÉTAT CIVIL DE LA FAMILLE.

La famille dont nous allons tracer la monographie se compose aujourd'hui de deux personnes seulement :

*Louis-Pierre B***, ouvrier éventailliste, chef de famille, né à Sainte-Geneviève, âgé de 65 ans.

*Sophie M***, sa femme, née au même lieu, âgée de 64 ans.

Leur mariage civil et religieux a eu lieu en 1819 dans la commune de Sainte-Geneviève. De ce mariage sont nés deux enfants :

l'un mort peu de temps après sa naissance; l'autre, Rosalie B**, âgée de 43 ans, mariée en 1842 à un ouvrier découpeur en éventails, Auguste V**, d'une famille de tabletiers de Sainte-Genève. Elle habite dans cette commune avec son mari une maison qui lui fut donnée en dot par ses parents (§ 5).

De ce mariage sont nés sept enfants, dont quatre vivants : Albert V**, âgé de 20 ans, sculpteur et graveur en éventails; Mélanie V**, âgée de 19 ans, doreuse en éventails; Rosalie V**, âgée de 11 ans, et Marie V**, âgée de 9 ans. Ces deux dernières vont à l'école et ne rendent encore aucun service à leur famille.

Louis-Pierre B** et sa femme ont perdu leurs parents; ils n'ont plus que des frères et sœurs qui tous sont assez bien établis (§ 12).

§ 3. — RELIGION ET HABITUDES MORALES.

La population de Sainte-Genève appartient tout entière au culte catholique; mais la religion exerce peu d'influence sur ses mœurs et ses habitudes. Sur 480 ménages une dizaine au plus observent les jours maigres. Beaucoup d'ouvriers travaillent le dimanche jusqu'à midi, et vont se promener après leur dîner au lieu de se rendre à l'office. Une fois seulement dans l'année l'église est trop petite; c'est le 23 octobre, jour où l'on célèbre, à 4 heures du matin, une messe en souvenir de la cessation d'une épidémie à la suite d'un pèlerinage fait en 1715 à Notre-Dame-de-Liesse. L'influence du clergé est presque nulle à Sainte-Genève.

Les époux B** assistent régulièrement aux offices de l'église, mais leur zèle religieux ne les distingue pas de leurs compatriotes.

Leurs mœurs, du reste, ont toujours été irréprochables et leurs habitudes n'ont jamais été moins laborieuses ni moins rangées qu'elles le sont aujourd'hui. Ils savent lire; mais, comme leur métier ne les y oblige pas, ils ne lisent jamais.

§ 4. — HYGIÈNE ET SERVICE DE SANTÉ.

L'ouvrier est un homme de taille ordinaire, aux yeux vifs et fiers; ses cheveux sont noirs encore, sa santé robuste, et rien dans ses allures ni dans son maintien ne ferait soupçonner son âge. La femme est grande et fortement constituée; ses cheveux commencent à grisonner, mais elle n'en est pas moins aussi bien conservée que son mari. Malgré ses 64 ans elle est vive, gaie, prompte à la repartie et possède un répertoire inépuisable de chansons qu'elle chante avec un joyeux entrain. Quoique son existence n'ait pas toujours

été prospère (§ 12), elle prétend n'avoir jamais eu d'autres chagrins que ceux occasionnés par les décès survenus dans la famille. La fille a hérité à la fois des traits, de la bonne humeur et de l'embonpoint de sa mère.

Il y a un médecin dans la commune; mais les époux, jouissant d'une santé robuste, ainsi que nous venons de le dire, ont rarement besoin de s'adresser à lui. Une nourriture saine, des repas réglés, l'exercice que réclame leur profession, l'absence de toute surexcitation physique et morale, la fermeté rigide de l'un, la gaieté de l'autre, tout cela réuni forme un excellent régime hygiénique, et ils en éprouvent les plus heureux effets.

§ 5. — RANG DE LA FAMILLE.

Louis-Pierre B** est ouvrier façonneur, c'est-à-dire qu'il façonne chez lui, à un prix convenu, des bois d'éventails pour le compte d'un maître éventailliste; il appartient donc à la catégorie des *ouvriers tâcherons dans le système des engagements volontaires permanents*. B** a hérité d'une maison, de la valeur de 5 à 600 francs, qu'il habita longtemps. Sa femme ne lui apporta en mariage que sa bonté de caractère et ses habitudes laborieuses. Par suite des économies qu'il sut réaliser, grâce à son énergie au travail et à son esprit d'ordre, bien secondé d'ailleurs par sa femme, il augmenta petit à petit son avoir, acheta un terrain et y fit bâtir une autre maison plus vaste et mieux distribuée que la première (§ 10). Sa fille s'étant mariée en 1842, il lui donna en dot l'habitation qu'il tenait d'héritage et alla occuper celle qu'il avait fait bâtir. Tout ce que les époux B** possèdent maintenant (§ 6), ils le doivent à eux seuls. Ils jouissent de l'estime et de la considération générale; la probité, le courage au travail, les bonnes mœurs enfin qui les ont toujours fait remarquer, leur ont acquis dans l'opinion publique une position supérieure à celle de beaucoup d'autres habitants placés plus haut dans l'échelle industrielle. L'ouvrier joint à son industrie les fonctions de bedeau de la paroisse et assiste en cette qualité à toutes les cérémonies religieuses.

II

Moyens d'existence de la famille.

§ 6. — PROPRIÉTÉS.

IMMEUBLES. 5,450^f 00

1^o Habitation. — Une maison avec cour et dépendances, 4,500^f.

2° *Immeubles ruraux.* — Un jardin potager, couvert d'arbres fruitiers, mesurant environ 25 ares, 950^f.

Comme nous l'avons dit (§ 5), tout ce que possède la famille provient de ses économies.

ARGENT..... 5,025^f 00

1° Somme placée à 4 1/2 p. 100, 5,000^f.

2° Somme gardée habituellement au logis pour les besoins du ménage et les cas imprévus, 25^f.

ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année..... 9^f 00

6 lapins à 1^f 50 pièce, 9^f.

MATÉRIEL SPÉCIAL des travaux et industries..... 146^f 00

1° *Outils et ustensiles pour l'industrie d'ouvrier éventailiste.* — 4 écouanettes, 20^f; — 2 grèles ou écouanes, 3^f; — 6 limes, 6^f; — 5 carrelets, 5^f; — 7 couteaux à ratisser, 7^f; — 2 demi-ronds, 6^f; — 1 compas, 1^f; — 1 couteau à couper les bouts, 2^f; — 1 cheville à polir, 10^f; — 1 pot à colle, 0^f 25; — 1 morceau de buffle à polir, avec la brosse, 1^f; — 1 pot à eau, 0^f 15; — 1 pierre à repasser, 3^f; — 1 touret à percer, 2^f; — 1 paquet de pennes, 0^f 15; — 1 bloc et sa malloche, 0^f 50; — 1 pot en grès pour tremper les éventails, 0^f 25; — 1 cabas pour porter les éventails, 1^f 50; — 1 vieux poêle en fonte, 5^f; — 1 établi avec planches pour supporter les outils, 5^f; — 2 vieilles chaises, 2^f; — 1 lampe, 6^f; — Total, 86^f 80.

2° *Outils et ustensiles pour l'exploitation du jardin potager.* — 2 bèches, 6^f; — 1 pelle, 3^f; — 2 cognées, 4^f; — 2 râteaux, 3^f; — 2 arrosoirs, 5^f; — 1 fourche en fer, 2^f; — 1 binette à deux dents, 1^f 50; — 1 serpe, 1^f; — 1 couteau de jardinier pour greffer les arbres, 1^f 75; — 1 brouette, 5^f; — Total, 32^f 25.

3° *Ustensiles pour le blanchissage du linge et des vêtements.* — 1 grand chaudron en cuivre, 10^f; — 2 baquets en bois, 4^f; — 1 seau en tôle, 1^f 25; — 1 trépied, 2^f 50; — 2 grands paniers pour mettre le linge, 2^f 20; — 2 fers à repasser, 2^f; — un grand tonneau pour recueillir l'eau de pluie, 5^f; — Total, 26^f 95.

VALEUR TOTALE des propriétés..... 10,630^f 00

§ 7. — SUBVENTIONS.

Outre un traitement fixe qui lui est alloué comme bedeau (§ 8), l'ouvrier reçoit encore, en la même qualité, à l'occasion des baptêmes, des enterrements et des mariages, de petites sommes qui s'élèvent en moyenne à 30^f par année. Il ne jouit d'aucune autre subvention; il portait autrefois de l'eau bénite chez les particuliers pendant la semaine de Pâques et recevait en échange des œufs ou un pourboire en argent; mais cet usage est aboli depuis plusieurs années.

§ 8. — TRAVAUX ET INDUSTRIES.

TRAVAUX DE L'OUVRIER.— Le travail principal de l'ouvrier consiste à façonner des bois d'éventails pour le compte d'un fabricant.

L'ouvrier les façonne et la femme les termine (B). Ce métier rapporte aux époux 750 à 800 francs par an (R. 3^e S^{on}); il y a même eu des années exceptionnelles où le produit s'est élevé à près de mille francs. L'ouvrier travaillant *aux pièces*, il est assez difficile, d'abord, de déterminer exactement le montant de son salaire journalier. Toutefois, après calcul fait, on peut l'estimer en moyenne à 1^f 75.

Comme bedeau de la paroisse, B** touche un traitement fixe de 150^f par an. A 4 heures du matin, l'été, et à 5 heures, l'hiver, il est à l'église et sonne l'*Angelus* avec la précision de la montre la mieux réglée; il assiste à toutes les cérémonies du culte sans que ce surcroît de besogne nuise à ses travaux d'ouvrier éventailliste. A peine a-t-il appelé la commune au travail qu'il s'y met lui-même. Il ne reste pas moins de 13 heures par jour à son établi.

TRAVAUX DE LA FEMME. — Le travail principal de la femme est d'achever le façonnage des bois d'éventails ébauchés par son mari. Elle s'en occupe 11 heures par jour et son salaire est évalué aux deux tiers de celui de l'ouvrier, soit 1^f 15 (R. 3^e S^{on}). Elle s'occupe en outre de tous les soins du ménage, de la préparation des aliments, de l'entretien du mobilier, des vêtements et du linge.

INDUSTRIES ENTREPRISES PAR LA FAMILLE. — Les industries entreprises par la famille sont, pour le mari, l'exploitation du jardin potager avec ses arbres fruitiers et l'exploitation d'un certain nombre de lapins; pour la femme, le blanchissage des vêtements et du linge (R. 4^e S^{on}). L'ouvrier se fait aider, cinq ou six jours chaque année, par un jardinier qu'il paye à raison de 2^f par jour. La récolte de légumes est suffisante pour les besoins du ménage: les pommes de terre seules sont achetées; celle des arbres fruitiers est convertie en cidre, dont la meilleure partie est vendue; le reste sert à la consommation de la famille. Le cidre est fait hors du ménage, au pressoir public, moyennant paiement d'un prix convenu (1). B** possède trois couples de lapins produisant en moyenne 36 jeunes chaque année. Les époux en mangent un par mois et vendent les autres (2). Il n'existe pas de blanchisserie à Sainte-Genève; les ménagères font elles-mêmes le blanchissage du linge et des vêtements et y trouvent une notable économie (3).

III

Mode d'existence de la famille.

§ 9. ALIMENTS ET REPAS.

L'alimentation de la famille est abondante et saine; les époux

font trois repas par jour : le déjeuner à 9 heures, le dîner à 2 heures et le souper après le travail, à 9 heures du soir.

Le déjeuner se compose de pain blanc avec du fromage ou des pommes de terre cuites sous la cendre, plus un verre de cidre, le tout de la valeur de..... 0^f 45

Pour dîner, trois jours par semaine au moins, la soupe à la viande ; soupe au lait ou aux légumes les autres jours ; viande ou lard avec des œufs, pain blanc et un verre de cidre, valeur..... 0^f 70

Le souper se fait avec la viande restant du dîner, du pain et un nouveau verre de cidre. On y ajoute quelquefois un supplément de fruits..... 0^f 50

Total par jour..... 1^f 65

La femme B** a soin, du reste, de modifier souvent l'ordinaire des repas (D. 1^{re} S^m) ; ainsi une fois par mois on tue un lapin ; un jour, c'est de la viande de bœuf ; un autre jour, du mouton ou du lard et des œufs ; et le jardin potager fournit en abondance différentes sortes de légumes. La ménagère pense que la bonne nourriture est une des conditions de la bonne organisation du travail.

§ 10. — HABITATION, MOBILIER ET VÊTEMENTS.

La maison habitée par les époux B** est située au centre même de Sainte-Geneviève et son pignon fait face à la place du marché, tout près de l'église. L'ouvrier la fit bâtir sur un terrain qu'il acheta du fruit de ses économies (§ 5), par des entrepreneurs dont les travaux furent payés, comme le sol, par des à-compte successifs. Cette construction, élevée en briques et en pierres, est couverte de tuiles. La façade est au midi. Une porte peinte en vert, et dont la partie supérieure forme grille, y donne accès ; elle s'ouvre entre le pignon et un mur qui ferme la cour du côté de la place. La cour est rectangulaire. En face de l'habitation s'élève un bâtiment en briques couvert de tuiles : c'est le hangar où sont remisés les ustensiles de jardinage et autres objets. Dans un coin de ce hangar, une lapinière, construite également en briques et mesurant 2^m,50 de longueur sur 0^m,65 de largeur et 0^m,65 de hauteur, est recouverte de planches se déplaçant à volonté. Sous le hangar se trouve une cave, ne contenant que quelques barils de cidre sur un chantier, et à laquelle on communique de la cour par un petit escalier de pierre.

Un grand tonneau, destiné à recevoir l'eau de pluie provenant du toit, est adossé au mur de la maison (§ 6).

Une partie de la cour est pavée en briques ; l'herbe a envahi le reste. Au fond est le jardin potager qui s'étend jusqu'à la maison ; il est couvert de pommiers et mesure environ 25 ares.

En entrant dans l'habitation, on pénètre d'abord dans une pièce qui sert ordinairement de cuisine et de salle à manger, et exceptionnellement de buanderie, car B** n'a pas de pièce spécialement affectée au blanchissage, non plus que de citerne. La cheminée est large et haute, comme dans presque toutes les maisons du pays. Dans un angle, un petit fourneau en fonte. La tablette sert d'étagère. Une douzaine d'assiettes en vieille faïence à fleurs y figurent aux deux côtés d'un huilier, escorté de quelques verres, d'une bouteille et de deux chandeliers en cuivre. Au-dessus, et de chaque côté de la cheminée, deux saladiers de même faïence que les assiettes, suspendus à l'aide d'une ficelle attachée au fond par derrière ; au milieu un petit pot en porcelaine. Ce vase est celui qui servait autrefois au bedeau à porter l'eau bénite chez les fidèles dans la semaine de Pâques. Ce n'est plus maintenant qu'un souvenir, une relique. Deux gravures collées sur carton et assez grossièrement exécutées complètent l'ornement de cette cheminée.

En face de la porte se trouve une armoire en bois de noyer destinée à contenir le linge ; elle a coûté 80^f il y a une douzaine d'années. A côté, dans sa boîte peinte en rouge, une de ces horloges appelées *comtoises*, d'une valeur de 60^f ; puis un pétrin en bois de chêne, souvenir du temps où chaque famille cuisait elle-même son pain à son four ou au four banal. Ce meuble ne sert plus qu'à renfermer le pain. Sous le pétrin est un grand chaudron pour faire la lessive (§ 6), et au-dessus sont accrochées deux casseroles et une écumoire en cuivre. Là aussi est une lithographie représentant Jésus sur la croix. Entre la cheminée et le mur, s'ouvre un placard où l'on renferme la vaisselle de chaque jour et celle qui ne sert qu'aux grandes fêtes. On y trouve 3 douzaines d'assiettes, 4 soupières, 2 saladiers, 5 plats, 1 panier avec ses 12 verres, 2 douzaines de cuillères, autant de fourchettes et 1 douzaine de couteaux. Dans la partie inférieure de ce placard, 3 pots à bouillon et des casseroles. La vaisselle est en porcelaine opaque. Derrière la porte est un billot de cuisine avec le couperet suspendu à côté, pour hacher la viande ; 1 seau en zinc est posé sur le billot. Contre le mur sont adossées 6 chaises en bois blanc. A droite de la porte, une table en chêne où la famille prend ses repas ; il y a toujours dessus une carafe et deux verres.

L'atelier s'ouvre à droite de la cuisine. C'est une chambre

crépie en plâtre, qui n'a pour tout ornement que les outils et ustensiles indiqués précédemment (§ 6).

De l'atelier, on pénètre dans la chambre à coucher des époux. Le lit, en bois de chêne, est garni d'un sommier élastique, d'un matelas de laine, d'un matelas de plume, avec 1 traversin, 2 oreillers, 2 bonnes couvertures et des draps de fil. Cette chambre est tendue de papier peint, chauffée par un poêle de faïence, ornée de 5 gravures représentant des sujets pieux, et meublée, en outre, d'une commode et de 3 chaises en bois blanc.

De l'autre côté de la cuisine est la chambre de réception ou de parade; c'est là que l'ouvrier reçoit ses amis dans les grands jours, là qu'il donne les repas de famille; c'est là aussi que couchent les amis auxquels il offre l'hospitalité. Elle est tendue de papier peint et renferme 6 chaises, 1 lit et 1 table de nuit en noyer. Le lit est garni de deux paillasses, d'un matelas de laine, d'un matelas de plume, de 2 couvertures, 1 traversin, 2 oreillers et 1 édredon. Sur la cheminée, en bois peint imitant le marbre, on trouve 1 pendule à sujet, 1 glace, 2 chandeliers argentés, 2 autres en bronze et 2 petits vases en porcelaine. Enfin, de chaque côté de la cheminée est pratiqué un placard où l'on serre les habits.

Le linge de la maison, toujours bien entretenu par la femme, se compose de 10 paires de draps en fil de bonne qualité, de 12 serviettes en fil et coton, de 2 nappes en toile, de 36 torchons, de 36 mouchoirs de poche et de rideaux de croisées servant seulement pendant l'été.

La valeur du mobilier, du linge et des vêtements de la famille peut être établie de la manière suivante :

MEUBLES : achetés neufs et successivement au
moyen des épargnes; entretenus avec soin..... 792^f 80

1^o *Lits*. — 1 lit pour les époux : 1 bois de lit en chêne, 25^f; — 1 sommier élastique, 40^f; — 1 matelas en laine, 60^f; — 1 matelas en plume, 30^f; — 1 traversin, 6^f; — 2 oreillers, 9^f; — 2 couvertures en laine, 35^f. — Total, 205^f.

1 lit pour les étrangers : 1 bois de lit en noyer, 40^f; — 2 paillasses, 12^f; — 1 matelas en laine, 60^f; — 1 matelas en plume, 40^f; — 1 traversin, 8^f; — 2 oreillers, 10^f; — 2 couvertures en laine, 40^f; — 1 édredon, 30^f. — Total, 240^f.

2^o *Meubles de la chambre à coucher des époux*. — 1 poêle en faïence, 12^f; — 5 gravures, 2^f 50; — 1 commode en bois blanc, 8^f; — 3 chaises, 4^f 50. — Total, 27^f.

3^o *Meubles de la chambre de réception*. — 1 table de nuit en noyer, 10^f; — 6 chaises couvertes en jonc, 12^f; — 1 pendule à sujet, 60^f; — 1 glace, 30^f; — 2 chandeliers argentés, 10^f; — 2 chandeliers en bronze, 6^f; — 2 petits vases en porcelaine, 4^f. — Total, 132^f.

4^o *Meubles de la cuisine*. — 1 petit fourneau en fonte, 10^f; — 1 armoire pour le linge, 80^f; — 1 horloge dite *Comtoise*, 60^f; — 1 ancien pétrin servant de buffet, 20^f; — 1 tableau de la mort du Christ, 2^f; — 1 table en chêne, 8^f; — 6 chaises en bois blanc, 6^f; — 2 chandeliers en cuivre, 2^f 50; — 2 gravures, 0^f 30. — Total, 188^f 80.

USTENSILES : tenus avec propreté et en bon ordre. 104^f 10

1° *Dépendant de la cheminée.* — 1 crémaillère, 3^f 25; — pelle et pincettes, 2^f 50; — chenets en fonte, 2^f 75; — plaque en fonte, 2^f; — garde-cendre, 1^f 50. — Total, 12^f.

2° *Employés pour la préparation et la consommation des aliments.* — 2 marmites en fonte, 6^f; — 3 pots à bouillon, 4^f; — 2 casseroles, 2^f 50; — 1 écumoire, 1^f; — 1 cuillère à pot, 0^f 75; — 12 assiettes et 2 saladiers en faïence bleue à fleurs, 6^f; — 3 douzaines d'assiettes et 2 saladiers en faïence commune, 8^f; — 4 verres, 1 bouteille et 1 huilier, 1^f 35; — 1 panier avec 12 verres, 2^f; — 1 carafe et 2 verres, 1^f; — 2 douzaines de cuillères en étain, 4^f; — 2 douzaines de fourchettes en fer, 3^f; — 1 douzaine de couteaux, 6^f; — 1 gros bloc pour hacher la viande, 3^f; — 1 coupe-ret, 2^f 50; — 1 seau en zinc, 2^f. — Total, 53^f 10.

3° *Employés pour la toilette.* — 1 rasoir, 2^f; — 1 brosse à habits, 1^f; — 2 brosses à souliers, 1^f; — 2 peignes, 1^f. — Total, 5^f.

4° *Dépendant de la cave.* — 1 chantier en bois, 5^f; — 6 petits tonneaux pour contenir le cidre, 18^f. — Total, 23^f.

5° *Employés pour usages divers.* — 2 parapluies, 7^f; — 2 paniers à anses, 3^f; — 1 couteau de poche, 1^f. — Total, 11^f.

LINGE DE MÉNAGE : bien entretenu et de bonne qualité 187^f

10 paires de draps de lit, 100^f; — 12 serviettes, 12^f; — 2 nappes, 10^f; — 36 torchons, 30^f; — 36 mouchoirs de poche, 30^f; — rideaux pour les fenêtres, 5^f. — Total, 187^f.

VÊTEMENTS : entretenus et renouvelés en temps opportun..... 768^f

VÊTEMENTS DE L'OUVRIER (320^f 50) : de bonne qualité, mais sans élégance.

1° *Vêtements du dimanche.* — 20 chemises en toile, 80^f; — 1 redingote en drap bleu, 35^f; — 1 paletot en drap marron, 30^f; — 1 paletot d'été en drap fantaisie, 12^f; — 1 pantalon de drap noir, 15^f; — 1 pantalon de drap marron, 12^f; — 1 pantalon d'été fantaisie, 10^f; — 1 gilet de soie noire, 10^f; — 1 gilet de drap noir, 8^f; — 1 gilet fantaisie, 5^f; — 1 blouse en reps gris, 6^f; — 1 cravate en soie noire, 3^f; — 1 cravate en mérinos, 2^f; — 1 paire de souliers, 12^f; — 2 paires de bas en laine, 5^f; — 2 paires de bas de coton, 4^f; — 1 paire de bretelles, 1^f; — 1 chapeau de soie noire, 8^f; — 1 casquette en drap noir, 4^f. — Total, 262^f.

2° *Vêtements de travail.* — 1 gros pantalon de drap bleu, 8^f; — 1 pantalon de coutil bleu, 5^f; — 1 pantalon de drap gris, 8^f; — 1 gilet de drap avec manches en percale, 4^f; — 2 gilets d'été avec manches, 6^f; — 2 tabliers en toile bleue, 5^f; — 3 cravates madras, 1^f 50; — 2 blouses en coutil bleu, 10^f; — 1 casquette, 2^f; — 1 paire de chaussons, 1^f; — 1 paire de galoches, 3^f; — 2 paires de bas de laine, 3^f; — 2 paires de bas de coton, 2^f. — Total, 58^f 50.

VÊTEMENTS DE LA FEMME (447^f 50) : ceux portés par la classe ouvrière aisée.

1° *Vêtements du dimanche.* — 20 chemises en toile, 70^f; — 1 robe en laine brochée, 25^f; — 1 robe en mérinos, 20^f; — 1 robe en reps gris, 15^f; — 1 robe en flanelle à pois, 18^f; — 1 robe en indienne, 16^f; — 1 tablier en soie noire, 6^f; — 1 jupon en mérinos ouaté, 7^f; — 1 tablier en mérinos noir, 4^f; — 1 jupon de molleton marron, 10^f; — 1 jupon de flanelle verte, 6^f; — 1 jupon en indienne, 3^f; — 1 jupon en reps gris, 4^f; — 1 jupon en calicot blanc, 6^f; — 2 cols brodés, 3^f; — 4 cols unis, 3^f; — 1 bonnet à rubans blancs, 12^f; — 1 bonnet à rubans bleus, 6^f; — 4 bonnets unis, 8^f; — 1 foulard en soie, 6^f; — 1 châle en mérinos noir, 8^f; — 1 châle en mousseline fantaisie, 10^f; — 1 châle en laine à fleurs, 10^f; — 1 caraco en mérinos ouaté, 15^f; — 1 caraco en orléans, 6^f; — 3 paires de bas noirs en laine, 6^f; — 3 paires de bas blancs en coton, 6^f; — 1 paire de souliers en drap, 6^f; — 1 paire de souliers en cuir, 8^f; — Sabots, chaussons, etc., 6^f. — Total, 329^f.

2° *Vêtements de travail.* — 6 marmottes, 6^f; — 6 fichus, 9^f; — 2 camisoles en cotonnade, 8^f; — 2 caracos en indienne, 6^f; — 1 caraco en reps, 4^f; — 4 jupons rayés noir et bleu, 12^f; — 2 jupons en tartanelle, 14^f; — 2 jupons en indienne, 8^f; — 2 tabliers en toile bleue, 4^f; — 2 tabliers en cotonnade bleue, 4^f; — 2 paires de bas de laine, 4^f; — 2 paires de bas de coton, 3^f; — Sabots, 1^f 50; — chaussons feutrés, 2^f; — chaussons en tresse, 2^f. — Total, 87^f 50.

3° *Bijoux.* — 1 bague en or (bague de mariage), 12^f; — 1 autre bague en or plus mince, 7^f; — 1 paire de boucles d'oreilles à pendants, en or, 12^f. — Total, 31^f.

VALEUR TOTALE du mobilier et des vêtements..... 1,851^f 90

§ 11. — RÉCRÉATIONS.

Les récréations à Sainte-Geneviève sont la promenade, le bal et la fréquentation des cafés. La promenade se fait tout l'été dans les bois du château de Noailles appartenant à M. le duc de Mouchy. On s'y rend en famille le dimanche, on se répand sous les ombrages, et l'on dîne sur le gazon. Deux salles de bal, récemment inaugurées, s'ouvrent tous les dimanches soir à 8 heures. Le bal dure jusqu'à minuit. Les jeunes filles sont surveillées par leurs mères qui les amènent et les emmènent. On danse avec entrain, mais avec l'ordre et la décence d'un bal bourgeois. L'une des salles est éclairée au gaz; l'autre est entourée d'une galerie formant tribune. On la transforme quelquefois en salle de spectacle, lorsqu'il vient des acteurs; mais ces représentations dramatiques sont peu suivies et il y en a rarement. Les cafés, au contraire, sont très-fréquentés, surtout par les chefs d'industrie et les ouvriers employés chez eux, auxquels on laisse trop de temps pour le dîner. Les ouvriers qui travaillent en famille ne vont guère au café que le dimanche. On y joue aux cartes, aux dominos, au billard. Le café et le vin sont la principale consommation. Tout s'y passe décemment, du reste, on n'y fait pas de tapage; il y a rarement des hommes ivres, et la police n'a jamais à intervenir. Il n'en faut pas moins reconnaître que le nombre de ceux qui fréquentent ces établissements va croissant de jour en jour, comme le nombre de ceux qui chôment le lundi.

La fête du pays a lieu à la Trinité. On s'y prépare d'avance. Pendant quatre ou cinq jours tout le monde est en mouvement pour embellir la maison, le jardin, et rendre le tout digne des hôtes qui vont accourir. La table est mise dans toutes les maisons, et il en est peu qui ne se permettent ce jour-là le luxe de quelque volaille. Après le repas, on va danser sous une tente; le bal dure toute la nuit du dimanche, toute la journée du lundi et une partie de la nuit suivante. Le mardi, on célèbre la fête de saint Hildebert, patron des tabletiers. Une messe solennelle est chantée à dix

heures. Deux énormes gâteaux sont présentés à la bénédiction : le premier est distribué immédiatement comme pain bénit, le second est emporté pour être mangé sous la tente et arrosé de vin, fourni par les maîtres éventaillistes ainsi que les gâteaux.

Les fêtes à l'occasion des noces duraient autrefois une quinzaine de jours, pendant lesquels la table était constamment mise. Ces fêtes se sont considérablement abrégées; il est rare cependant qu'elles durent moins de quatre à cinq jours.

On fait aussi une fête dans les familles lorsque l'on tue un porc. On appelle cela la *boudinée*; les parents y sont invités le premier jour, et les amis le lendemain.

Sainte-Geneviève a aussi sa société musicale, non de chanteurs, mais d'instrumentistes. Cette société a remporté nombre de prix dans les concours d'orphéons. Elle joue bénévolement tous les dimanches dans une des salles de danse.

Louis-Pierre B** profite peu de ces récréations : il va se promener en famille le dimanche, pendant l'été, dans les bois, et le soir il fait quelquefois une partie de cartes avec un ami. On joue la consommation en cidre, mais ce cidre se boit à domicile. B** va très-rarement au cabaret et ne dépense guère de ce chef plus d'une dizaine de francs par an. Jamais il ne *fait le lundi*.

Quant à sa femme, elle a beaucoup dansé jadis; maintenant elle va voir danser les autres. Il ne se passe pas de dimanche qu'elle ne s'installe pour la soirée dans l'une, ou même tour à tour, dans les deux salles de bal, pour voir danser ses petits-enfants.

IV

Histoire de la famille.

§ 12. — PHASES PRINCIPALES DE L'EXISTENCE.

Les époux B** sont loin d'avoir toujours joui de l'existence agréable qu'ils mènent aujourd'hui : ils n'en ont pas hérité, ils se la sont faite. Les parents de l'ouvrier exerçaient la profession de manouvriers à Sainte-Geneviève. A leur mort, Louis avait 18 ans et se trouvait l'aîné de six orphelins. La nécessité de nourrir et de protéger cette nombreuse famille trempa plus fortement son caractère. Il se donna tout entier à ceux que la mort lui léguait. Il avait, comme tous les habitants du pays, appris à faire de la tabletterie. Il fit entrer ses frères et sœurs en apprentissage, et ne cessa de veiller sur eux avec une sollicitude toute paternelle que le jour où il les vit bien établis. Aussi lui ont-ils tous voué une tendre reconnaissance. Ils ont suivi son exemple, du reste, pour le travail et

l'économie, et ils sont tous dans une position assez avantageuse. Ils ont hérité, comme leur frère, chacun d'un sixième de la valeur des immeubles laissés par les parents. Louis-Pierre B** obtint pour sa part une maison (§ 5), d'une valeur de 5 à 600^f.

Sophie M** a eu une enfance plus pénible encore que celle de son mari. Elle avait également six frères et sœurs, mais sa famille était beaucoup plus pauvre. Aussi fut-elle obligée de se placer comme domestique dans une maison, de fort bonne heure; elle ne sortit de la domesticité que pour se marier. Elle a été aussi la protectrice de ses jeunes sœurs qui aujourd'hui sont assez bien placées, et toutes ensemble se sont concertées pour adoucir les dernières années de leur vieille mère, morte, il y a neuf ans, à l'âge de 82 ans. Le désir d'économiser et de se créer des ressources pour l'avenir n'a pas, comme on le voit, endurci le cœur des époux B**. Leur tendance à obliger autrui est allée même quelquefois jusqu'à l'imprévoyance. Ainsi ils ont perdu complètement une somme de 300^f qu'ils avaient prêtée sans billet. Ils se préoccupent en ce moment de faire exonérer du service militaire leur petit-fils, car leur gendre, chargé d'une nombreuse famille, pourrait difficilement s'imposer un aussi grand sacrifice.

§ 13. — MOEURS ET INSTITUTIONS ASSURANT LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL DE LA FAMILLE.

L'ouvrier éventailiste qui fait le sujet de cette notice n'appartient ni à la plus élevée, ni à la plus basse des catégories de sa profession. Son industrie est de celles qui demandent le moins d'art, puisqu'il ne s'agit pour lui que de donner la première façon aux bois, qui seront ensuite découpés, sculptés, gravés, incrustés, dorés ailleurs; d'un autre côté, il est parvenu à un degré d'aisance assez élevé, sans cependant atteindre au confortable et au luxe de quelques-uns de ses confrères, puisqu'il n'a pas de buanderie, pas de citerne, pas de vin, pas de machine pour abréger son travail. Sa vie, dans son ensemble, présente donc un tableau assez exact de la situation moyenne des ouvriers de la commune.

Les époux B** ont trouvé en eux-mêmes, dans leur travail, dans leur sobriété et leur économie, le moyen de sortir des difficultés de leur position, de se créer une existence honorable et de se préparer une vieillesse exempte de soucis. Ils sont sans inquiétude sur l'avenir, persuadés qu'il leur sera donné de gagner leur vie jusqu'au dernier jour et que si la maladie les retient au lit, leurs économies suffiront pour fournir à leurs besoins. S'il en était autrement, l'amour qu'ils ont inspiré à leurs enfants y suppléerait.

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

SOURCES DES RECETTES.		ÉVALUAT approxima des sources de rece
SECTION I ^{re} .		VALEU des proprié
Propriétés possédées par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
HABITATION :		
Maison avec cour et dépendances.....		4,500
IMMEUBLES RURAUX :		
Un jardin potager, mesurant 25 ares, couvert d'arbres fruitiers.....		950
ART. 2. — VALEURS MOBILIÈRES.		
ARGENT :		
Somme placée à 4 1/2 p. 100		5,000
Somme gardée habituellement au logis comme fonds de roulement.....		25
ANIMAUX DOMESTIQUES entretenus toute l'année		
3 couples de lapins à 3 ^f le couple.....		9
MATÉRIEL spécial des travaux et industries :		
Pour l'industrie d'ouvrier éventailliste.....		86
Pour l'exploitation du jardin potager.....		32
Pour le blanchissage du linge et des vêtements.....		26
ART. 3. — DROITS AUX ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
(La famille ne participe à aucun droit de ce genre)		
VALEUR TOTALE des propriétés.....		10,630
SECTION II.		ÉVALUAT du capi des subventi
Subventions reçues par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
(La famille ne reçoit aucune propriété en usufruit).....		
ART. 2. — DROITS D'USAGE SUR LES PROPRIÉTÉS VOISINES.		
(La famille ne jouit d'aucun droit de ce genre).....		
ART. 3. — ALLOCATIONS D'OBJETS ET DE SERVICES.		
ALLOCATIONS DIVERSES à l'occasion des baptêmes, mariages et enterrements, représentant un capital de.....		600
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des subventions.....		600

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE.

RECETTES.	MONTANT DES RECETTES	
	VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION I ^{re} .		
Revenus des propriétés.		
ART. 1 ^{er} . — REVENUS DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES.		
Intérêt (5 pour 100) de la valeur de la maison	225 ^f 00	"
— (2 2/3 pour 100) de la valeur de ce jardin	25 33	"
ART. 2. — REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES.		
Intérêt (4 1/2 pour 100) de cette somme	"	225 ^f 00
Cette somme ne produit pas d'intérêt)	"	"
Intérêt (5 pour 100) de la valeur des lapins	0 45	"
Intérêt (5 pour 100) de la valeur de ce matériel	"	4 34
— — — — —	1 61	"
— — — — —	1 35	"
ART. 3. — ALLOCATIONS DE SOCIÉTÉS D'ASSURANCES MUTUELLES.		
La famille ne reçoit aucune allocation de ce genre)	"	"
TOTAUX des revenus des propriétés	253 74	229 34
SECTION II.		
Produits des subventions.		
ART. 1 ^{er} . — REVENUS DES PROPRIÉTÉS REÇUES EN USUFRUIT.		
La famille ne reçoit aucun revenu de ce genre)	"	"
ART. 2. — PRODUITS DES DROITS D'USAGE.		
La famille ne reçoit aucun produit de ce genre)	"	"
ART. 3. — OBJETS ET SERVICES ALLOUÉS.		
VALEUR des allocations annuelles reçues pour les baptêmes, les mariages et les enter- rements	"	30 00
TOTAUX des produits des subventions	"	30 00

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

SOURCES DES RECETTES (SUITE).		ÉVALUATION approximative des sources de recettes
SECTION III.		ÉVALUATION du capital des salaires
Travaux exécutés par la famille.		
ART. 1 ^{er} . — TRAVAIL DU CHEF DE FAMILLE.		
TRAVAIL PRINCIPAL :		
Travaux de fabrication comme façonneur de bois d'éventails, au compte d'un maître éventailliste.....	276	
TRAVAUX SECONDAIRES :		
Travaux de jardinage.....	10	
Soins donnés aux lapins.....	4	
Temps employé comme bedeau (les jours fériés comptés).....	75	
TOTAL des journées de l'ouvrier.....	365	
ART. 2. — TRAVAIL DE LA FEMME.		
TRAVAIL PRINCIPAL :		
Travaux de terminaison aux bois d'éventails, au compte d'un maître éventailliste.....	238	
TRAVAUX SECONDAIRES :		
Blanchissage du linge et des vêtements.....	16	
Entretien et réparations des vêtements et du linge.....	40	
Entretien du mobilier.....	5	
Soins divers du ménage, préparation des aliments, etc. (y compris les jours fériés).....	66	
TOTAL des journées de la femme.....	365	
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des salaires (15 fois l'épargne annuelle).....		3,916 ^f
SECTION IV.		ÉVALUATION du capital des bénéfices d'industrie
Industries entreprises par la famille.		
(A son propre compte.)		
Exploitation du jardin potager.....		712 ^f
— des lapins.....		288
Blanchissage des vêtements et du linge.....		206
VALEUR TOTALE à attribuer au capital des bénéfices d'industrie.....		1,207
TOTAL DES CAPITAUX évalués dans les 4 sections du budget des recettes (pour servir à l'estimation des ressources de la famille)		16,353 ^f 6

BUDGET DES RECETTES DE L'ANNÉE (SUITE).

RECETTES (SUITE).				MONTANT DES RECETTES	
				VALEUR des objets reçus en nature.	RECETTES en argent.
SECTION III.					
Salaires.					
ART. 1 ^{er} . — SALAIRES DU CHEF DE FAMILLE.					
DES SALAIRES JOURNALIERS.			SALAIRES TOTAUX		
ef e ille.	Femme.		reçus en nature.	reçus en argent.	
75	»	Salaire total payé pour ces travaux.....	»	483 ^f 00	
50	»	Salaire évalué à	15 ^f 00	»	
00	»	— — à	4 00	»	
00	»	Salaire total payé pour ces fonctions.....	»	150 00	
		TOTAUX des salaires de l'ouvrier.....	19 00	633 00	19 ^f 00 633 ^f 00
ART. 2. — SALAIRES DE LA FEMME.					
1 ^f 15		Salaire total payé pour ces travaux.....	»	273 70	
0 75		Salaire évalué à	12 00	»	
0 75		— — à	30 00	»	
0 75		— — à	3 75	»	
»		(Aucun salaire n'est attribué à ces travaux)..	»	»	
		TOTAUX des salaires de la femme.....	45 75	273 70	45 75 273 70
		TOTAUX des salaires de la famille			64 75 906 70
SECTION IV.					
Bénéfices des industries.					
Bénéfice résultant de cette industrie..... (1)				63 76	7 50
— — — — — (2)				5 85	23 00
— — — — — (3)				20 65	»
TOTAUX des bénéfices résultant des industries.....				90 26	30 50
NOTA. Outre les recettes portées ci-dessus en compte, les industries donnent lieu à une recette de 11 ^f 30 (4) qui est appliquée de nouveau à ces mêmes industries. Cette recette et les dépenses qui la balancent (D. 3 ^e Son) ont été omises dans la et l'autre budget.					
TOTAUX DES RECETTES de l'année (balançant les dépenses).....				408 75	1,196 54
TOTAL GÉNÉRAL des recettes de l'année.....					1,605 ^f 29

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.		MONTANT DES DÉPENSES	
		VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSE en argent.
SECTION I ^{re} .			
Dépenses concernant la nourriture.			
ART. 1 ^{er} . — ALIMENTS CONSOMMÉS DANS LE MÉNAGE (par l'ouvrier et sa femme pendant les 365 jours).			
CÉRÉALES :			
Pain de première qualité acheté chez le boulanger.....	547k50	0f40	219f
Farine de froment, pour la cuisine, achetée chez le boulanger....	12 00	0 30	3
Poids total et prix moyen.....	559 50	0 400	
CORPS GRAS :			
Beurre.....	16 00	2f00	32
Lard mangé avec la salade, les légumes ou des œufs.....	40 00	1 20	48
Poids total et prix moyen.....	56 00	1 428	
LAITAGE ET OEUFS :			
Lait pour soupes maigres.....	50 00	0 10	5
Fromage du pays.....	30 00	0 50	15
Œufs de poule mangés en omelettes ou avec du lard (26 douzes).	26 00	0 72	48
Poids total et prix moyen.....	106 00	0 365	
VIANDES ET POISSONS :			
Viande de bœuf achetée au boucher.....	47 00	1 40	65
— de mouton —.....	43 00	1 00	43
— de lapin, un lapin par mois..... (2)	24 00	0 625	15f00
(La famille ne mange pas de poisson).....	"	"	"
Poids total et prix moyen.....	114 00	1 085	
LÉGUMES ET FRUITS :			
Tubercules. — Pommes de terre achetées.....	300 00	0 08	24
Légumes secs. — Haricots provenant de la récolte..... (1)	30 00	0 40	12 00
— Pois —.....	20 00	0 45	9 00
Légumes verts. — Choux —.....	150 00	0 10	15 00
— Navets —.....	50 00	0 15	7 50
— Poireaux —.....	20 00	0 15	3 00
— Pois —.....	10 00	0 25	2 50
— Haricots —.....	10 00	0 20	2 00
— Céleris —.....	40 00	0 15	6 00
Légumes-racines. — Carottes. —.....	30 00	0 15	4 50
Légumes-épices. — Oignons. —.....	20 00	0 20	4 00
— Aulx —.....	5 00	0 20	1 00
Salades diverses —.....	20 00	0 15	3 00
Fruits. — Pommes —.....	30 00	0 05	1 50
Poids total et prix moyen.....	735 00	0 096	
CONDIMENTS ET STIMULANTS :			
Sel.....	8 00	0 25	2 00
Poivre.....	0 30	0 03	0 90
Vinaigre.....	6 00	0 90	5 40
Sucre.....	3 00	1 50	4 50
Poids total et prix moyen.....	17 30	0 739	
BOISSONS FERMENTÉES :			
300 litres de cidre provenant de la récolte des pommes..... (1)	300 00	0 10	29 00
ART. 2. — ALIMENTS PRÉPARÉS ET CONSOMMÉS HORS DU MÉNAGE.			
(Aucun aliment n'est préparé ni consommé hors du ménage).....	"	"	"
TOTAUX des dépenses concernant la nourriture.....	"	"	487 92

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).

MONTANT DES DÉPENSES

VALEUR
des objets
consommés
en nature.DÉPENSES
en
argent.

SECTION II.

Dépenses concernant l'habitation.

GEMENT :

Loyer représenté par l'intérêt de la valeur de la maison habitée par la famille
(R. 1^{re} Son).....225^f00

"

10 00

OBILIER :

Entretien des meubles, 5 journées de la femme à 0^f75 (R. 3^e Son).....

3 75

"

Entretien du linge de ménage, 5 journées de la femme à 0^f75..... (6)

3 75

"

CHAUFFAGE :

Bois de chauffage, 8 stères à 6^f25.....

"

50 00

ÉCLAIRAGE :

Huile pour l'éclairage, 20 litres à 1^f25.....

"

25 00

TOTAUX des dépenses concernant l'habitation.....

232 50

85 00

SECTION III.

Dépenses concernant les vêtements.

VÊTEMENTS :

Vêtements du chef de famille..... (5)

45 00

102 49

Vêtements de la femme..... (5)

11 25

160 30

BLANCHISSAGE DU LINGE ET DES VÊTEMENTS :

Prix qui serait payé pour le blanchissage des mêmes objets..... (3)

35 00

25 00

TOTAUX des dépenses concernant les vêtements

61 25

287 79

SECTION IV.

Dépenses concernant les besoins moraux, les récréations
et le service de santé.

CULTE :

La famille ne fait aucune dépense de ce chef, par suite des fonctions de bedeau rem-
plies par l'ouvrier..... (§ 5)

"

"

SECOURS ET AUMÔNES :

Environ 3^f par an, en monnaie.....

"

5 00

RÉCRÉATIONS ET SOLENNITÉS :

Dépense de cabaret..... (§ 14)

"

10 00

SERVICE DE SANTÉ :

Il n'y a pas eu, depuis longtemps, de malades dans la famille

"

"

TOTAUX des dépenses concernant les besoins moraux, les récréations
et le service de santé.....

"

15 00

BUDGET DES DÉPENSES DE L'ANNÉE (SUITE).

DÉSIGNATION DES DÉPENSES (SUITE).	MONTANT DES DÉPENSES	
	VALEUR des objets consommés en nature.	DÉPENSES en argen
SECTION V.		
Dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.		
DÉPENSES CONCERNANT LES INDUSTRIES :		
Nota. — Les dépenses concernant les industries entreprises au compte de la famille montent à.....		139f 54
Elles sont remboursées par les recettes provenant de ces mêmes industries, savoir :		
Argent et objets employés pour les consommations du ménage ou faisant partie de ses épargnes et portés à ce titre dans le présent budget. 128f 24	} 139 54	" "
Argent et objets appliqués de nouveau aux industries (R. 4 ^e Son), comme emploi momentané du fonds de roulement (4) et qui ne peuvent conséquemment figurer parmi les dépenses du ménage.. 41 30		
INTÉRÊTS DES DETTES :		
La famille n'a pas de dettes.	"	"
IMPÔTS :		
Contribution foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres.....	"	39f 33
ASSURANCE CONCOURANT A GARANTIR LE BIEN-ÊTRE PHYSIQUE ET MORAL :		
Prime pour l'assurance de la maison d'habitation contre l'incendie.....	"	16 85
— — du mobilier —	"	3 58
TOTAUX des dépenses concernant les industries, les dettes, les impôts et les assurances.....	"	59 76
ÉPARGNE DE L'ANNÉE :		
Les épargnes ont servi un certain temps à payer les dettes contractées par l'achat d'un terrain et la construction de la maison d'habitation (§ 10); actuellement la seule préoccupation des époux est d'augmenter leur capital placé (R. 1 ^{re} Son).....	"	261 07
TOTAUX DES DÉPENSES et de l'épargne de l'année (balançant les recettes)...	408 75	1,196 54
TOTAL GÉNÉRAL des dépenses et de l'épargne de l'année.....		1,605 29

COMPTES ANNEXÉS AUX BUDGETS.

I. COMPTES DES BÉNÉFICES

Résultant des industries entreprises par la famille (à son propre compte).

(1) EXPLOITATION du jardin potager et des arbres fruitiers (la valeur des semences a été distraite de part et d'autre).

RECETTES.

Choux.....	150 kilog. à	0 ^f 10.....	15 ^f 00	"
Navets.....	50 —	0 15.....	7 50	"
Carottes.....	30 —	0 15.....	4 50	"
Haricots verts...	10 —	0 20.....	2 00	"
Haricots secs...	30 —	0 40.....	12 00	"
Pois verts.....	10 —	0 25.....	2 50	"
Pois secs.....	20 —	0 45.....	9 00	"
Céleris.....	40 —	0 15.....	6 00	"
Poireaux.....	20 —	0 15.....	3 00	"
Oignons.....	20 —	0 20.....	4 00	"
Ail.....	5 —	0 20.....	1 00	"
Salades.....	20 —	0 15.....	3 00	"
Diverses espèces de légumes et d'herbes pour la nourriture des lapins (2), 400 kilos à 0 ^f 02.....			8 00	"
Fruits : Pommes consommées par la famille, 30 kilos à 0 ^f 05.....			1 50	"
Pommes converties en cidre, 333 kilos, donnant 200 litres de cidre marchand, vendu à 0 ^f 20 le litre, et 300 litres de cidre fait avec le marc des pommes, pour la consommation du ménage, à 0 ^f 10 le litre.....			30 00	40 ^f 00
Totaux.....			109 00	40 00

DÉPENSES.

Fumier répandu : fumier provenant des lapins (2).....	3 30	"
— fumier acheté.....	"	5 00
Main-d'œuvre : 10 journées de l'ouvrier à 1 ^f 50.....	15 00	"
— 5 journées d'un jardinier à 2 ^f 00.....	"	10 00
Payé au pressoir public pour la fabrication du cidre.....	"	17 50
Intérêt 2 2/3 pour 100 de la valeur du jardin, y compris celle des arbres fruitiers (950 ^f 00) (R. 1 ^{re} Son).....	25 33	"
Intérêt 5 pour 100 de la valeur des outils et ustensiles employés pour cette exploitation (32 ^f 25) (R. 1 ^{re} Son).....	1 61	"
BÉNÉFICE résultant de cette industrie.....	63 76	7 50
Totaux comme ci-dessus.....	109 00	40 00

(2) EXPLOITATION des lapins.

RECETTES.

Les 6 lapins formant trois couples produisent annuellement environ 36 jeunes; la famille en consomme 1 par mois, les 24 autres sont vendus. Valeur moyenne, 1 ^f 25 la pièce.....	15 00	30 00
Vente des peaux des 12 lapins consommés, à 0 ^f 25 la pièce.....	"	3 00
Fumier produit.....	3 30	"
Totaux.....	18 30	33 00

DÉPENSES.

Nourriture des lapins : Herbes et légumes provenant du jardin (1) 400 kil. à 0 ^f 02.....	8 00	"
— Son acheté, 50 kilos à 0 ^f 20.....	"	10 00
Litière : Détritus du jardin, sans valeur (pour mémoire).....	"	"
Main-d'œuvre de l'ouvrier : Soins divers donnés aux lapins, 4 journées à 1 ^f 00.....	4 00	"
Intérêt 5 pour 100 de la valeur des 6 lapins (9 ^f 00) (R. 1 ^{re} Son).....	0 45	"
BÉNÉFICE résultant de cette exploitation.....	5 85	23 00
Totaux comme ci-dessus.....	18 30	33 00

(3) BLANCHISSAGE du linge et des vêtements.

RECETTES.

Prix qui serait payé pour le blanchissage des mêmes objets.....

DÉPENSES.

Combustible : Bois et charbon.....

— Savon, 14^f 00; bleu, 1^f 00.....

Cendres du foyer.....

Main-d'œuvre : 16 journées de la femme à 0^f 75.....Intérêt 5 pour 100 de la valeur du matériel employé (26^f 95) (R. Ire Son).....

BÉNÉFICE résultant de cette industrie.....

TOTAUX comme ci-dessus.....

(4) RÉSUMÉ des comptes des bénéfices résultant des industries (1 à 3).

RECETTES TOTALES.

Produits employés pour la nourriture de la famille.....

Produits employés pour les vêtements et le linge.....

Recettes en argent appliquées aux dépenses de la famille ou converties en

épargne.....

Produits en nature à appliquer de nouveau pour les industries elles-mêmes....

Totaux.....

DÉPENSES TOTALES.

Intérêts des propriétés possédées par la famille et employées par elle aux industries.....

Salaires afférents aux travaux exécutés par la famille pour les industries.....

Produits divers employés aux industries.....

Produits des industries employés en nature.....

Totaux des dépenses (139^f 54).....BÉNÉFICES totaux résultant des industries (120^f 76).....

Totaux comme ci-dessus.....

II. COMPTES RELATIFS AUX SUBVENTIONS.

Les détails de ces comptes, très-simples d'ailleurs, sont indiqués dans le budget même).....

VALEUR	
en nature.	en argent.
35 ^f 00	25 ^f 00
"	10 00
"	15 00
1 00	"
12 00	"
1 35	"
20 65	"
35 00	25 00
116 00	"
35 00	25 00
"	73 00
11 30	"
162 30	98 00
28 74	"
31 00	27 50
1 00	40 00
11 30	"
72 04	67 50
90 26	30 50
162 30	93 00
"	"

III. COMPTES DIVERS.

(5) COMPTE de la dépense annuelle pour étoffes et vêtements achetés.

ART. 1^{er}. — *Vêtements de l'ouvrier.*

Vêtements du dimanche :

	PRIX d'achat des objets.	DURÉE.	VALEURS	
			en nature.	en argent.
20 chemises en toile.....	80 f 00	10 ans.	"	8 f 00
1 redingote en drap bleu.....	35 00	5	"	7 00
1 paletot en drap marron.....	30 00	5	"	6 00
1 paletot d'été en drap fantaisie.....	12 00	5	"	2 40
1 pantalon en drap noir.....	15 00	3	"	5 00
1 pantalon en drap marron.....	12 00	3	"	4 00
1 pantalon d'été en drap fantaisie.....	10 00	4	"	2 50
1 gilet en soie noire.....	10 00	3	"	3 33
1 gilet en drap noir.....	8 00	5	"	1 60
1 gilet en drap fantaisie.....	5 00	2	"	2 50
1 blouse en reps gris.....	6 00	2	"	3 00
1 cravate en soie noire.....	3 00	1	"	3 00
1 cravate en mérinos.....	2 00	1	"	2 00
1 paire de souliers.....	12 00	1	"	12 00
2 paires de bas de laine.....	5 00	1	"	5 00
2 paires de bas de coton.....	4 00	1	"	4 00
1 paire de bretelles.....	1 00	1	"	1 00
1 chapeau de soie noire.....	8 00	2	"	4 00
1 casquette drap noir.....	4 00	2	"	2 00

Vêtements de travail :

1 gros pantalon en drap bleu.....	8 00	6	"	1 33
1 pantalon en coutil bleu.....	5 00	2	"	2 50
1 pantalon en drap gris.....	8 00	6	"	1 33
1 gilet en drap avec manches en percale.....	4 00	2	"	2 00
2 gilets d'été avec manches.....	6 00	2	"	3 00
2 tabliers en toile bleue.....	5 00	2	"	2 50
3 cravates madras.....	1 50	1	"	1 50
2 blouses en coutil bleu.....	10 00	2	"	5 00
1 casquette.....	2 00	2	"	1 00
1 paire de chaussons.....	1 00	1	"	1 00
1 paire de galoches.....	3 00	3	"	1 00
2 paires de bas de laine.....	3 00	3	"	1 00
2 paires de bas de coton.....	2 00	2	"	1 00

Main-d'œuvre : Entretien des vêtements par la femme,
20 jours à 0 f 75

Totaux.....

15 00 102 49

ART. 2. — *Vêtements de la femme.*

Vêtements du dimanche :

20 chemises en toile.....	70 00	10	"	7 00
1 robe laine brochée.....	25 00	8	"	3 12
1 robe de mérinos.....	20 00	5	"	4 00
1 robe reps gris.....	15 00	5	"	3 00
1 robe flanelle à pois.....	18 00	5	"	3 60
2 robes d'indienne.....	16 00	4	"	4 00
1 tablier soie noire.....	6 00	2	"	3 00
1 jupon mérinos ouaté.....	7 00	5	"	1 40
1 tablier mérinos noir.....	4 00	2	"	2 00
1 jupon de molleton marron.....	10 00	3	"	3 33
1 jupon de flanelle verte.....	6 00	3	"	2 00

A reporter.....

36 45

(5) COMPTE de la dépense annuelle pour étoffes et vêtements. (Suite.)

	PRIX d'achat des objets.	DURÉE.	VALEURS	
			en nature.	en argent.
<i>Report</i>			"	36 45
Vêtements du dimanche :				
1 jupon en indienne.....	3f 00	2 ans.	"	1f 50
1 jupon en reps gris.....	4 00	2	"	2 00
1 jupon en calicot blanc.....	6 00	2	"	3 00
2 cols brodés.....	3 00	2	"	1 50
4 cols unis.....	3 00	2	"	1 50
1 bonnet à rubans blancs.....	12 00	2	"	6 00
1 bonnet à rubans bleus.....	6 00	2	"	3 00
4 bonnets unis.....	8 00	2	"	4 00
1 foulard en soie.....	6 00	2	"	3 00
1 châle mérinos noir.....	8 00	5	"	1 60
1 châle mousseline fantaisie.....	10 00	5	"	2 00
1 châle en laine à fleurs.....	10 00	5	"	2 00
1 caraco mérinos onaté.....	15 00	4	"	3 75
1 caraco orléans.....	6 00	2	"	3 00
3 paires de bas noirs en laine.....	6 00	1	"	6 00
3 paires de bas blancs en coton.....	6 00	1	"	6 00
1 paire de souliers en drap.....	6 00	1	"	6 00
1 paire de souliers en cuir.....	8 00	1	"	8 00
Sabots, chaussons, etc.....	6 00	1	"	6 00
Vêtements de travail :				
6 marmottes.....	60 00	2	"	3 00
6 fichus.....	9 00	2	"	4 50
2 camisoles en cotonnade.....	8 00	2	"	4 00
2 caracos en indienne.....	6 00	2	"	3 00
1 caraco en reps.....	4 00	2	"	2 00
4 jupons rayés noir et bleu.....	12 00	2	"	6 00
2 jupons en tartanelle.....	14 00	2	"	7 00
2 jupons en indienne.....	8 00	2	"	4 00
2 tabliers en toile bleue.....	4 00	1	"	4 00
2 tabliers en cotonnade bleue.....	4 00	1	"	4 00
2 paires de bas de laine.....	4 00	1	"	4 00
2 paires de bas de coton.....	3 00	1	"	3 00
Sabots.....	1 50	1	"	1 50
Chaussons feutrés.....	2 00	1	"	2 00
Chaussons en tresse.....	2 00	1	"	2 00
Main-d'œuvre : Entretien des vêtements par la femme, 15 jours à 0f 75.....	"	"	11 25	"
Totaux.....			11 25	160 30
(6) COMPTE de la dépense annuelle pour le linge de ménage.				
10 paires de draps de lit.....	100 00	10	"	10 00
12 serviettes.....	12 00	5	"	2 40
2 nappes.....	10 00	5	"	2 00
36 torchons.....	30 00	5	"	6 00
36 mouchoirs de poche.....	30 00	5	"	6 00
Rideaux, servant l'été seulement.....	5 00	2	"	2 50
Main-d'œuvre : Entretien du linge par la femme, 5 jours à 0f 75.....	"	"	3 75	"
Totaux.....			3 75	28 90

NOTES.

FAITS IMPORTANTS D'ORGANISATION SOCIALE; PARTICULARITÉS REMARQUABLES;
APPRÉCIATIONS GÉNÉRALES; CONCLUSIONS.

(A) DU MORCELLEMENT DES PROPRIÉTÉS DANS LA COMMUNE DE SAINTE-GENEVIÈVE
ET DE SON INFLUENCE PHYSIQUE ET MORALE SUR LA FAMILLE.

Le caractère spécial des habitants de Sainte-Geneviève est une tendance au morcellement de la propriété, et, par suite, à l'isolement des existences. Les moindres parcelles de terrain y sont jalousement partagées, sans que l'on arrive pourtant à cette extrême division dont le Laonnais offre le type. Ainsi, il y a isolement dans les habitations, séparées autant que possible des maisons voisines par une cour, un jardin ou au moins une clôture épaisse : au lieu de se regarder, les maisons se tournent le dos. Il y a isolement dans le travail, que chacun exécute séparément dans sa famille, sans contact nécessaire avec d'autres personnes que le fabricant ou son délégué; isolement dans la nature du travail qui n'embrasse qu'un détail, toujours le même, et que l'ouvrier ne cherche pas à varier par la moindre diversion; isolement dans l'épargne, chaque famille faisant fructifier à part ce qu'elle a économisé, en repoussant toute idée de mutualité et de solidarité.

Nous n'avons pas à examiner ici les résultats de ce régime au point de vue de la culture des terres, puisque l'ouvrier éventailiste de Sainte-Geneviève ne cultive pas. Sous le rapport industriel, cet isolement a ses avantages et ses inconvénients : l'ouvrier est moins distrait de sa tâche, mais il n'a pas le stimulant de l'émulation et de la lutte à qui fera le mieux; au point de vue moral, les avantages sont très-grands et le tableau que nous avons esquissé précédemment le prouve assez pour qu'il n'y ait pas à y revenir ici. Les sentiments de famille, l'ordre, l'économie, la sobriété sont éminemment favorisés par ce régime d'isolement.

Il n'en est pas de même du développement intellectuel. Les sentiments des éventailistes de Sainte-Geneviève sont honnêtes, mais étroits. Une seule préoccupation, une seule passion règne dans leur esprit : épargner et arriver à la propriété. Pour les ouvriers, la religion, la politique, la science n'existent pas. Il n'y a pas chez eux oubli, sommeil des principes religieux, il y a indifférence complète; il en est de même en politique, bien que le suffrage uni-

versel vienne de temps à autre leur demander leur opinion. La vie d'atelier a des effets désastreux pour la moralité des ouvriers par suite des mauvais conseils, des mauvais exemples, des excitations vers le mal qui en sont la conséquence. Cette vie, toutefois, en mettant en contact continu des hommes différant d'aptitudes, d'éducation, de pays quelquefois, provoque la comparaison et la réflexion; elle élargit les idées et ouvre l'intelligence. Ici l'ouvrier, perché dans sa famille, n'a pas d'occasions de développer son esprit et, en l'absence de toute excitation supérieure, il se renferme dans ce petit cercle de préoccupations dont il ne sort plus, et dont il n'éprouve pas le désir de sortir. Tous les ouvriers de Sainte-Genève savent lire, mais personne ne lit; l'éducation qu'ils ont reçue est un levier inutile dans leurs mains. On ne trouverait pas chez eux un livre en dehors des livres d'école. La vie intellectuelle est nulle, et cela semble d'autant plus choquant que leur travail peu pénible, leurs habitudes, leurs goûts les rapprochent davantage de la classe bourgeoise. Il serait important d'éveiller chez cette population, si intéressante d'ailleurs, le goût de la lecture et de l'instruction; d'amener ces familles à comprendre que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais aussi des idées et des sentiments qui se rattachent à l'ordre moral. Il serait d'autant plus urgent de développer dans ce sens l'esprit et le cœur des ouvriers que les cafés comptent des habitués plus nombreux de jour en jour. Si donc le goût de la lecture et de la culture intellectuelle tarde à se répandre chez les éventaillistes, la place qu'il pourrait prendre dans leur vie sera prochainement occupée par des vices.

(B) SUR L'ORIGINE, LA FABRICATION ET LE COMMERCE DES ÉVENTAILS.

La fabrication et le commerce des éventails forment une des plus anciennes branches de l'industrie française désignée sous le nom d'*articles de Paris*. Dès le commencement du xvi^e siècle, les parfumeurs italiens introduisirent à la cour de France l'usage des éventails; plus tard, lorsque les modes prirent chez nous un caractère espagnol, l'éventail fut en grande faveur, et depuis ce temps-là jusqu'à la fin du siècle dernier, il devint une partie essentielle de la toilette des dames en France. Aussi voyons-nous les maîtres éventaillistes former autrefois une des communautés *des arts et métiers de la ville et faubourgs de Paris*. En 1673, un édit du roi Louis XIV les constitua en corps de jurandes et approuva leurs statuts.

La fabrication des éventails a toujours occupé un grand

nombre d'ouvriers de professions diverses ; la tabletterie, la dorure, la miroiterie, la papeterie, la plumasserie, la peinture et la broderie concourent à la composition de cet objet si futile qui, simple ou orné, riche ou médiocre, n'en est pas moins l'œuvre de plusieurs métiers réunis en un seul. Il n'est pas rare de voir l'orfèvrerie, la joaillerie, la ciselure et les plus habiles pinceaux se plaire à en découper, graver, dorer, incruster ou peindre les ornements.

Il se faisait jadis à Paris des éventails dont la valeur variait depuis 15 deniers (6 centimes et $\frac{1}{4}$) jusqu'à 30 et 40 pistoles, (300 à 400 francs). Le commerce de cette marchandise, soit pour la consommation de Paris et des provinces, soit pour les envois à l'étranger, était déjà presque incroyable. On estimait que certains maîtres éventailistes, outre la vente de détail qui était considérable, gagnaient annuellement, par leurs expéditions au dehors, plus de 20,000 livres. L'Espagne, l'Angleterre et la Hollande étaient alors les contrées pour lesquelles avaient lieu les envois les plus nombreux et les plus importants. Ces pays, à l'exception de l'Espagne, ne gardaient pas pour eux nos marchandises ; ils étaient les intermédiaires du commerce des éventails entre la France, le nord et le sud de l'Amérique et les rives de la Baltique. La France ne tirait des éventails de l'étranger qu'en très-petit nombre ; elle ne faisait d'emprunts qu'à la Chine et au Japon, et encore, dans cette faible importation, il ne s'agissait que d'objets merveilleusement ou curieusement travaillés auxquels l'éloignement de leur origine ajoutait un prix de fantaisie.

L'éventail est composé d'une surface qui a la forme d'un segment de cercle et qui s'appelle *feuille*. Celle-ci, quelquefois simple, est plus habituellement formée de deux morceaux de papier ou d'étoffe collés légèrement l'un sur l'autre. Souvent elle se compose de papier doublé d'une peau de chevreau connue sous le nom de *cabretille*. Le satin léger, la gaze, le tulle, la dentelle, le crêpe de couleur, ou noir pour le deuil, sont employés aussi soit pour former le corps principal de la feuille, soit pour la doubler. La feuille est fixée sur une *monture* qu'on désigne indifféremment sous la dénomination de *pied* ou *bois*, quelle que soit d'ailleurs la matière qui la compose ; ainsi on dit : un *pied* ou un *bois* de nacre, d'ivoire, d'acier, d'argent, etc. Les *brins* qui forment le *dedans* ou la *gorge* sont en même nombre que les plis de la feuille, c'est-à-dire de 12 à 24. Avant de fixer la feuille sur le bois, on la met à plat dans un *moule* composé de deux feuilles de papier très-fort et plissé selon les proportions voulues. En pliant ce moule et en le serrant avec force, on imprime à la feuille des plis ineffaçables. Dans l'intervalle de chaque pli on introduit ensuite une

branche de cuivre, plate, appelée *sonde*. Cette opération du plissage, si simple aujourd'hui, était très-compiquée autrefois ; il fallait avoir recours à un tracé minutieux qui devait être suivi avec la plus scrupuleuse exactitude : maintenant le *moule* dispense de ce soin. Les *brins* ont une longueur de 10 à 20 centimètres. C'est sur cette surface que l'on découpe, sculpte et dore avec plus ou moins de richesse. Ces brins sont continués en haut par de petites flèches en bois très-mince et très-flexible, nommées *bouts*. Les *bouts* ont toute la longueur de la feuille qu'ils sont destinés à soutenir. Les deux branches extérieures sont fortes et apparentes ; leur face se prolonge dans toute la hauteur de l'éventail et elles servent à protéger la feuille quand l'éventail est fermé ; ces deux branches se nomment *maîtres brins* ou *panaches*. Tous les brins et les deux panaches sont enfin réunis à leur extrémité inférieure, appelée la *tête*, par une petite broche, avec ses deux yeux formant la rivure, qui est quelquefois ornée de pierres précieuses ou simplement en nacre, en métal commun, plaqué, argenté ou doré.

Les bois d'éventails se fabriquent dans quelques villages du département de l'Oise, entre Méru et Beauvais. Les communes d'Andeville, du Déluge, du Coudray, de Noailles, du Petit-Fercourt, de la Boissière, de Corbeilcerf, de Sainte-Geneviève se consacrent surtout à ce travail et y occupent en hommes, femmes et enfants environ trois mille ouvriers. Les matières employées sont : la nacre, l'ivoire, la corne, l'os, l'écaille, le citronnier, le sandal, l'ébène, l'alisier, l'acacia, le prunier, le poirier, le pommier, enfin tous les bois exotiques et indigènes. Ces ouvriers gravent, sculptent, dorent avec une grande habileté ; malheureusement il leur manque encore les principes théoriques du dessin que les jeunes gens seuls commencent à introduire dans le travail. Ils font sur les panaches des mosaïques charmantes ; ils connaissent depuis longtemps l'usage des incrustations, et ces simples paysans pourraient, dans ce genre, lutter, non sans succès, avec les meilleurs ébénistes de Paris. Mais c'est dans la découpe à jour de l'ivoire, de la nacre et de l'écaille qu'ils sont vraiment sans rivaux par la finesse des détails ; et ces fines dentelles, ils les découpent au moyen de petites scies qu'ils font eux-mêmes avec des ressorts de montres. Ils réussissent parfaitement dans la sculpture des fleurs et des ornements ; ils marchent à grands pas et avec succès dans la sculpture des figures en relief, et leurs progrès font beaucoup espérer pour l'avenir s'ils finissent par s'appliquer à l'étude du dessin.

En somme, le *pied* d'éventail passe dans les mains du *débiteur*, du *façonneur*, du *polisseur*, du *teinturier*, du *vernisser*, du *découpeur*, du *graveur*, du *doreur*, du *grilleur*, du *sculpteur*, et du

pailleteur. La feuille de l'éventail se fait en entier à Paris. Un *dessinateur* compose les dessins, qui sont ensuite ou *lithographiés*, ou *gravés* sur cuivre, sur acier ou sur bois; puis *imprimés*, *collés*, *coloriés* ou *peints*, *montés* et *bordurés*, *bordés*, *pailletés*, *rivés*, et *visités*. En tout, un éventail passe par au moins vingt mains différentes, et on en vend à 5 centimes!

Le nombre des artistes et ouvriers employés à cette fabrication, à Paris et dans le département de l'Oise, est de 4,000.

Le chiffre annuel de la production est de dix millions de francs, dont les $\frac{3}{4}$ pour l'exportation sur tous les marchés étrangers.

L'Espagne, qui depuis 30 ans cherche à organiser cette fabrication, n'en est encore arrivée à produire que les articles communs. L'Italie, qui fait une grande consommation d'éventails, n'en fabrique pas; c'est nous qui les lui fournissons tous. Le Portugal n'est que le troisième des marchés européens. Les Espagnols et les Portugais ont porté avec eux l'habitude de se servir de l'éventail dans toutes leurs colonies de l'Amérique du Sud. Le Brésil, le Mexique, la Havane, Saint-Thomas, le Chili, le Pérou et Buenos-Ayres offrent d'excellents débouchés à notre fabrique. Nous exportons bien aussi quelques éventails aux Indes orientales et jusqu'à Manille, mais nous y soutenons difficilement la concurrence des Chinois, du moins pour le prix des articles communs, car pour les éventails de goût ils ne peuvent lutter avec nous. Nous faisons encore des affaires assez importantes avec les États-Unis, qui ne veulent que des modes parisiennes. La guerre de sécession a nui beaucoup à nos exportations; pourtant nous commençons à les reprendre, et nos articles jouissent toujours d'une grande faveur.

La fantaisie, et non pas des règles certaines, domine tout le commerce des éventails. Les goûts varient à l'infini. Le fabricant doit faire sa principale étude de tous ces caprices; car, il faut bien l'avouer, il n'est pas de branche de fabrication à laquelle le consommateur demande moins de qualités réelles; l'apparence est ce qu'il cherche d'abord; à peine daigne-t-il s'enquérir des efforts que l'on a faits pour assurer la solidité et la durée de l'objet qui le séduit. Les contrées sud-américaines réclament surtout des effets brillantés, des couleurs vives et des dessins éclatants; elles veulent que tout soit rempli de verve, de grâce et de gaieté, même dans l'éventail du moindre prix. Les habitants de ces pays aiment surtout que les sujets représentés sur la feuille s'adressent à leurs habitudes de plaisir ou à leurs idées d'indépendance politique. L'expérience et le tact sont ici les deux seuls guides du fabricant.

Des écrivains ont voulu prouver que l'éventail est d'origine chinoise, quoiqu'on le rencontre dans toutes les contrées indiennes

aussi bien qu'en Chine. A l'appui de cette assertion on a cité des légendes charmantes ; de là une renommée de supériorité longtemps attribuée aux Chinois. Maintenant, la France, pour ceux qui veulent prendre la peine de se livrer à un examen sérieux, n'a plus à craindre cette rivalité, excepté pour les éventails tout à fait communs ; et cela ne tient pas à notre manque de savoir-faire, mais seulement à la différence des besoins matériels de nos ouvriers qui réclament un bien-être plus coûteux que celui des ouvriers chinois. A part donc les éventails communs, nous l'emportons sur les Chinois aussi bien par le goût que par la variété infinie de nos dessins sans cesse renouvelés, tandis que les Chinois n'innovent jamais. Chacun sait que leurs articles sont à perpétuité la reproduction de ceux importés aux époques les plus reculées.

Paris et la Chine ont seuls le monopole du commerce des éventails ; c'est aujourd'hui en Europe une industrie toute française par laquelle le monde entier est notre tributaire. Après avoir été si brillante sous les règnes de Louis XIV, de Louis XV et de Louis XVI, elle fut anéantie par la Révolution, et lorsque la paix de 1815 rouvrit les débouchés à nos exportations, les commandes d'éventails arrivèrent ; alors on se remit à en faire tant bien que mal. C'était, il faut le dire, des choses d'un goût détestable, et il ne pouvait pas en être autrement, car des anciens ouvriers et artistes il n'en restait pas un seul, tous avaient changé d'état ou étaient morts. Les choses marchèrent ainsi jusqu'en 1830. A cette époque le goût des antiquités s'était réveillé, les vieux objets d'art étaient recherchés ; quelques années avant, M^{me} la duchesse de Berry avait donné des fêtes en costumes historiques ; ce fut à cette occasion que l'on songea à fouiller l'Espagne, la Hollande, l'Allemagne, pour y retrouver les beaux éventails anciens que les émigrés français y avaient emportés. On en trouva beaucoup, mais bientôt ils montèrent à des prix excessifs ; de là l'idée de chercher à recréer cette industrie, en la dirigeant dans la voie de l'art.

Avec le concours d'éminents artistes tels que Gavarni, Diaz, Eugène Lami, Camille Roqueplan, Glaize, Hamon, Cicéri, Eugène Isabey, Jacquemart, Feuchère, etc., peintres et sculpteurs de premier ordre, l'auteur de cette notice, guidé par les modèles qu'il avait sous les yeux, s'attacha à imiter les éventails d'art, à en faire revivre la fabrication sans abandonner la production des éventails communs qui fournit, sans relâche ni chômage, du travail à ses ouvriers de la campagne, agriculteurs l'été, éventaillistes l'hiver ; c'est ainsi qu'il fait marcher de front la fabrication des éventails de toutes valeurs, depuis 5 centimes la pièce jusqu'aux prix les plus élevés.
